

Spécial

Libération

www.libe.ma

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH

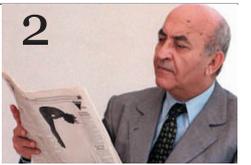
N°: 9061

Mercredi 8 Juillet 2020

Quarantième jour de la disparition de Si Abderrahmane El Youssoufi

Parcours exceptionnel d'un homme si exceptionnel





Parcours exceptionnel d'un homme si exceptionnel

Quantième jour de la disparition de Si Abderrahmane El Youssefi. Tout le peuple marocain, tous les Ittihadis et Ittihadis s'unissent aujourd'hui pour un hommage qui ne peut qu'être symbolique au vu de la grandeur du Symbole qu'il était.

Tout un chacun doit se représenter en lui l'une des multiples facettes qu'il a incarnées pendant de longues décennies en tant que militant, que leader et dirigeant, qu'homme d'Etat... Ou en tant qu'Homme tout court. Autant d'étapes qui ont jalonné le parcours exceptionnel d'un homme si exceptionnel et qui, par-là même, ont marqué l'histoire de tout un pays.

Pour les uns, Si Abderrahmane représentait la continuité de cette première génération du Mouvement national. Pour d'autres, un modèle phare, un pionnier de ce militantisme syndical qui a poussé son premier cri dans les quartiers industriels de Casablanca, un activiste et un inspirateur de premier ordre de la naissance de la Révolution du Roi et du Peuple. D'autres encore se rappellent les moments de la création, à ses côtés, d'une équipe de football, le TAS en l'occurrence, issu de Hay Mohammadi, quartier mythique

de Casablanca, et qui devait par la suite allier militantisme et sport. Comme il y a également ceux qui se représentent le journaliste précoce qu'il était à une époque où l'oppression le disputait aux harcèlements de tous genres, quand la liberté d'expression et d'opinion était malmenée au plus haut point.

Si Abderrahmane a également laissé auprès de tout un peuple ce souvenir indélébile de cet homme d'Etat si brave et dont le mandat a été marqué, entre autres grandes réalisations, par le Plan de l'intégration de la femme au développement qui allait déboucher sur une évolution concrète de la situation de la femme avec notamment la mise sur pied du Code de la famille.

Tout le monde a, par ailleurs, en mémoire le geste Royal effectué aussi bien par Feu S.M Hassan II que par S.M Mohammed VI et qui se sont rendus au chevet de Si Abderrahmane pour s'enquérir de son état de santé lors de son hospitalisation.

Si Abderrahmane aura ainsi fortement marqué les esprits des Marocaines et des Marocains, trois générations durant.

Telle est la marque des grands hommes, telle est la marque des icônes, telle est la marque du grand Si Abderrahmane. Une

personnalité assurément pas facile à cerner et dont j'essaierais toutefois de rappeler quatre principaux axes.

1 - Abderrahmane El Youssefi dans sa dimension nationale et populaire

L'enfance de Si Abderrahmane El Youssefi nous rappelle son éveil national précoce, lui qui avait vu le jour à Tanger, cité aux caractéristiques spécifiques. Tanger, ville de transit interculturel et lieu de naissance du voyageur Ibn Batouta, qui a connu les premières expériences de la presse et les premières actions constitutionnelles marocaines. La ville atlantique et méditerranéenne unique en son genre, celle qui a vu naître le nouveau pacte entre la Royauté et le peuple à travers un discours fort et fondateur du regretté Mohammed V le 9 avril 1947 où il avait insisté sur l'unité territoriale et nationale de notre pays.

Issu d'un milieu populaire, Abderrahmane El Youssefi a été un modèle de la jeunesse assoiffée de savoir, puisqu'il a assimilé

assez tôt que la connaissance n'est pas un levier social mais une arme pour lutter d'égal à égal avec le colonisateur, et ce à l'instar de Mehdi Ben Barka, Abderrahim Boubid, Abdellatif Benjelloun et d'autres jeunes Marocains qui faisaient face au colonisateur en recourant à son référentiel, celle des Lumières, de la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui stipule que les personnes naissent et restent libres et égales en droits, de même que le principe de toute souveraineté réside exclusivement de la Oumma, et de ce fait, aucune autorité ne peut être reconnue comme telle si elle n'en émane pas expressément.

La modernité, inaugurée sous l'ère des Lumières, n'a pas été un moyen adopté par Si Abderrahmane juste pour défendre la souveraineté du Maroc et son droit à la liberté, mais elle constituait pour lui et pour ses camarades un point de départ intellectuel et politique en vue d'édifier un Etat marocain moderne : un Etat des institutions et de droit, un Etat à l'administration rationnelle.

Dans le cadre de la modernisation politique, Si Abderrahmane a contribué à la constitution d'Al Ittihad et soutenu l'aile de la Gauche menée par le martyr Mehdi Ben Barka.



La modernité chez Si Abderrahmane, pour ce qui est de la forme, s'organise à travers les lois et les procédures, ce qui signifie qu'il n'était pas un homme de consensus autant qu'il veillait au respect des lois en vigueur dans les régimes modernes. Il convient de signaler à ce propos deux faits marquants : son refus d'une proposition du regretté Hassan II, à savoir la formation d'un gouvernement de minorité dont le Roi aurait été le garant de sa majorité au Parlement, ainsi que sa position ferme sur la nécessité de respecter la méthodologie démocratique dans le choix du Premier ministre.

Concernant le fond, la modernité chez Si Abderrahmane débute par l'instauration de la liberté et de l'égalité entre les femmes et les hommes, le respect de l'opinion de l'autre, la garantie du droit de la diversité, du pluralisme politique, culturel et intellectuel. Il n'a jamais fait partie de ceux qui appelaient à la pensée unique et à l'Etat totalitaire. Son attachement aux libertés individuelles et à l'égalité n'avait d'égal que son rejet total de l'individualité libérale.

2 - Abderrahmane El Youssoufi, l'homme d'Etat et non pas l'homme de l'Etat

Abderrahmane El Youssoufi a donné au concept de l'homme d'Etat et non pas homme de l'Etat un sens édifiant à travers les périodes critiques durant lesquelles les prises de position et de décision revêtent une dimension pas forcément conçue dans l'immédiat du fait que leur finalité se situe dans l'avenir.

Dans de telles situations, les considérations tactiques sont souvent occultées par les intérêts stratégiques. Et c'est ce qu'il exprimait en une seule phrase : Laissons à l'histoire son rôle de tirer les conclusions, puisque la mémoire des nations est vivante et ne meurt jamais. L'histoire ne se lit pas avec des lunettes grossissantes. La qualité d'un homme d'Etat n'est pas une fonction mais le résultat d'un comportement qui ne varie pas au gré du changement des contextes. Il s'agit plutôt d'une ligne de conduite régie par des principes clairs pour tout le monde, à commencer par le respect de la Oumma et l'éloignement de toute condescendance liée à la fonction ou à la position.

Le destin a voulu que la dimension d'homme d'Etat d'Abderrahmane El Youssoufi se manifeste admirablement lorsqu'il a mobilisé les volontés pour constituer un gouvernement d'alternance consensuelle, surpassant par là même les égos à travers sa participation dans le passage du Trône du regretté S.M Hassan II à S.M le Roi Mohammed VI, que Dieu le préserve.

3 - Abderrahmane El Youssoufi et le Maghreb

Lors de la préparation de la Conférence maghrébine à Tanger en 1958, le défunt avait une profonde conviction que le cadre maghrébin n'est pas un mirage, mais une nécessité historique fondée sur l'unité de l'histoire, qui a toujours été un tissu social et culturel continu. En 1958, la considération économique n'était pas la préoccupation pour la construction d'un cadre maghrébin unifié, car à l'époque les grands groupements économiques étaient encore embryonnaires.

Aussi Abderrahmane El Youssoufi a-t-il tenu vivement à inclure dans la déclaration de la Conférence le principe de la construc-

tion d'une «fédération entre les pays participant à la Conférence». Ses positions et ses initiatives sont restées intimement liées à cet horizon à tel point que le cadre maghrébin devait être pour lui une entité politique naturelle et que les frontières étaient illusoire. Quelques mois après la Conférence de Tanger, il a défendu une idée fort essentielle, à savoir que les biens du Maghreb sont des biens partagés, position que le journal algérien Al-Moujahid adoptera dans sa réponse aux négociations entre la Tunisie et les compagnies pétrolières françaises en écrivant un éditorial intitulé : « Le pétrole du Maghreb appartient à ce Maghreb. Surtout, il doit servir ses intérêts en toute indépendance et à l'abri des influences étrangères ». Et le journal d'ajouter : « La détermination d'une politique pétrolière commune doit se faire dans les meilleurs délais (...). Le secrétariat permanent du Maghreb arabe doit d'urgence se pencher sur la question du pétrole et nommer un comité spécialisé pour mettre en place un plan, préparer les documents nécessaires et envisager divers accords possibles liés à l'inspection du pétrole, des investissements, du capital et de la main-d'œuvre ».

Le défunt est resté toujours fidèle à ce rêve et y a viscéralement cru jusqu'aux derniers jours de sa vie quand il a lancé l'appel d'Oujda pour l'unité maghrébine et l'alliance maroco-algérienne le 7 décembre 2018 lors du meeting organisé par l'USFP dans la ville que notre regretté Moudjahid appelait Oujda forteresse de l'Union maroco-algérienne, sous le slogan «Le Maroc et l'Algérie, locomotive de l'édification de l'avenir du Maghreb».

Quels furent la joie et l'enthousiasme du défunt quand Sa Majesté le Roi tendait la main à l'Algérie voisine dans le discours du 43e anniversaire de la Marche verte le 6 no-

vembre 2018, dans lequel le Souverain avait soutenu : « Je propose à nos frères en Algérie la création d'un mécanisme politique conjoint de dialogue et de concertation. Le niveau de représentation au sein de cette structure, sa forme, sa nature sont à convenir d'un commun accord », soulignant que le Maroc est ouvert à d'éventuelles propositions et initiatives émanant de l'Algérie pour désamorcer le blocage dans lequel se trouvent les relations entre les deux pays voisins frères.

Et quelle fut sa douleur quand il a vu l'intransigeance des dirigeants algériens en s'abstenant de répondre positivement à l'initiative de réconciliation sans conditions préalables. Il consentit des efforts auprès des dirigeants algériens sages pour surmonter les différences bilatérales, mais tous ces efforts sont tombés à l'eau.

Abderrahmane, Mehdi et Aderrahim étaient, tous, convaincus que notre avenir sera maghrébin ou le ne sera pas, et ils ont défendu l'idée de construire l'unité à partir d'une prémisses réaliste basée sur la transformation des zones de conflit en cadres de coopération et d'exploitation partagée des biens. Leurs efforts en ce sens resteront une source de lumière pour nous, les militants de l'USFP, en s'attachant et en restant fidèle à leur héritage, parce que nous croyons en l'unité du Maghreb qui sera défendue, de toute évidence, par tous les dirigeants ittihadis qui se seront succédé.

4 - Abderrahmane El Youssoufi et la dimension arabe et internationale

Dans le même contexte où le mouve-

ment national marocain a émergé, Abderrahmane Youssoufi a été, comme toutes les personnes de sa génération, imprégné du nationalisme symbolisé dans sa dimension religieuse par le salafisme progressiste en tant que mouvement de renouveau porté par des Marocains comme le Fkih Mohammed Elghazi, Allal El Fassi, Cheikh Al-Islam Fkih Belarbi El Alaoui et Cheikh Abou Chouaib Doukkali. Ce courant est représenté hors du Maroc par un grand nombre de personnages qu'on ne peut pas citer tous ici dans un contexte marqué par l'influence du mouvement salafiste dont les leaders étaient Jamal Eddine El Afghani et Mohamed Abduh.

Mais la dimension nationaliste du défunt, natif de la ville de Tanger, a été imprégnée tout particulièrement par la pensée moderniste fondée par Chakib Arsalane, qui a trouvé un grand écho dans le nord du Maroc par la symbiose entre l'appel à l'indépendance et l'édification d'un Etat démocratique moderne.

En tant que compagnon de Mehdi Ben Barka, ses penchants pour le mouvement nationaliste progressiste étaient principalement basés sur le fait de faire du nationalisme arabe une extension du mouvement progressiste international et ouvrier. Grâce à ce positionnement international, il s'avère que les fondateurs de l'Union n'étaient pas aliénés et dépendants de la culture occidentale, mais plutôt qu'ils croyaient en l'humanisme universel qui n'exclut pas la spécificité mais l'enrichit d'une pensée de lumière et rationnelle. Cela a fait de lui un ardent défenseur du droit international, des droits de l'Homme, de la liberté de la presse et de la libération des peuples du colonialisme et de l'exploitation. Par sa responsabilité au sein de l'Union des avocats arabes, il a plaidé pour ces causes dans des forums internationaux, en particulier dans les organes compétents des Nations unies. Il était aussi un fervent défenseur de la cause juste des Palestiniens, et combien d'efforts il a consentis en vue de réaliser l'unité palestinienne, œuvrant notamment à intégrer le mouvement Fatah à l'Internationale socialiste.

A l'heure où nous évoquons certains aspects de la personnalité et du parcours du défunt, nous devons rappeler ses compétences dans la gestion de l'USFP et son leadership dans la réalisation de victoires électorales, dans les réalisations gouvernementales et législatives, et la construction syndicale et culturelle. L'histoire gardera également l'attention particulière qu'il avait réservée à la résistance, à l'Armée de libération, à la réforme et à la réconciliation et au renouvellement de l'arsenal juridique du pays en promulguant de nouveaux codes respectant les droits de l'Homme tels que les Codes de la famille, du travail, de la presse, de la procédure pénale, de la couverture sociale et de la protection sociale, ainsi que sa participation au rayonnement du Maroc, à l'élargissement de son réseau d'alliés et à faire des adversaires du Maroc des alliés en Europe, en Amérique latine et en Asie.

Nous affirmons, à l'occasion de la commémoration du quarantième jour du décès du défunt dans ces circonstances exceptionnelles qui nous ont empêchés de la célébrer avec ses camarades et amis à travers le monde et à l'intérieur du pays, que nous ne lésinerons sur aucun moyen ni effort pour organiser un colloque international au cours de cette année auquel nous invitons tous ses camarades et ses amis pour évoquer les multiples dimensions de cette personnalité exceptionnelle et pour exprimer notre fidélité à sa mémoire et enrichir les connaissances des générations futures concernant l'histoire moderne de leur pays.

Driss Lachguar
Premier secrétaire de l'USFP





Driss Lachguar : *Si Abderrahmane a été un acteur influent sur tous les événements politiques ayant marqué le parti*



Si Abderrahmane est un véritable symbole du peuple qui a marqué l'histoire marocaine pendant plus d'un demi-siècle



Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a toujours considéré Si Abderrahmane El Youssoufi comme une vraie école en matière de gestion et de bonne gouvernance et estime qu'il avait une place spéciale dans le cœur de tous les Marocains, même ceux qui s'opposaient à lui et qui n'étaient pas d'accord avec ses choix, ses convictions et ses positions. Après sa disparition, il a tenu à lui rendre hommage dans toutes les interviews qu'il a accordées aux différents médias marocains et étrangers. «Je m'informais régulièrement de son état de santé. Ses amis de l'étranger m'appelaient souvent pour demander de ses nouvelles. La dernière personne à m'avoir appelé à ce sujet est le secrétaire général de l'Internationale socialiste, Luis Ayala. Si Abderrahmane fait partie des figures remarquables de son époque», avait-il notamment souligné dans un entretien accordé à TelQuel. «Il a pu vivre des épisodes très importants de son pays. Il a connu Mohammed V, a participé à la guerre de libération au sein du mouvement national et dans toute l'Afrique du Nord. Il a ensuite accompagné Feu Hassan II et a mené, à ses côtés, le gouvernement d'alternance démocratique qui a permis d'initier une nouvelle phase marquée par l'intronisation de Sa Majesté le

Roi Mohammed VI. Il a dû gérer des dossiers épineux durant l'alternance. Rien n'était facile pour Abderrahmane El Youssoufi», a-t-il fait savoir, avant de préciser dans une autre interview donnée à ChoufTV : «Si Abderrahmane a vécu avec beaucoup de dignité et est mort comme un symbole de la nation». «Il suffit de voir l'attention particulière que S.M le Roi Mohammed VI a toujours portée au défunt pour se rendre compte de la grandeur de l'homme qu'il était ; un résistant et nationaliste honnête, doublé d'un homme politique intègre», a-t-il expliqué. «Sans parler de son nom qui a été donné, de son vivant, à une grande avenue de Tanger. Ce qui constitue une première puisque personne avant lui n'a jamais eu cet honneur», a-t-il ajouté.

Prenant la parole en direct sur Medi1TV, Driss Lachguar a tenu à rappeler que la disparition de Si Abderrahmane est «une grande perte non seulement pour les Ittihadis, mais également pour le peuple marocain et le mouvement socialiste et des droits de l'Homme dans le monde entier». «Si Abderrahmane était un véritable symbole du peuple qui a marqué l'histoire marocaine pendant plus d'un demi-siècle. Même les peuples d'Afrique du Nord, en particulier l'Algérie, se souviennent des services rendus par le défunt dans la lutte

contre le colonialisme et les peuples arabes se souviennent aussi de ses plaidoiries dans les forums internationaux pour défendre leurs justes causes, notamment la cause palestinienne», a-t-il noté. «Nous avons, à vrai dire, perdu un homme d'Etat exceptionnel. Nous avons perdu une grande école d'éthique dans l'action politique qui a toujours donné la priorité aux intérêts du pays. Nous avons perdu une école dans la gestion de la différence. On se rappelle tous que le succès de l'expérience du gouvernement de l'alternance est dû essentiellement à sa patience malgré les multiples obstacles et les résistances auxquels il a dû faire face. Mais il a su les surmonter tous, essentiellement grâce à son sens d'écoute», a-t-il affirmé.

Au micro de MedRadio, le dirigeant ittihadis a estimé que Si Abderrahmane a inspiré des générations de militants et surtout forcé l'admiration de tous. «J'entendais parler de ses brillantes plaidoiries et de sa défense de l'USFP à l'étranger. A l'époque, au début des années 70, j'étais membre de la Jeunesse Ittihadie et il y avait deux tendances au sein du parti, la première appelait à militer depuis les institutions, dans le cadre de la légitimité et de la responsabilité, la deuxième estimait que pour une réelle démocratie, il fallait lutter de l'extérieur des institutions, en affrontant la force

par la force. Et Si Abderrahmane a toujours fait partie des militants très calmes qui préféraient les manières pacifiques pour un vrai développement démocratique dans notre pays», a-t-il précisé.

Concernant l'influence qu'avait Si Abderrahmane sur le parti à cette époque, le Premier secrétaire a expliqué que quand le défunt est rentré au Maroc, il a rapidement été mis à l'épreuve. «En effet, je me rappelle que lorsque le parti avait pris position sur la question du référendum concernant notre cause nationale, beaucoup de membres du Bureau politique, dont Si Abderrahim Bouabid, ont été arrêtés et le parti avait connu un certain vide au niveau de sa direction. A cette époque, j'étais responsable de la gestion du procès de notre frère Abderrahim Bouabid et je devais en faire écho au sein de l'opinion publique nationale. Alors en l'absence d'une grande partie des leaders de l'USFP qui étaient emprisonnés à Misour, en plus des lourdes conséquences du retrait du Groupe parlementaire socialiste du Parlement, on peut dire que le parti était en situation de crise et les militants se demandaient s'il fallait maintenir la décision du Groupe parlementaire ou y renoncer et retourner à la Coupole. Et tout le monde se souvient du discours musclé de Feu Hassan II au Parlement, à l'époque. Mais avec la



►► sagesse d'un vrai leader et les qualités d'un homme d'exception, Si Abderrahmane qui n'était, à l'époque, ni Premier secrétaire de l'USFP, ni vice-Premier secrétaire, avait pris les choses en main et avait réussi à gérer parfaitement cette situation de crise en parvenant à mener le parti à bon port et les membres du Groupe socialiste avaient fini par regagner leurs sièges au sein du Parlement. Si Abderrahmane a, en effet, été un acteur influent sur tous les événements politiques phares ayant marqué le parti à cette époque», a-t-il fait savoir. Et d'ajouter : «Il n'y avait pas une grande communication entre nous lors de cette étape. Lui était un des leaders du parti à l'étranger et moi j'étais un jeune militant de la Jeunesse Ittihadie. Mais on s'est rapproché à l'époque du gouvernement d'alternance, puisque Si Abderrahmane dirigeait le gouvernement et moi j'étais à la tête du Groupe socialiste au Parlement. Et il était, pour moi, une vraie école».

Abordant la manière dont El Youssoufi a vécu l'expérience de l'alternance, le leader socialiste explique que malgré l'unanimité qui existe aujourd'hui autour de Si Abderrahmane, ça n'a pas toujours été facile et il a beaucoup souffert, que ce soit au sein ou en dehors de son parti. «Lorsqu'on a intégré le gouvernement d'alternance, on a organisé notre 6ème Congrès et rappelez-vous les positions prises par des syndicalistes au sein du parti, des membres de la Jeunesse Ittihadie ou encore par certains journaux qui le critiquaient sévèrement. Malgré cela, et avec ses qualités de leader, il a toujours su rester

calme et n'a jamais eu un quelconque esprit de vengeance. Il était au contraire ouvert aux différentes opinions même les plus injustes d'entre elles», a-t-il noté, avant d'ajouter : «Je me souviens très bien lorsque l'opposition lui adressait des propos blessants, parfois injurieux, lors des séances parlementaires, il n'a jamais répondu. Il se contentait d'aller directement

au vif du sujet et de concentrer ses réponses sur le fond des interrogations».

Questionné sur ce qu'il estime avoir appris d'El Youssoufi, sachant qu'il l'a beaucoup fréquenté au temps du gouvernement d'alternance, Driss Lachgar explique qu'il a vécu des moments difficiles qui lui ont permis de beaucoup apprendre de l'école Abderrahmane El Youssoufi. «Lors de la nomination du gouvernement de Driss Jettou qui en quelque sorte ne respectait pas la méthodologie démocratique, j'étais président du Groupe parlementaire à la Chambre des représentants et disons que je n'étais pas d'accord avec ce qui se passait. Je devais prendre la parole au nom du Groupe parlementaire pour exprimer notre soutien au nouveau gouvernement mais j'avais catégoriquement refusé. J'avais dit à Si Abderrahmane qu'une personne non convaincue par quelque chose ne pourra évidemment pas la défendre. Mais avec son éloquence persuasive, son art de convaincre et son talent d'émouvoir, il a réussi à me dissuader et j'ai fini par prendre la parole. Il m'a ensuite appelé au téléphone pour me féliciter d'avoir assumé la responsabilité et d'avoir défendu la position du parti qui, à l'époque, était en contradiction avec ma propre position», raconte-t-il. «En toute honnêteté, je peux vous dire que j'ai beaucoup appris de l'engagement de cet homme sage qui adorait sa patrie. J'ai appris de lui comment on devient un véritable homme d'Etat, comment un homme politique doit rester au-dessus des calculs politiques étriqués et faire passer les intérêts du pays avant ceux de son

parti», a-t-il ajouté.

Pour ce qui est du rôle important que le défunt a joué dans plusieurs organisations aux niveaux régional et international, le Premier secrétaire a estimé que «Si Abderrahmane était un fervent défenseur des droits de l'Homme. Il a joué un rôle important dans la promotion de la culture des droits de l'Homme dans le monde arabe à un moment où ces droits étaient considérés comme relevant de l'idéologie bourgeoise». «Il ne faut pas oublier que le défunt était l'un des fondateurs de l'Organisation arabe des droits de l'Homme», a-t-il précisé. «En outre, a-t-il ajouté, Si Abderrahmane a noué de fortes relations avec les dirigeants socialistes dans le monde entier. Quand le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, était président de l'Internationale socialiste, Si Abderrahmane était vice-président de cette organisation internationale. Le secrétaire général du Front des forces socialistes, dont Si Abderrahmane, malgré son état de santé, avait tenu à assister aux funérailles de son leader historique, Hussein Ait Ahmed, mort il y a trois ans, m'a appelé pour exprimer au nom du peuple algérien et au nom du Front des forces socialistes la douleur qu'ils ressentent pour la perte de ce grand militant». «Force est de constater que Si Abderrahmane était considéré comme l'un des principaux contributeurs à la révolution algérienne. C'est pourquoi il était un ami de tous les dirigeants historiques de l'Algérie, dont la plupart sont aujourd'hui décédés», a-t-il conclu.

M.O

“

El Youssoufi a joué un rôle important dans la promotion de la culture des droits de l'Homme dans le monde arabe



L'ascète au grand cœur



La chercheuse Magdaléna Hadjiisky soutient que « la perte d'un « proche » renvoie chacun à un dialogue avec lui-même, avec ce que signifie pour lui le disparu. Les deuils « nationaux » n'échappent sans doute pas à ce mécanisme, au moins dans certains contextes et à certaines conditions ».

La disparition récente de Abderrahmane El Yousseoufi s'inscrit parfaitement dans cette perspective. En effet, et dès l'annonce de son décès, des milliers de témoins ont rendu compte de la proximité qu'ils ressentaient avec le défunt, qu'ils considéraient comme un parent ou un proche. Et ce n'est pas tant le premier ministre du gouvernement d'alternance ou le leader nationaliste, qu'El Yousseoufi, l'homme qui a été célébré.

Pour certains, sa figure renvoie à l'engagement politique sincère compris ici non au sens de l'accession au pouvoir gouvernant, mais au sens d'une implication personnelle dans des mobilisations collectives se revendiquant d'enjeux concernant la vie en société. Pour d'autres, El Yousseoufi a été l'archétype de l'homme modeste, digne et intègre.

Son engagement politique fut constant et intense depuis les années 1940. Il a été de tous les combats contre le colonialisme et le despotisme, en tant que meneur, formateur d'ouvriers, porte-parole et avocat de la résistance et défenseur des droits de l'Homme fortement

imprégné des principes et de l'éthique de la gauche socialiste et démocrate cherchant à instaurer une société moderniste basée sur la démocratisation des institutions et la redistribution des richesses.

Lors de son long et riche parcours politique, El Yousseoufi a réussi à s'imposer comme un personnage politique non « politicien », comme un homme de la gauche progressiste, un leader nationaliste et un homme d'Etat charismatique. Ses adversaires comme ses amis sont tous unanimes à voir en lui l'homme discret qui aime travailler dans le silence, qui avait un grand sens de l'écoute et de la communication avec lequel il a réussi à tisser un réseau de relations et de contacts au-delà des frontières de son camp politique.

Abderrahmane El Yousseoufi a été aussi un homme de dialogue et de débat et un farouche adversaire de la violence, même contre ses pires ennemis envers lesquels il n'a jamais éprouvé aucune haine ni rancune.

En 1998, il s'est imposé comme « l'homme de la situation » qui répondait aux attentes de l'incarnation du changement.

Son accession à la Primature a symbolisé, aux yeux de ses partisans – mais aussi à ceux de tous les acteurs politiques – l'avènement d'une nouvelle étape politique.

Son personnage a suffi à incarner la rupture, alors même que les ressorts ins-

titutionnels du régime étaient pour l'essentiel préservés. Il a été perçu par bon nombre de Marocains comme l'héritier d'une lignée d'honorables prédécesseurs (Abdallah Ibrahim, Ben Barka, Bouabid...) et comme une personnalité consensuelle fortement respectée et capable de créer l'unanimité même parmi ses opposants. Pourtant, l'engouement d'une partie non négligeable de la population marocaine pour El Yousseoufi ne trouve pas son explication que dans les seules qualités personnelles de ce dernier, sa finesse d'analyse, son ouverture d'esprit ou sa modestie sont proverbiales. « Une personnalité politique, aussi « extraordinaire » soit-elle, ne se forge pas seule, mais en lien avec les attentes des collectifs qui la reconnaissent comme telle », précise Magdaléna Hadjiisky.

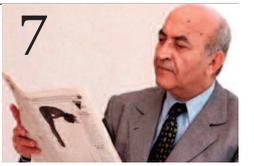
Ses proches se rappellent d'un Premier ministre, patient et sage, doté d'une grande rigueur morale, toujours à l'écoute, qui se place au-dessus des conflits et qui est très réticent face aux tentations et incitations du pouvoir et de l'autorité. Sa devise a toujours été « La patrie d'abord ».

Le diplomate algérien Lakhdar Brahimi n'a pas hésité à le qualifier de « bouddhiste » qui ne s'intéresse pas aux questions mondaines. A rappeler qu'El Yousseoufi a décliné le poste de président de l'Instance équité et réconciliation (IER) et celui d'ambassadeur du Maroc en Algérie.

La rigueur et la fermeté envers lui-même et avec les autres ont été également le trait principal de son personnage en tant que directeur de publication des journaux Al Mouharir, Al Ittihad Al Ichitiraki et Libération. Selon certains journalistes de ces journaux, El Yousseoufi était très attaché à l'éthique journalistique et à la rigueur professionnelle. Et même en brigant le poste de Premier ministre, il n'a jamais violé ces principes. A l'inverse, Il a été un farouche défenseur de la discipline, de la liberté d'expression, de la responsabilité et de la crédibilité. Pour les journalistes, il a toujours été un homme de dialogue qui n'a jamais censuré ne serait-ce qu'un article.

Abderrahmane El Yousseoufi a toujours été un homme modeste, serviable et digne. Après avoir quitté son poste, il s'est installé dans sa maison de 70 m et a refusé de se faire loger dans une villa. Il a même refusé de bénéficier des privilèges que lui accorde son statut d'ancien Premier ministre. Il a passé son temps à lire, à suivre l'actualité du pays, à donner son avis à qui le demandait et en toute discrétion. De fait, Abderrahmane El Yousseoufi n'a jamais quitté le champ politique. Il a été l'absent-présent malgré la fragilité de son état de santé qui a fini par l'emporter définitivement un certain jour de mai en toute discrétion. Certains de ses amis proches estiment que sa mise en terre a cadré avec sa nature profonde.

Hassan Bentaleb



Histoire d'une belle romance

Un amour indéfectible



Toutes les histoires d'amour sont particulières. Mais celle qui a rythmé les vies de feu Abderrahmane El Youssoufi et Marie-Hélène l'est encore plus. On évoque là une histoire d'amour en or. Une histoire d'amour restée impassible à l'exil et à l'éloignement. Existe-t-il de plus belle preuve d'amour que d'attendre sa moitié pendant plus de 20 ans ? Cet amour indéfectible caractérisait le couple El Youssoufi. Et ces nombreuses années n'ont fait que renforcer le lien qui les unissait.

La flamme s'est embrasée lorsque feu Abderrahmane El Youssoufi a passé le palier d'un couturier français nouvellement installé au boulevard Moulay Abdellah. En cette journée de 1947, Abderrahmane El Youssoufi ne s'attendait certainement pas à rencontrer l'amour de sa vie. Marie-Hélène non plus. Car l'histoire aurait été différente si le grand-père de Marie Hélène n'avait pas quitté sa Grèce natale, annexée à l'époque par les Turcs au début du 20^{ème} siècle, pour s'installer à des centaines de kilomè-

tres plus à l'ouest en région lyonnaise. Mais l'histoire, on ne la refait pas. On la raconte. La seule digression que nous nous accorderons, sera d'écrire que le hasard fait bien les choses. Comment peut-il en être autrement, quand on sait qu'a priori, le hasard, ou certainement le destin, a encore une fois réuni Marie-Hélène et Abderrahmane El Youssoufi lors d'une fête organisée par Ahmed Bennani, un commerçant de Casablanca. A cette occasion, Abderrahmane El Youssoufi n'avait pas hésité à se rapprocher de la famille de Marie-Hélène. Un premier pas lourd de sens à une époque où le conservatisme prédominait. Mais comme tout le monde sait, les histoires d'amour sont loin d'être un long fleuve tranquille.

Si les fiançailles des amoureux ont longtemps été retardées, ce n'est pas faute d'avoir essayé. Mais que faire contre les années de plomb ? Une période noire pendant laquelle El Youssoufi fut emprisonné par deux fois, en 1959 puis en 1963, purgeant une peine de deux ans de prison. A sa libération, il n'eut d'autre choix que de s'exiler à Paris. Dans son

malheur, il eut le bonheur de retrouver sa bien-aimée qui avait quitté le Maroc pour la France en 1965. Deux années plus tard, et plus de 20 années après leurs premières rencontres, Abderrahmane El Youssoufi et Marie Hélène se sont dit oui pour la vie à Paris. Pour cette belle romance, difficile de trouver meilleur endroit que la ville lumière et son romantisme mondialement connu.

En 1980, feu Hassan II a engagé une sorte d'amnistie politique. C'était l'occasion rêvée pour Abderrahmane El Youssoufi et sa femme de retrouver le Maroc, un pays qu'il chérissait tant. Quelques années ont passé, et El Youssoufi a occupé le poste de secrétaire général de l'UNFP après la mort d'Abderrahim Bouabid en 1992, avant d'enchaîner avec un quadriennat en tant que Premier ministre (1998-2002). Pendant ce temps, Marie Hélène, épouse aimante, sage, discrète et surtout compréhensive des devoirs de son mari envers le Royaume, s'est occupée des affaires du quotidien pour permettre à sa moitié de se consacrer pleinement à sa tâche. Mais Marie Hélène

était bien plus que cela. Elle n'était pas seulement une épouse, elle était, également, sa meilleure amie et sa confidente. Elle le soutenait sans faiblir, contre vents et marées tout en nouant une relation cousue de fil d'or avec la mère d'El Youssoufi. Unanimement saluée et reconnue pour sa modestie, Marie-Hélène a toujours préféré l'ombre à la lumière. Un trait de caractère qui en dit long sur la vie du couple El Youssoufi, toujours prompt à aider les plus démunis sans rien en attendre en retour.

Le 29 mai dernier, à la mort d'Abderrahmane El Youssoufi, Marie-Hélène a dignement versé quelques larmes au moment de l'enterrement. Dans l'expression de sa tristesse, on pouvait lire tout l'amour, le respect et l'affection qu'elle portait à son défunt mari. Ces larmes exprimaient aussi son profond chagrin et certainement une reconnaissance pour tout le bonheur partagé depuis le jour où Abderrahmane El Youssoufi a fait irruption dans sa vie, en entrant dans le magasin de couture de son père.

Chady Chaabi



La création du Syndicat national de la presse

En vieux routier de la profession, feu Abderrahmane El Youssoufi prodiguant ses conseils au directeur de Libération Mohamed Benarbia



Fin janvier 1963, le Mouvement national décide de créer le Syndicat national de la presse marocaine, une institution qui depuis mène un combat aux coudes pour défendre le métier de journalisme et de ceux qui le professent, tout autant que faire prévaloir et imposer les fonctions assurées par le quatrième pouvoir dans la quête des libertés d'expression et d'opinion.

Faisant partie des fondateurs, j'ai eu l'honneur d'écrire la charte constituante. Cinquante ans plus tard, un chercheur universitaire qui a soutenu une thèse sur l'histoire dudit syndicat, est venu me voir pour me montrer une copie du document écrit de mes mains. J'ai ressenti une grande émotion.

Cependant, en dépit de la décision du boycott du référendum, le secrétaire général du parti opte pour la participation aux premières élections législatives.

L'Ittihad présente alors des candidats pour les deux Chambres comme l'institue la nouvelle Constitution dont les élections sont prévues pour le mois de mai 1963.

Une vie d'engagement constant

Belle est l'idée qu'a eue le journal Libération de consacrer un numéro spécial pour rendre un hommage collectif à Si Abderrahmane El Youssoufi qui nous a, hélas, quittés le 29 mai 2020! Et c'est pour moi un immense privilège d'être invité à y participer. Cependant, je tiens à avouer que je suis resté, littéralement, figé devant ma feuille de papier! Je me suis longtemps demandé comment je pourrais parler de cette société de la vie politique marocaine du XX^e siècle. Comment discourir sur un monsieur qui a épousé toute l'histoire marocaine de la guerre du Rif à la crise sanitaire qui sévit encore dans notre pays?

Aussi, mon texte peut-il, légitimement, paraître hésitant. Il est néanmoins la reconnaissance sincère du rôle et de l'apport de Si Abderrahmane El Youssoufi dans l'édification, toujours en cours, de l'Etat moderne marocain.

Les contributeurs à cet hommage ne manqueront certainement pas d'évoquer la riche biographie de Si Abderrahmane : sa naissance à la veille de la guerre du Rif, ses combats en tant qu'étudiant à Marrakech puis à Rabat, son adhésion au Parti de l'Istiqlal en 1943 où il se lie d'amitié avec Mehdi Ben Barka, son premier séjour en France de 1949 à 1952 durant lequel il prépara un DES en droit et sciences politiques et œuvra pour l'organisation de la classe ouvrière marocaine en France, son parcours d'avocat, sa participation au mouvement de résistance et de libération nationale, son rôle dans la fondation de l'UNFP, ses exils successifs, son retour au Maroc après la grâce Royale de 1980, sa charge de Premier secrétaire de l'USFP, son œuvre à la Primature... En réalité, on ne peut absolument pas plonger dans l'histoire marocaine contemporaine sans parler de Si Abderrahmane El Youssoufi tant il en était un acteur agissant et un témoin averti.

Dans ces « Leçons sur la philosophie de l'histoire », Hegel affirme que « rien de grand

ne s'est accompli dans le monde sans passion ».

Cette affirmation sied à merveille au parcours de Si Abderrahmane El Youssoufi qui a non seulement mené son combat avec ferveur, mais, aussi, avec de la constance dans l'engagement et une fidélité unique.

Mon propos s'efforcera, donc, de mettre en exergue la passion qui a animé le cheminement politique de Si Abderrahmane El Youssoufi.

Et en matière de passion, on peut se permettre une brève et respectueuse incursion dans sa vie intime pour mettre l'accent sur les soixante et onze ans d'amour rare qu'il a partagé avec son épouse Hélène. La rencontre entre les deux personnages fut fortuite à Casablanca en 1947. Les deux jeunes amoureux décidèrent alors de jouer ensemble dans une pièce de théâtre célébrant la fin de l'année scolaire. Si Abderrahmane y campait le rôle d'un serveur. Mais ce n'est qu'en 1968 qu'ils décidèrent de convoler en justes noces à la mairie du VI^e arrondissement de Paris.

Une union qui ne cessa de s'affermir en dépit de la douleur des épreuves et du fardeau de l'engagement militant. La passion de Si Abderrahmane El Youssoufi se distingue clairement dans son parcours de vie. Il a défié les prisons du protectorat et les geôles marocaines en 1959 puis en 1963 année durant laquelle il subit d'atroces tortures de la part d'un certain Oufkir à Dar Elmoukri (Rabat).

Cela ne le dissuada nullement de renoncer à ses convictions.

Au contraire, il s'attela à lutter pour la libération du Maroc, à organiser les mouvements étudiants et ouvriers, à construire la gauche marocaine, à soutenir la révolution algérienne, etc. Il y fit état d'un engagement permanent, la marque de fabrique des grands hommes.

Les événements du 26 mars 1963 puis

l'enlèvement et la mise à mort de Mehdi Ben Barka le 29 octobre 1965, incitèrent Si Abderrahmane

El Youssoufi à entamer un exil forcé en France. Le procureur requiert la peine de mort contre lui lors du procès de Marrakech 1969/1975.

Cela n'entama en rien sa volonté de contribuer à l'action politique au Maroc. Il devint, alors, le délégué de l'USFP à l'étranger avant de rentrer au pays en 1980 après la grâce octroyée par le Roi Hassan II.

Les convictions et la sincérité de l'engagement politique de Si Abderrahmane ont fait que ce monsieur n'a tiré aucun profit matériel de ses années de lutte et de labeur. Il a continué à vivre dans son modeste appartement du quartier Bourgogne à Casablanca.

Cela contraste avec la désinvolture de trop nombreux responsables politiques qui, une fois aux manettes, s'activent à assurer leurs arrières en cumulant, souvent dans des conditions obscures, des fortunes injustifiées.

Ceci m'amène à évoquer la légèreté avec laquelle le PJD tente ces jours-ci de masquer les manquements de deux ministres pris en flagrant délit de violation de la loi concernant l'affiliation de leurs employés à la CNSS. Les indulgences émises par le « tribunal ecclésiastique » du parti témoignent du gouffre béant qui sépare ces ersatz d'hommes politiques de quelqu'un de la trempe de Si Abderrahmane El Youssoufi. Mais cette ténébreuse affaire met en lumière, si je peux m'exprimer ainsi, la réalité d'un parti dont le référentiel inavoué n'est pas la loi marocaine mais des règles malléables à souhait puisées hypocritement dans des livres jaunies.

Une tradition communément admise affirme que pour passer à la postérité, la personne doit laisser à sa mort soit un savoir, soit un bien utile, soit une descendance pouvant continuer ses belles œuvres. La vie de Si Abderrahmane est une leçon de vie, un livre à méditer et dont il faut s'en inspirer.

Certes, il n'a pas eu une descendance de son propre sang, mais il a agi tout au long de sa vie pour les enfants de notre mère patrie en mettant constamment en avant l'intérêt général.

Et comme tout grand politique, il a su briser les chaînes du dogmatisme pour devenir un homme de compromis sans compromission. Il a, à juste titre, constaté que le Maroc s'achemine du « noir au gris » pour paraphraser le titre d'un ouvrage d'Abraham Serfaty (éd. Syllepse 1998).

Il semble que chaque peuple a les hommes politiques qu'il mérite! Et un peuple qui a enfanté Mehdi Ben Barka, Omar Benjelloun et Ssi

Abderrahmane El Youssoufi pour ne citer que ses trois illustres personnages, mérite bien des femmes et des hommes politiques à idées opposées certes mais qui ont le sens du devoir, de l'intérêt commun et le respect de la chose publique.

Que la vie, les idées et la modestie de Si Abderrahmane El Youssoufi puissent nous éclairer le chemin. Que la gauche marocaine et en premier lieu socialiste s'en inspire dans sa quête légitime pour gouverner et amener les Marocains vers un lendemain meilleur.



Par Mohamed LMOUBARIKI historien vivant en France



Le père fondateur de la presse ittihadie

La perte soudaine de cet homme est à peine croyable, même si les dernières nouvelles sur sa santé n'étaient pas rassurantes. L'un de ses amis, le ministre Lakhdar Al Ibrahim, a dit à Abas Boudarka l'un de ses camarades : « Abderrahmane a choisi le moment de son départ pour ne déranger personne. Tous ses amis se trouvent à l'étranger, bloqués en France par l'épidémie de Coronavirus et personne ne pourra l'accompagner au cimetière ».

Abderrahmane El Youssoufi avait fait ses adieux dans plusieurs villes marocaines, à Rabat, Casablanca ... lorsqu'il avait présenté son autobiographie. Ce furent des rencontres populaires, spontanées, intimes avec des gens qui l'appréciaient. Cet homme exceptionnel a accompagné la vie des Marocains pendant presque un siècle. Il fut un opposant farouche à Hassan II pendant les années de plomb puis il fut le sauveur en incarnant l'alternance lorsqu'il fut Premier ministre. De nombreuses générations ont vécu avec cette grande figure, vrai symbole de militantisme, de patriotisme et de droiture.

C'est au cours de ce parcours long et riche qu'il fonda la presse ittihadie. Il fut le rédacteur en chef du quotidien Attahrir. Il y déclara que le gouvernement est responsable devant Sa Majesté et le peuple marocain, ce qui lui valut de figurer parmi les premiers prisonniers d'opinion du Maroc indépendant le 15 décembre 1959. Son intérêt pour les médias n'était un secret pour personne, puisqu'il fonda le syndicat de la presse nationale en 1963. Il en rédigea les statuts pour protéger la liberté d'expression au Maroc.

Je ne sais comment commencer pour parler de lui. Je vais simplement évoquer mon vécu très modeste à ses côtés lorsque nous avons eu des rencontres de travail concernant le journal Al Ittihad, qui était très important pour lui. Nous nous sommes rencontrés la première fois au siège du quotidien dont il était le directeur à Casablanca en 1995. Les membres de la rédaction de ce journal ainsi que ceux de l'hebdomadaire Anachra, publié à l'époque par la jeunesse socialiste (Chabiba Al ittihadia) et dont le directeur était Mohamed Assassi, participaient à cette rencontre. Abderrahmane El Youssoufi nous avait présenté les grandes orientations journalistiques de ce groupe de presse, le plus grand au Maroc, qui a vécu une grave crise à l'époque.

Je l'ai rencontré une deuxième fois à Paris le 9 novembre 1999 en marge du



Congrès de l'Internationale socialiste au CNIT de La défense. Y participaient les plus grands leaders socialistes du monde. Cette rencontre fut exceptionnelle dans mon parcours professionnel puisque j'ai pu réaliser un entretien d'une heure sur le projet d'un bureau du journal à Paris avec le choix d'une équipe de travail et nous avons abordé la question de la distribution du journal en France. Il voulait que nous nous intéressions aux Marocains de France et aux relations franco-marocaines dans tous les domaines politique, économique, social et culturel. Je me rappelle qu'il avait dit que la France était notre grand partenaire politique et économique qui abritait la plus grande communauté marocaine à l'étranger, ce qui justifiait de suivre toute l'actualité de ce pays. Notre conversation a souvent été interrompue par des journalistes qui voulaient l'interroger sur Driss Basri, démis par le Roi Mohammed VI de ses fonctions. Il restait d'ailleurs constamment informé par téléphone de cette actualité brûlante. Ce projet de création d'un bureau à Paris n'a jamais vu le jour, suite aux problèmes internes au sein de l'USFP et au niveau de la direction du journal. L'équipe se résuma

à deux journalistes dont je faisais partie avec peu de moyens couvrant à peine les frais de fonctionnement.

Intéressé par l'actualité de l'immigration marocaine en France, il m'a demandé de faire un rapport sur la situation de l'islam en France. Ce fut une aventure passionnante qui m'a permis de découvrir le monde des mosquées et des associations qui les gèrent. C'était un travail complexe pour quelqu'un qui venait d'arriver en France. Malgré cela, j'ai pu connaître l'organisation de l'islam en France et ses différents acteurs. C'était un terrain miné où se confrontaient de nombreux pays étrangers, puissants par leur nombre de ressortissants, comme le Maroc et l'Algérie ou puissants par les influences qu'ils voulaient exercer en France grâce à leurs pétrodollars, comme la Libye de Kadhafi et les pays du Golfe, sans parler de la surveillance française de ce milieu. Si Abderrahmane El Youssoufi en me demandant ce rapport avait pour objectif d'orienter notre travail médiatique et partisan en France vers ce champ religieux qui avait des impacts politique et sécuritaire en France et en Europe. Il était visionnaire, car aujourd'hui ce sujet préoccupe tous les pays de la région.

Il m'a aussi demandé de rencontrer le directeur de la revue Afrique-Asie, Simon Malley, pour un dialogue autour de l'alternance politique au Maroc et son impact dans la région. Cette rencontre m'a permis de collaborer avec cette revue à plusieurs reprises.

Je lui ai également rendu visite à la Primature en compagnie de mon collègue Hakim Ghissassi de la revue La Médina, publiée en France, qui s'intéressait à l'immigration, à la culture et aux questions identitaires. Malgré sa fonction et ses préoccupations en tant que Premier ministre, il ne perdait jamais l'occasion de

discuter de sujets en lien avec l'immigration et les médias. Grâce à ses relations et amitiés, j'ai pu rencontrer de nombreuses personnalités politiques françaises de premier plan, tels Roland Dumas, Hubert Védrine, Daniel Vaillant, Jack Lang et d'autres ministres étrangers comme Lakhdar Ibrahim, ministre des Affaires étrangères algérien, ainsi que des intellectuels français et arabes tels que Mohamed Harbi, Bourhane Ghalion, Hamida Naana, Jacques Vergès...Et la liste est longue.

Le Cercle des Amis de Bahi à Paris comptait beaucoup pour lui. Il suivait les activités de cette structure de près et il proposait même des idées. Mohamed Bahi était un journaliste et un homme politique très proche de lui, compagnon de longue date dans la lutte pour la démocratie au Maroc et l'union du Maghreb. Son travail journalistique reste dans les annales de la presse marocaine.

En 2018, je l'ai rencontré une dernière fois dans sa maison à Casablanca. Nous avons parlé de son autobiographie réalisée avec son camarade Abas Boudarka. Il y avait beaucoup d'amis et de collègues. La discussion a porté sur le sens de cette publication et son accueil par le public marocain.

En raison de la crise sanitaire, un hommage national n'a pas pu lui être rendu, mais les Marocains avaient pu témoigner leur attachement et leur respect à ce grand homme lors de la présentation de ce dernier livre retraçant les grands axes de sa vie de militant socialiste.

Avec son départ, le Maroc a perdu l'un des derniers grands héros du mouvement national et de la résistance qui a marqué la politique, les droits de l'Homme et les médias au siècle dernier et qui résonne encore aujourd'hui.

Paris : Youssef Lahlali

La création du Syndicat national de la presse

Fin janvier 1963, le Mouvement national décide de créer le Syndicat national de la presse marocaine, une institution qui depuis mène un combat aux coudes pour défendre le métier de journalisme et de ceux qui le professent, tout autant que faire prévaloir et imposer les fonctions assurées par le quatrième pouvoir dans la quête des libertés d'expression et d'opinion. Faisant partie des fondateurs, j'ai eu l'honneur d'écrire la charte constituante. Cinquante ans plus tard, un chercheur universitaire qui a soutenu une thèse sur l'histoire dudit syndicat, est venu me voir pour me montrer une copie du document écrit de mes mains. J'ai ressenti une grande émotion.

Cependant, en dépit de la décision du boycott du référendum, le secrétaire général du parti opte pour la participation aux premières élections législatives. L'Ittihad présente alors des candidats pour les deux chambres comme l'institue la nouvelle Constitution dont les élections sont prévues pour le mois de mai 1963.



La culture, une source d'intérêt majeure pour El Youssoufi

Plus qu'un bagage de connaissances, un luxe ou un divertissement, Si Abderrahmane El Youssoufi a toujours considéré la culture comme étant l'essence même de notre vie, la condition de l'unité de l'homme. Il estimait qu'outre sa valeur intrinsèque, la culture pouvait apporter de précieux avantages sur le plan socioéconomique, améliorer notre qualité de vie et augmenter la sensation de bien-être. Il s'agissait, selon lui, d'un moyen de promotion du dialogue et de lutte contre l'ignorance et l'obscurantisme.

Il faut dire que le défunt a, tout au long de sa carrière politique, appelé à ériger la question culturelle à la tête des préoccupations et fait notamment partie de ceux qui ont été derrière la création du Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain (MMVI). «Ce musée est le fruit des résultats sur lesquels nous avons travaillé au moment de la formation du gouvernement que je présidais», avait-il déclaré en marge de sa visite à l'exposition rétrospective d'Alberto Giacometti, une visite symbolique qui incitait à inculquer aux Marocains, dès leur jeune âge, l'amour des arts et de la culture. «Notre attention a porté en premier lieu sur l'aide aux ingénieurs et ministres afin que tout un chacun, selon sa position, puisse jouer son rôle dans la valorisation de la chose culturelle», avait-il précisé, réaffirmant «le besoin du Maroc pour la culture». «Nous essayons d'agir ensemble pour que les Marocains visitent les musées et se cultivent eux et leurs familles», avait-il expliqué, appelant les intellectuels et hommes de médias «à jouer leur rôle dans l'encouragement des potentialités des différentes catégories sociales afin de faire de la culture la première source d'intérêt».

En effet, la visite d'Abderrahmane El Youssoufi au MMVI mettait en avant la centralité de la culture dans la vie, encourageait le Marocain à se rendre dans ces hauts lieux de l'art et de la beauté, et rappelait que les musées sont là pour tous les Marocains, tous âges et tendances confondus. «Cette visite reflète l'éducation en culture et en arts qu'El Youssoufi a reçue», avait déclaré M'Barek Bouderkha, ancien membre de l'Instance équité et réconciliation, et compagnon de route d'El Youssoufi. «Elle constitue un enseignement pour le citoyen marocain, et un message aux responsables de l'éducation en général pour que l'amour des arts soit inculqué aux citoyens dès leur jeune âge», avait-il fait savoir. «Le défunt était de tous les vernissages au Musée Mohammed VI d'art contemporain de Rabat. Il ne ratait aucune exposition», témoigne, pour sa part, Mehdi Qotbi, président de la Fondation nationale des musées, dans une déclaration à nos



Abderrahmane El Youssoufi aux côtés de François Hollande et Mehdi Qotbi au MMVI.

confrères de «Le360». «Mohamed Kacimi fait partie des artistes peintres avec lesquels le défunt avait noué une belle amitié. A son domicile était accrochée l'une des plus belles œuvres de Kacimi», confie Mehdi Qotbi. Et d'ajouter : «En 2001, pour la rétrospective consacrée à Mohamed Kacimi, Abderrahmane El Youssoufi, alors Premier ministre, était de la partie. C'est à cette époque que l'artiste lui a offert cette toile qui a été soigneusement préservée et mise en valeur chez lui».

Celui qui a dirigé le gouvernement de l'Alternance avait également un faible pour la littérature et nouait une excellente rela-

tion avec Mohamed Choukri. «Il était d'ailleurs derrière la réédition de son best-seller «Le pain nu», souligne le journaliste tangérois Said Koubricit au micro de «Le360», avant de préciser qu'il aimait aussi encourager et soutenir les artistes de la jeune génération comme Ahmed Jarid, Azghai et Chafik Zougari, entre autres, et les surprenait agréablement en assistant aux vernissages de leurs expositions.

A Tanger, la ville natale de Si Abderrahmane, le galeriste Chokri Bentaouit se souvient des discussions passionnantes avec cet homme à qui il voue un grand respect. «C'était un homme très ouvert, ser-

viable et humble. Il appréciait les artistes et était reconnaissant pour tout le travail qu'ils accomplissaient pour une vie culturelle épanouie au Maroc», souligne-t-il.

De son côté, le comédien Mohamed Choubi explique dans une déclaration à Libé qu'en plus d'être un homme sensible, «Si Abderrahmane El Youssoufi était un grand homme de culture, un homme d'une élégance intellectuelle et morale exemplaire». «Au temps du gouvernement d'alternance, il avait nommé Mohamed El Achaari à la tête du ministère de la Culture, un homme qu'il connaissait bien et connaissait ses compétences, et ils avaient,



Abderrahmane El Yousseoufi lors du vernissage de l'exposition rétrospective de Mohamed Kacimi.

tous les deux, réussi à mettre en place un nouveau modèle de soutien à la création culturelle et artistique, à travers un fonds de soutien à l'édition et au livre, à la production théâtrale, à la musique et aux arts chorégraphiques, aux arts plastiques et visuels, ainsi qu'à l'organisation de manifestations culturelles et artistiques», a souligné Choubi. Et d'ajouter: «Il faut dire qu'en plus d'être profondément nationaliste et peut-être l'un des derniers nationalistes d'une telle envergure, Si Abderrahmane est un homme qui a beaucoup donné à la culture, aux artistes et aux intellectuels dans notre pays». «Il était aussi un féru de théâtre et de cinéma. Je me souviens très bien quand il venait régulièrement voir les productions théâtrales de Touria Jabrane», a-t-il précisé. Conscient de la place importante qu'occupent les arts et la culture dans le développement social et économique, El Yousseoufi a toujours mis en avant l'importance de l'investissement du gouvernement dans les arts et la culture en plaidant pour l'instauration d'un soutien financier aux artistes et aux organismes culturels et a également déployé de grands efforts afin de stimuler la contribution financière du secteur privé dans le soutien à la culture.

Force est de constater qu'Abderrahmane El Yousseoufi était bel et bien un personnage qui aimait les cultures, les hommes, l'échange, le partage et l'ouverture aux autres. Il n'envisageait pas le monde autrement que pacifié et estimait que le destin de l'humanité repose sur la capacité des peuples à porter les uns sur les autres un regard instruit et à faire dialoguer leurs différences et leurs cultures. L'engagement culturel est, selon lui, une passion. Passion d'apprendre et de transmettre. Passion de donner et de découvrir. Passion de soi, de son histoire, de son patrimoine, de ses racines et passion de l'autre, que l'on rencontre dans sa beauté et sa vérité.

Mehdi Ouassat

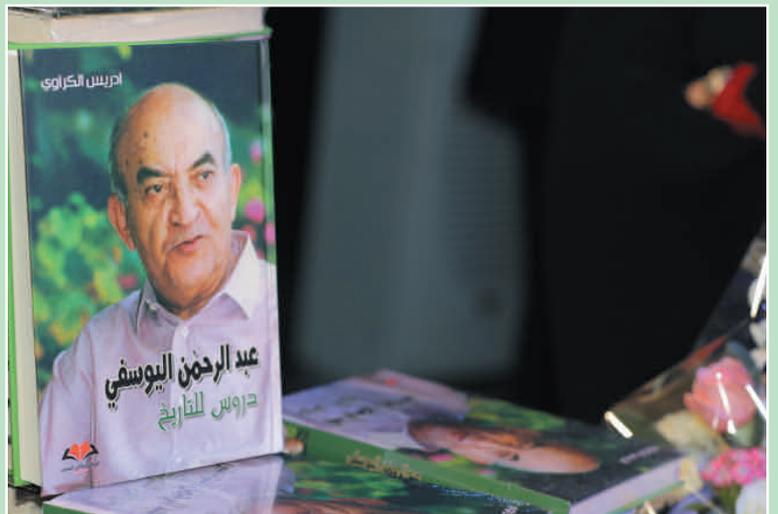
Abderrahmane El Yousseoufi raconté par son compagnon de route

Témoin exceptionnel de l'expérience d'alternance, Driss Guerraoui, conseiller du Premier ministre Abderrahmane El Yousseoufi à l'époque et actuel président du Conseil de la concurrence, revient sur un pan de l'histoire méconnu du grand public, à travers son livre «El Yousseoufi, leçons pour l'histoire».

Composé de 383 pages, images et documents à l'appui, l'ouvrage qui se décline en dix chapitres présente la personnalité et le parcours d'Abderrahmane El Yousseoufi, tout en faisant la lumière sur ses positions en tant que Premier ministre, et en révélant des détails sur la période du gouvernement d'alternance et sur la manière El Yousseoufi de gestion des problèmes sociaux. Le livre a été présenté lors de la dernière édition du Salon international de l'édition et du livre, en présence d'Abderrahmane El Yousseoufi, lui-même et de son épouse, en plus d'une pléiade d'Itihadis, de hauts responsables et de diplomates.

Celui qui fut un proche parmi les proches de l'ancien Premier secrétaire de l'USFP explique qu'il traite dans son ouvrage les données extraites directement de ses rencontres avec Abderrahmane El Yousseoufi, ou des sources et documents dont il dispose, ou encore de certaines discussions qu'il a eues avec les acteurs directs qui ont supervisé ou vécu les réformes sociales du gouvernement d'alternance, qu'il s'agisse d'anciens ministres, de ses collègues à la primature ou de certaines personnes qui s'intéressent à l'expérience de l'alternance. «J'ai adopté dans l'écriture de cette œuvre une méthodologie qui comporte trois axes. Il y a d'abord l'analyse des faits que nous avons vécus sur le terrain au cœur des événements, puis le suivi documentaire des réformes sociales entreprises par le gouvernement d'alternance, au sein duquel j'ai été chargé de préparer les dossiers et de suivre leurs procédures.

Le troisième axe concerne les témoignages que j'ai recueillis



à travers les moments vécus aux côtés de Maître Abderrahmane El Yousseoufi lors d'une étape forte de l'histoire politique du Maroc contemporain», précise-t-il. L'auteur du livre explique également que «chercher dans ces données, les collecter, les étudier, les analyser, et en tirer des leçons serait bénéfique pour les étudiants, les chercheurs et le grand public qui s'intéressent à cette époque de l'histoire du Maroc».

Dans sa présentation du livre, El Yousseoufi écrit que le gouvernement d'alternance s'est employé à adopter des réformes sociales majeures qui ont concerné de larges franges de la société, soulignant que l'importance du livre réside dans le fait que l'auteur était présent lors de la mise en place des réformes, et accompagnait les différentes étapes de leur opérationnalisation.

«En incluant dans ce livre le bilan des grandes réformes sociales mises en œuvre par le gouvernement d'alternance entre mars 1998 et octobre 2002 sur la base d'informations réelles, l'ouvrage apporte une valeur ajoutée qu'il puise de l'intérieur de cette expérience gouvernementale», a estimé El Yousseoufi.



Les principaux chantiers et réformes économiques à l'actif du gouvernement El Yousseoufi

Le gouvernement d'alternance dirigé par Abderrahmane El Yousseoufi a accordé au secteur des technologies des communications, de l'information et de la poste l'importance qu'il mérite en tant qu'outil permettant au Maroc de se doter des critères des pays émergents en matière d'utilisation des technologies de l'information dans la formation, la recherche scientifique et la communication.

Il s'est attelé, conformément à une stratégie élaborée à cet effet, à encourager l'utilisation des technologies de l'information au sein des entreprises, de l'administration, des foyers, de l'école et de l'université, avait déclaré le Premier ministre. Ce, en garantissant une "fluidité du débit élevé", en réduisant le "fossé numérique", en allégeant le coût élevé de l'utilisation de ces technologies, et en mettant en place les structures accompagnant les petites et moyennes entreprises afin de les inciter à les utiliser.

« L'effort du gouvernement s'est ainsi orienté vers le domaine économique dans le but de renforcer les conditions du décollage économique à travers la mise à niveau de notre économie et le renforcement de son immunité afin de s'engager dans la concurrence internationale et faire face au défi imposé par la mondialisation et les paris à venir de la nouvelle économie », avait-il poursuivi lors de la présentation de son bilan à la Nation en août 2002.

Notons que le premier engagement du gouvernement a ainsi été d'œuvrer à réunir les conditions adéquates pour réaliser un développement élevé, régulier et durable, en insistant dans le même temps à assurer une gestion saine et transparente des finances publiques qui préserve leurs équilibres fondamentaux.

Nette amélioration de la plupart des indices économiques et financiers

A noter que la plupart des indices économiques et financiers ont connu une nette amélioration durant la période du gouvernement d'alternance. Ce, malgré une conjoncture nationale et internationale très difficile, marquée par trois années consécutives de sécheresse ; la hausse des prix des produits pétroliers ; l'influence de la compétitivité de certains produits importés, en dépit de la réévaluation de la monnaie nationale par rapport à l'euro, par la nécessité de sauver plusieurs établissements publics qui étaient en difficulté en raison de la mauvaise gestion qu'ils ont connue par le passé.

Rappelons ici que cette conjoncture avait été également marquée par la tendance des recettes douanières à la baisse en raison de la levée des barrières douanières prévue dans le cadre des engagements pris à l'égard des principaux partenaires commerciaux et les retombées financières du dialogue social, sans oublier les conséquences de la récession de l'économie américaine sur l'économie mondiale qui s'est aggravée suite aux événements du 11 septembre 2001, comme l'avait fait remarquer le Premier ministre El Yousseoufi.

L'économie a pu résister et réaliser un taux de 3,8% du PIB en moyenne annuelle de 1998 à 2001 contre 2,6% durant la période 1993-1997

En dépit de ces nombreux dysfonction-



nements imprévus qui ont pesé de tout leur poids sur le budget général, l'économie marocaine « a pu résister et réaliser un taux de 3,8% du PIB en moyenne annuelle de 1998 à 2001 contre 2,6% durant la période 1993-1997, alors qu'il est prévu que ce taux atteigne 4,4% en 2002 », s'était réjoui M. El Yousseoufi.

Il avait également exprimé un certain satisfecit pour avoir « pu, au cours des quatre dernières années, maîtriser l'inflation et la contenir à un niveau bas, et à moins de 1,5% comme moyenne annuelle afin de préserver le pouvoir d'achat des citoyens les plus démunis, alors que ce même taux dépassait les 4% entre 1993 et 1997 ».

Autre succès revendiqué : le déficit budgétaire qui a été conscrit à un niveau supportable, à savoir un taux de moins de 3% du PIB en général. « Cette maîtrise a été accompagnée par l'évolution de l'épargne publique, ce qui a permis d'améliorer les conditions de financement des investissements au moment même où la moyenne annuelle des recettes fiscales a augmenté de 54% entre 1997 et 2002 comparativement à la période 1992 et 1997 », avait-il expliqué.

Maîtrise de l'inflation, déficit budgétaire conscrit à un niveau supportable, réduction de la dette publique globale, amélioration de la situation des finances extérieures

Durant la même période, le Premier ministre relevait le fait que le gouvernement a pu réduire la dette publique globale en dépit de l'augmentation sensible de la dette intérieure, poursuivant que la dette publique extérieure a été réduite de 19,1 milliards de dollars en 1997 à 14,1 milliards de dollars en 2001.

Dans son bilan, Abderrahmane El Yousseoufi

indiquait, par ailleurs, que la situation des finances extérieures du Royaume « s'est également améliorée puisque le compte courant de la balance des paiements a réalisé, pour la première fois, un surplus important et que nos réserves en devises ont atteint des niveaux record non seulement en raison des investissements étrangers mais également grâce à l'évolution positive qu'ont connue le secteur du tourisme et les transferts de nos concitoyens à l'étranger », avait-il expliqué.

Après avoir quasiment stagné jusqu'à 1997, il nota avec satisfaction que les transferts des Marocains résidant à l'étranger ont enregistré une augmentation annuelle moyenne de 21,7% entre 1998 et 2001. Aussi, avait-il affirmé, « les revenus touristiques, dont l'évolution ne dépassait guère les 4% au cours des années 1993-1997, ont connu eux aussi un saut important en enregistrant une augmentation annuelle de l'ordre de 20,5% ».

Maîtrise de manière régulière des équilibres financiers essentiels et stabilité du cadre de l'économie nationale

De ce bilan chiffré significatif, il déduira d'une part la faculté du gouvernement de maîtriser de manière régulière durant cette période les équilibres financiers essentiels et la stabilité du cadre de l'économie nationale, deux conditions essentielles qui vont de pair pour réunir les conditions d'un développement économique sain et durable.

Comme l'avait relevé El Yousseoufi devant le Parlement, « il n'aurait pas été possible d'améliorer une partie des indices économiques et financiers sans les efforts déployés pour relever le niveau des investissements, particulièrement ceux par lesquels nous avons cherché à renforcer leur cadre incitatif, améliorer l'environnement de l'en-

treprise et des affaires, poursuivre le processus de privatisation et de libéralisation, assurer la gestion efficiente de la chose économique, outre la priorité que nous avons accordée à certains secteurs les plus productifs et les plus créateurs de la valeur ajoutée ».

L'amélioration du niveau des investissements national et étranger placée parmi les priorités du gouvernement

Afin de rehausser le niveau du développement économique et relever ainsi le défi de l'emploi, le gouvernement El Yousseoufi a placé l'amélioration du niveau des investissements national et étranger parmi ses priorités.

« Nous nous sommes attelés dans ce cadre et conformément aux engagements que nous avons pris, à la dynamisation des mécanismes que prévoit la charte des investissements de novembre 1995, concernant aussi bien le volet financier qu'administratif ou immobilier, à l'adoption d'un ensemble de mesures incitatives dans le cadre des lois de finances respectives, particulièrement dans les domaines des taxes douanières, des avantages accordés aux exportations, au tourisme et à l'habitat social », rappelait-il.

Soulignons que la création d'une commission interministérielle, présidée par le Premier ministre, parviendra à examiner, en l'espace de quatre ans, 139 projets, dont 117 ont été réglés, avec un investissement de près de 25 milliards de dh et la création de 32.000 postes d'emploi stables.

Cette commission « a également permis l'adoption de 63 accords d'investissement, dont 26 concernent le secteur touristique permettant la création de 60.000 postes d'emploi avec un investissement atteignant 45 milliards de dh », avait affirmé le PM.



Rappelons que c'est dans ce même cadre et pour concrétiser l'idée de l'interlocuteur unique qu'interviendra la création des centres régionaux d'investissement.

Accélération du rythme de modernisation du cadre juridique de l'environnement de l'entreprise et des affaires

Après avoir établi un diagnostic des dysfonctionnements que connaît l'environnement de l'entreprise et des affaires, le cabinet qu'il a dirigé de 1998 à 2002 a œuvré à accélérer le rythme de modernisation du cadre juridique de l'environnement de l'entreprise et des affaires en promulguant des textes juridiques en vertu desquels est renouvelé le cadre général de l'action de l'investissement et revigoré l'esprit d'initiative.

Un arsenal de lois et codes seront ainsi adoptés au cours de cette législature dans les domaines économique général, financier et douanier, commercial et industriel, des assurances ou des petites et moyennes entreprises.

Notons, dans ce même cadre, la réduction de 11% puis de 17% du coût de l'énergie électrique, l'aménagement de nouvelles zones industrielles ou le réaménagement de zones existantes, réalisées avec la contribution du Fonds Hassan II pour le développement économique et social en particulier.

Précisions d'Abderrahmane El Youssef : « Nos initiatives visant à soutenir l'opération de mise à niveau ne se sont pas limitées à ces domaines, mais ont englobé les volets du financement, et ce en renforçant les mécanismes de financement pour faciliter l'octroi des crédits bancaires, particulièrement à travers les fonds de garantie, et en facilitant l'obtention des ressources financières auprès de certains pays européens à des conditions préférentielles pour soutenir les programmes d'investissement des PME en particulier ».

Le taux d'investissement national a augmenté de 23% au cours de la période 1998-2001

Le gouvernement El Youssef a œuvré en fin au renforcement des infrastructures technologiques de base en créant notamment des centres techniques industriels, avec les résultats extrêmement positifs puisque le taux d'investissement national a augmenté de 23% au cours de la période 1998-2001, comparativement à la période 1993-1997. Au même moment, la part de l'investissement des établissements et des entreprises publiques a doublé, passant de 14,7 milliards de dh en 1997 à 27,8 milliards de dh en 2001.

Il a également « enregistré avec satisfaction le saut important réalisé par l'investissement étranger qui a atteint près de 7 milliards de dollars attirés par le Maroc durant la période 98-2001. « Ce qui signifie que ce qui a été drainé en l'espace de quatre ans dépasse ce qui a été collecté durant les 20 dernières années », avait souligné Abderrahmane El Youssef précisant que 70% de cette somme a concerné des investissements directs créateurs d'emplois.

Evoquant la libéralisation de certains secteurs économiques, il rappellera particulièrement « le succès mérité » que son équipe a réalisé dans la libéralisation des secteurs des télécommunications qui a placé le Maroc parmi les pays en voie de développement les plus qualifiés à intégrer la société de l'information du 21^{ème} siècle.

Dans son adresse devant le Parlement, il fera allusion également aux premiers pas que le gouvernement d'Alternance a faits sur la voie de la libéralisation des secteurs du pétrole, du gaz et des transports, en particulier le transport routier et aérien.

Rappelons aussi l'initiative consistant à ouvrir la voie au secteur privé pour contribuer à la gestion des infrastructures de base et des grands services publics, notamment la production de l'électricité, le secteur des au-



toroutes, la distribution de l'eau et de l'électricité, l'adduction d'eau et l'assainissement liquide.

Rationalisation et restructuration de nombreux établissements et entreprises publiques

Autres actions à mettre à l'actif du gouvernement d'alternance : la rationalisation et la restructuration de nombreux établissements et entreprises publiques, dont une partie a été accomplie dans le cadre de contrats-programmes conclus avec l'Etat. Des actions qui visaient à « améliorer la gestion et le repositionnement stratégique des établissements et des entreprises concernés au sein de l'environnement économique », avait-il souligné.

A toutes ces actions, s'ajoutent le renforcement et l'extension du réseau d'infrastructures de base. Avec l'accélération du rythme de l'application du programme des 1.500 km d'autoroutes, la construction de la rocade méditerranéenne, la réalisation des travaux d'un ensemble de complexes de production de l'énergie, la mise en application du plan hydraulique par la construction de nouveaux barrages, ainsi que l'élaboration d'un programme de mise à niveau des ports à Agadir et Saïdia en particulier, outre l'agrandissement des ports existants.

Concernant le secteur du tourisme, le gouvernement d'El Youssef a œuvré à définir un plan ayant pour objectif la création de 160.000 lits et de 600.000 nouveaux postes d'emplois, et l'accueil de dix millions de touristes étrangers à l'horizon 2010.

Le programme de construction de six nouvelles stations balnéaires destinées à renforcer le volet balnéaire du secteur touristique donnera le ton de ce vaste programme.

Soulignons, en ce qui concerne le secteur des pêches maritimes, qu'il a été procédé à l'introduction de changements fondamentaux sur les modes d'exploitation des ressources halieutiques ; tandis que le secteur de l'artisanat et des métiers a bénéficié d'un intérêt particulier.

Par ailleurs, le secteur de l'habitat et de la promotion immobilière a été mis à niveau, en prenant une série de mesures tendant au renforcement de son cadre juridique. A souligner que « la principale initiative

gouvernementale en faveur de ce secteur, reste la mise en place d'un programme national de lutte contre l'habitat insalubre et anarchique », relevait le PM.

Le taux global du chômage a régressé sur le plan national de 13,9% en 1999 à 12,5% en 2001, alors que le taux de chômage en milieu urbain a chuté à 19,5% en 2001 contre 22% en 1999

Pour atteindre une efficacité économique et un développement durable, le gouvernement d'alternance va mener un combat résolu contre le déficit social. C'est ainsi qu'il adoptera une stratégie globale intégrée pour le développement social basée sur une politique volontariste pour l'emploi des jeunes d'une part, et sur une politique sociale solidaire, d'autre part, dans le cadre d'une paix sociale fondée sur un partenariat positif entre les parties productives.

Comme l'avait souligné le Premier ministre lors de la présentation de son bilan, « ces deux politiques se sont concrétisées dans les programmes mis en œuvre par le gouvernement dans les domaines du traitement du fléau du chômage et des différents aspects de la pauvreté et de l'exclusion sociale, de l'amélioration des services sociaux de base, de l'accélération de la cadence de la mise en place des infrastructures au profit des populations rurales, et du soutien aux programmes d'habitat social ».

A noter que ces programmes ont été exécutés parallèlement aux programmes du développement économique et de promotion de l'investissement, et ce sur la base du principe de partenariat dans la gestion de la question sociale.

Sur le front du chômage, le gouvernement El Youssef a adopté une approche basée sur le soutien de l'investissement comme locomotive pour la promotion de l'emploi ainsi que sur la libéralisation des structures de l'économie nationale.

Sa politique était axée sur les programmes d'incitation à l'emploi tendant à la mise en œuvre de la loi relative aux stages de formation et d'insertion des jeunes diplômés, à la qualification professionnelle, aux crédits des jeunes promoteurs, à l'auto-emploi, aux conventions sectorielles conclues avec les éta-

blissements publics, aux programmes des pépinières d'entreprises.

A ces initiatives, il faut ajouter le cadre incitatif mis en place au profit des investisseurs privés et la charte des petites et moyennes entreprises venus combler un vide juridique qui a longtemps affecté l'activité de cette large catégorie d'entrepreneurs ayant un poids considérable dans le tissu économique.

Suite à cette politique, le taux global du chômage a régressé sur le plan national de 13,9% en 1999 à 12,5% en 2001, alors que le taux de chômage en milieu urbain a chuté à 19,5% en 2001 contre 22% en 1999.

Grâce à l'efficacité du programme de lutte contre les effets de la sécheresse mis au point par son gouvernement, ce taux est resté stable en milieu rural. Tandis que celui des non-diplômés a diminué sensiblement au cours de la même période, alors que le taux de chômage des diplômés s'est établi à 27% grâce aux emplois créés par les différentes branches productives de notre économie nationale et dont le nombre a dépassé les 130.000 postes en 2001, d'une part, et grâce à l'effort exceptionnel consenti par le gouvernement par la création de plus de 70.000 emplois au sein du budget général de l'Etat entre 1998 et 2002, d'autre part.

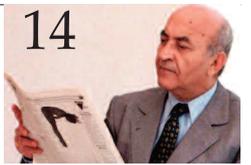
Autant que faire se peut, le gouvernement s'efforça de faire bénéficier de ces emplois et en priorité les titulaires de diplômes supérieurs.

L'institution de l'assurance maladie obligatoire (AMO)

Enfin, concluait-il, « on ne peut ne pas donner au principe de l'égalité des chances toute sa signification et son étendue et ce, en consacrant le droit au travail à une large échelle, l'emploi étant la clef de voûte de la dignité de l'homme et le moyen par lequel il aspire au bien-être ».

Pour Abderrahmane El Youssef, il est possible d'atteindre cet objectif en continuant à œuvrer à la réduction des disparités sociales par le renforcement des réseaux de protection sociale et des mécanismes de solidarité. « C'est dans ce cadre que l'institution de l'assurance maladie obligatoire constitue la première des priorités », avait-il ajouté.

Alain Bouthia



Si Abderrahmane et Marie-Hélène El Youssefi ont fêté avec le TAS un sacre attendu depuis 80 ans



La Coupe du Trône en cadeau d'adieu



Il est des vies qui s'écrivent d'entrée en pointillés et d'autres qui forment un cercle parfait. La vie d'Abderrahmane El Youssefi en est une. Il a fait de la haute ambition son terrain de prédilection. Et le Tihad Athletic Sport (TAS) est le parfait exemple. En surface, il est difficilement concevable qu'Abderrahmane El Youssefi, né le 8 mars 1924 à Tanger, syndicaliste et homme politique hors pair, ait été l'un des fondateurs du TAS. Mais à y regarder de plus près, ce n'est pas aussi étonnant que cela en a l'air.

Pour comprendre comment El Youssefi s'est retrouvé à tracer les lignes d'un terrain à Hay El Mohammadi, il faut revisiter tout un pan de l'histoire du bonhomme et du Maroc. A l'époque où El Youssefi était élève interne au Lycée Moulay Youssef de Rabat, il avait rejoint les rangs du mouvement national. L'histoire s'en rappellera bien évidemment comme étant l'un des militants historiques du nationalisme marocain. Sans surprise, il a adhéré à l'âge de dix-neuf ans au parti de l'Istiqlal avec pour priorité

majeure, améliorer les conditions de vie de la classe ouvrière et en particulier des plus jeunes d'entre elle. Le tout enrobé d'une envie tenace d'imprégner la jeunesse du mouvement nationaliste. Feu El Youssefi le confirme. « Le TAS a vu le jour pour encadrer les jeunes et les encourager à adhérer à la bataille pour l'indépendance », confiait-il fièrement il y a un peu plus de dix ans. Une volonté d'émancipation également palpable dans la création du club de Cosumar. Mais pas que. « Nous avons aussi fondé la Ligue de football marocaine, en opposition à celle instaurée par le colonisateur avant de créer la Coupe du Trône », racontait-il.

Malheureusement, pour cet amoureux du ballon rond, ses vœux politiques ont été exaucés contrairement à ses ambitions sportives. Le TAS n'a malheureusement jamais été un grand club par son palmarès, mais il l'a été par sa popularité et tous les joueurs qui y sont passés avant d'aller faire les beaux jours de clubs casablancais plus huppés mais loin d'être aussi populaires que le TAS. Une popularité qui a sauté aux

yeux des plus jeunes d'entre nous lorsqu'au printemps 2017, après avoir longtemps végété au niveau amateur (3^{ème} division), le TAS avait enfin été promu en seconde division. Difficile d'être passé à côté de la liesse populaire qui a envahi chaque recoin de Hay Mohammadi. En dépit d'un état de santé fragile, Abderrahmane El Youssefi, maillot du TAS floqué à son nom, a tenu coûte que coûte à marquer ce jour de sa présence, là où tout a commencé. « C'est dans ce quartier mythique qu'est né le TAS en 1946. Nous avons de nos propres mains tracé les lignes pour délimiter le terrain dans le quartier Moulay Chrif », se remémorait-il y a quelque temps, l'ancien Premier ministre.

Dès lors, on vous laisse imaginer sa joie quand le TAS a remporté ce trophée hautement symbolique l'année dernière, qui plus est lors de la Fête du Trône, contre toute attente et au courage, en prenant le meilleur sur le Hassania d'Agadir (2-1). Cette victoire au forceps a été dédiée à juste titre par les joueurs, le staff et toutes les composantes du club à Abderrahmane El Youssefi. Ce

dernier, survêt du club sur les épaules, n'a pas hésité un seul instant au moment d'accueillir ses héros du moment. A la manière du meneur d'homme qu'il était, il leur a certainement rappelé le contexte particulier dans lequel leur club a vu le jour. Comme pour les persuader que le Tihad Athletic Sport n'était vraiment pas un club comme les autres et que, désormais, l'avenir du club est entre leurs mains.

Quiconque se trouverait à leur place en tirerait une immense fierté, car le cœur d'un homme aussi extraordinaire ne peut vouer un amour et une admiration aussi indéfectibles à un club de football ordinaire. Désormais, l'étoile d'Abderrahmane El Youssefi brillera pour toujours au-dessus du TAS. Et plus que jamais, le TAS aura la charge d'honorer sa mémoire en multipliant les exploits et pourquoi pas réaliser son vœu le plus cher, à savoir renouer avec la première division après lui avoir offert un magnifique cadeau quasiment un an avant sa mort. Un cercle parfait on vous dit !

Chady Chaabi



Une vie et un destin hors du commun



Un grand homme dont l'histoire compte peu. Abderrahmane El Youssoufi dont nous célébrons le quarantième jour de la mort a non seulement vécu plusieurs vies en une seule, mais il n'a eu qu'un seul objectif, irréfragable, qui lui a fait emprunter plusieurs voies pour déboucher sur une seule. Celle de l'homme d'Etat qui ne s'est jamais départi de son amour indéfectible pour son pays et pour ses concitoyens. Porteur d'idées, Si Abderrahmane fut surtout porteur d'un idéal mâtiné de socialisme trempé dans ce terreau fertile que sont les forces populaires et le parti qui en a toujours porté les luttes et les espérances, lesquels ont permis de faire du Maroc ce qu'il est et qui en feront ce que les Marocains en voudront.

Militant au long cours qui a ramené la gauche aux commandes, le regretté avait installé le système d'alternance consensuelle qui a permis à notre pays

de réaliser une transition politique en douceur entre Feu S.M Hassan II et S.M le Roi Mohammed VI.

Homme dont l'histoire n'en fait que peu, ce compagnon de Mehdi Ben Barka fut de longues années durant un opposant farouche avant de devenir, vers la fin de sa vie militante, le porteur flambeau d'une expérience politique qui a non seulement sauvé le Maroc de la crise cardiaque qui le guettait, mais lui a aussi permis de mener les réformes à même de le mettre sur la voie d'une démocratie respectueuse à la fois des droits de l'Homme, de sa profondeur historique, de son authenticité et de sa volonté de prendre en main son destin pour se hisser au rang des pays les plus développés. Malgré les aléas de la conjoncture, il a réussi à installer durablement l'USFP au pouvoir, mis fin à la culture d'opposition systématique. Par la pratique du compromis positif et de la recherche du consensus, il a aussi réussi à mettre en place

des réformes stratégiques qui ont notamment permis une plus grande implication de l'Etat dans le domaine social que la tristement célèbre politique d'ajustement structurel avait mis au banc de touche.

Dans sa biographie intitulée «Dis-

mère qui a pris le thé avec Feu S.M Hassan II quelques années avant le retour de son fils, exilé tout au long des années 70; son amour de toujours, Marie Hélène, qu'il a rencontrée chez son père, un tailleur de Casablanca; son frère Abdeslam, disparu dans les

L'émissaire du Souverain

« Vers la fin de 1997, Driss Jettou, qui était alors ministre des Finances, me contacta. Il m'expliqua qu'il avait présenté à Hassan II une batterie de mesures pour sortir de la crise économique et que le Roi l'avait chargé de venir m'en parler. [...]. Notre rencontre dura quatre heures. Jettou me confia que le Roi avait été obligé de suspendre le processus d'alternance qu'il avait lancé en 1994 car il était convaincu que "la véritable alternance ne pouvait se faire qu'avec ceux qui étaient dans l'opposition durant les dernières décennies, comme précisément Abderrahmane El Youssoufi" [...]. Hassan II me reçut le 4 février 1998 pour me nommer Premier ministre. »

discussions autour de ce qui s'est passé», œuvre rédigée à la première personne, il est revenu sur ces différentes étapes de sa vie de militant de l'Istiqlal, puis de l'UNFP et de l'USFP.

Riche en révélations, elle plonge le lecteur dans les méandres de la vie personnelle et familiale de ce natif de Tanger – du temps où la ville était zone internationale – qui deviendra, plusieurs décennies plus tard, l'un des artisans majeurs de la transition politique au Maroc : un père petit employé de banque devenu moqadem; une

geôles espagnoles et dont le sort est resté méconnu.

Y figure également un passage sur son autre frère, Mostafa, qui a initié au journalisme celui qui deviendra, en 1958, rédacteur en chef d'At-Tahrir, organe de presse de l'UNFP; un poste à haut risque qui a d'ailleurs valu à Si Abderrahmane une première arrestation, en 1959, pour avoir simplement écrit que « le gouvernement [était] aussi responsable devant l'opinion publique ». Un épisode qui a cristallisé l'un des premiers rapports de

Le serment sur le Coran

« Quand Hassan II m'a reçu au palais Royal de Rabat, le 4 février 1998, il m'a demandé de prendre mon temps pour constituer le gouvernement et m'a dit qu'il était prêt à me recevoir à chaque fois que j'en ressentais le besoin. Avant de nous séparer, nous avons, à sa demande, juré de concert sur le Coran posé sur son bureau "de travailler ensemble pour l'intérêt du pays et de nous soutenir mutuellement". Il a prononcé ces paroles et je les ai répétées après lui. »



force sur l'épineuse question du partage des pouvoirs et un thème fondateur et récurrent dans l'existence d'Abderrahmane El Yousseufi, qui sera conduit plus tard à négocier, cette fois en qualité de chef de l'opposition, les termes de la Constitution de 1996 (dont l'adoption a permis pour la première fois à un Premier ministre d'obtenir le vote de confiance du Parlement).

A ce sujet, lesdites mémoires rapportent une anecdote des plus croustillantes : «Après ma libération, le chef du gouvernement, Abdallah Ibrahim, m'a rendu visite et m'a raconté que, durant un Conseil des ministres, Mohammed V lui a demandé : "Ton gouvernement, Moulay Abdellah, est responsable devant qui?". Ibrahim lui répond : "Devant Votre Majesté." Le Roi lui rétorque : "Alors pourquoi vos amis racontent-ils autre chose?" »

Si Abderrahmane est aussi revenu sur ses rencontres avec le grand-père de S.M Mohammed VI, dont un tête à tête à Genève où celui-ci fit son mea culpa devant son interlocuteur : « Il est vrai que nous nous sommes trompés en nous concentrant sur la construction de l'Etat avant le parachèvement de la libération » (allusion au démantèlement de l'armée de libération nationale au moment des préparatifs en vue de la reconnaissance de la Mauritanie).

Pour ce qui est des 38 années de règne de S.M Hassan II, son récit s'attarde sur le référendum de 1962, survole le complot de 1963 et le procès subséquent avant de s'étendre longuement sur la motion de censure de 1964 ou encore sur les prémices de l'état d'exception.

Dans ses mémoires, l'ancien Premier secrétaire de l'USFP évoque aussi l'épisode de sa démission, en signe de protestation contre la fraude électorale, et son retour à Cannes. « Quelques mois auparavant, Hassan II m'a envoyé un émissaire en la personne de son conseiller Driss Slaoui [...]. Il m'a dit que le Roi me voulait comme Premier ministre pour inaugurer une nouvelle ère. Je lui ai dit de re-



mercier Sa Majesté, mais de lui répondre que mon état de santé ne me permettait pas d'assumer une telle responsabilité. Quelques mois plus tard, l'émissaire est revenu avec la réponse du Roi : "C'est notre destin, nous autres malades, de se partager le fardeau de la responsabilité." » Pourtant, ce « partage » des pouvoirs, les regrettés S.M Hassan II et Abderrahmane El Yousseufi n'y viendront que cinq années plus tard, en 1998...

Retour sur la vie intensément riche en rebondissements de cet homme hors pair dont S.M Mohammed VI dira qu'«un pan entier de l'Histoire du Maroc contemporain porte la marque de sa personnalité singulière et de son style unique d'homme fidèle et loyal, clairement attaché aux principes et guidé par un sens éminent des responsabilités».

Né à Tanger, le 8 mars 1924 en pleine guerre du Rif, Si Abderrahmane fera ses premiers pas dans un climat de

Une symbolique humaine et politique

Concernant le moment le plus fort et le plus difficile de son mandat, Abderrahmane El Yousseufi a déclaré à TelQuel :

« Le moment le plus fort, je l'ai vécu lorsque Feu Hassan II m'a rendu visite à l'hôpital de Rabat (en 1999, ndlr). Ce fut pour moi un instant chargé d'une grande symbolique humaine et politique. Le moment le plus difficile a été son décès quelques semaines après cette visite. Ce fut une épreuve empreinte d'une grande douleur pour moi, à la fois sur le plan politique et humain. Car nous appartenions à la même génération nationaliste et politique ».

résistance et de militantisme familial. Son frère aîné, Abdeslam, qui n'hésitait jamais à exprimer publiquement ses opinions finit d'ailleurs par être enlevé par la police spéciale franquiste. Sa famille ne le reverra plus jamais.

Une fois le certificat d'études en poche, en 1936, il a rejoint le collège de Marrakech, le fief du pacha Thami El Glaoui. L'ambiance qui y règne suscite chez lui une prise de conscience qu'il mettra en œuvre une fois à Rabat. Au collège Moulay Youssef, il fit

preuve d'un engagement politique qui n'échappa pas à Mehdi Ben Barka, de quatre ans son aîné et dont il restera toujours un proche.

Celui-ci l'encarta au parti de l'Istiqlal en lui faisant prêter serment, la main sur le Coran comme il était de coutume en ces temps. Il y adhère de plein coeur et participe ainsi au combat pour la libération.

De 1949 à 1952, il séjournera en France, où il obtint un DES (diplôme d'enseignement supérieur) de droit et de sciences politiques. Lors de son séjour, il se consacra à l'organisation de la classe ouvrière marocaine en France comme il le fit entre 1944 et 1949 pour celle de Casablanca.

Son diplôme en poche, il rentrera à Tanger, où il devint avocat (1952-1960) et bâtonnier de l'Ordre des avocats de cette même juridiction (1959). Il poursuivit également son activité politique au sein du parti de l'Istiqlal et, suite à la destitution et l'exil de Feu S.M Mohammed V, il participera à l'organisation et à la direction du mouvement de résistance et de l'armée de libération (1953-1956).

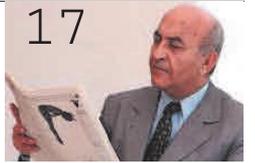
Avec Mehdi Ben Barka, Abderrahim Bouabid, Abdallah Ibrahim, Mohamed Basri, Mahjoub Benseddik et d'autres militants, il quittera

Des enseignements à jamais gravés dans l'histoire

Dans une interview accordée à TelQuel en juillet 2019, feu Abderrahmane El Yousseufi a déclaré à propos du décès de S.M Hassan II et de la signature de l'acte d'allégeance à S.M Mohammed VI :

« C'était un jour de grande épreuve pour le Maroc sur le plan institutionnel, populaire et humain. La perte d'un grand roi de la dimension de Hassan II et l'allégeance à un roi porteur d'espoir de la valeur de Mohammed VI, fut, pour le monde entier, une redécouverte du véritable ADN du Maroc. Le Maroc et les Marocains ont réussi à passer un test de la plus grande difficulté, à travers le mode d'allégeance et l'ampleur des obsèques Royales, puis, la fluidité de la transition monarchique. Ces enseignements demeureront à jamais gravés dans l'histoire ».





►► l'Istiqlal pour créer l'Union nationale des forces populaires (UNFP) et en présidera le congrès constitutif

mort contre lui. Pendant ses longues années d'exil, il a adhéré à un certain nombre

de 1969 à 1990, l'Organisation arabe des droits humains, SOS Torture et l'Institut arabe des droits de l'Homme.

d'Union socialiste des forces populaires (USFP), il a été nommé délégué permanent à l'étranger.

Devenu membre du Bureau politique lors du troisième congrès du parti en 1978, il est rentré au Maroc en août 1980 après avoir été gracié.

Douze ans plus tard, en 1992, il est devenu Premier secrétaire de l'USFP après la mort d'Abderrahim Bouabid.

Après deux ans passés en exil volontaire à Cannes en 1993-1995, pour dénoncer le trucage électoral des élections législatives de 1993, il revint au Maroc et reprit son poste de Premier secrétaire. Deux échéances l'attendaient : la réforme constitutionnelle et les élections anticipées.

Suite à la victoire de l'USFP aux législatives de 1997, Abderrahmane El-Yousseoufi a été nommé Premier ministre du gouvernement d'alternance par Feu S.M Hassan II et maintenu en fonction par S.M Mohammed VI. ►►

Visite de S.M Mohammed VI à Si Abderrahmane



C'est un moment à la fois émouvant et inédit qu'a été la visite que S.M Mohammed VI a rendue samedi 15 octobre 2016 à feu Abderrahmane El Yousseoufi. Sur les photos de cette visite, relayées par l'agence MAP, on voit le Souverain, ému, se pencher pour embrasser la tête du vieux militant affaibli par la maladie.

Hospitalisé dans une clinique casablancaise pour une pathologie respiratoire, le regretté El Yousseoufi, 92 ans, était tout aussi ému par cette attention Royale qui ne fait que confirmer la relation spéciale qu'il a toujours eue avec S.M Mohammed VI et Feu S.M Hassan II.

aux côtés de Ben Barka.

Devenu l'une des figures de proue de l'opposition, il a été arrêté la même année avec Mohamed Basri, rédacteur en chef et directeur d'At-Tahrir, et inculpé d'offense au Roi, d'incitation au crime contre la sûreté intérieure de l'Etat et de trouble à l'ordre public. Il fut néanmoins relâché quelques jours plus tard.

Il a été néanmoins condamné par contumace avec l'ensemble des membres de la commission administrative de l'UNFP en 1963 à deux ans de prison avec sursis pour complot contre le régime.

Après l'assassinat de Mehdi Ben Barka en 1965, il est parti à Paris pour participer à l'organisation du procès diligent en l'occasion. Il entamera alors quinze ans d'exil en France au cours desquels, il a été poursuivi par contumace lors du grand procès de Marrakech qui s'est déroulé entre 1969 et 1975, pour complot et à l'issue duquel le procureur avait requis la peine de

d'ONG des droits humains, notamment l'Union des avocats arabes dont il fut le secrétaire général adjoint de

Après le congrès extraordinaire de l'UNFP en 1975 à l'issue duquel ce dernier a opté pour l'appellation

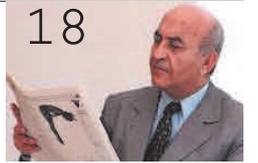
Une avenue de Tanger baptisée du nom d'Abderrahmane El Yousseoufi

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a procédé, samedi 30 juillet 2016 à Tanger, à l'inauguration de l'avenue "Abderrahmane El Yousseoufi", du nom du Premier ministre du gouvernement d'alternance (1998-2002).

Ce geste Royal, qui intervient alors que l'ensemble du peuple marocain célébrait le 17^{ème} anniversaire de l'accession du Souverain au Trône de ses glorieux ancêtres, est un hommage rendu à un enfant de Tanger, à une grande figure du mouvement national, et à un homme d'Etat qui a, de tout temps, fait montre de dévouement extraordinaire, de sagesse, d'intégrité et d'altruisme dans l'accomplissement de ses responsabilités.

L'avenue "Abderrahmane Yousseoufi", qui portait avant le nom d'"Assalam", est située au centre-ville de Tanger. Elle relie l'avenue Moulay Youssef aux avenues Moulay Abdelhafid, Moulay Abdelaziz, Moulay Slimane et Harroun Errachid.





➤ Cette lourde responsabilité, il l'a donc assumée et assurée avec brio jusqu'au lendemain des élections législatives du 27 septembre 2002 qui, au lieu de reconduire le parti de la Rose, menèrent Driss Jettou à la Primature, une nomination qui avait fortement contrarié les membres de

l'USFP qui la jugèrent abusive et même contraire à la « méthodologie démocratique ».

La parenthèse aura duré quatre ans et demi, époque charnière dans l'histoire contemporaine du pays, durant laquelle le gouvernement d'alternance a été remanié à quatre reprises sous deux Rois.

Si Abderrahmane à qui Feu S.M Hassan II disait une année après sa nomination : « Maintenant je peux dormir tranquille » a quitté la scène politique le 28 octobre 2003, pour couler, en toute discrétion, des jours tranquilles loin des feux de la rampe jusqu'à ce que la mort le happe.

H.T

Le nom d'Aderrahmane El Yousseoufi conféré à une promotion d'officiers

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, chef suprême et chef d'état-major général des Forces Armées Royales (FAR), accompagné de S.A.R. le Prince Héritier Moulay El Hassan et de S.A.R. le Prince Moulay Rachid, a présidé, mercredi 31 juillet 2019 en cours d'après-midi à la Place du Mechouar du Palais Royal de Tétouan, à l'occasion du Souverain au Trône de ses glorieux ancêtres, la cérémonie de prestation de serment de 1.839 officiers lauréats des différents instituts et écoles militaires et paramilitaires et officiers issus des rangs, dont 283 officiers femmes.

S.M. le Roi a bien voulu baptiser cette promotion du nom de maître Aderrahmane El Yousseoufi.

Après avoir salué les couleurs nationales au son de l'hymne national, le Souverain a prononcé l'allocution suivante :

"Louange à Dieu,

Prière et paix sur le prophète, sa famille et ses compagnons,

Officiers,

En notre qualité de chef suprême et de chef d'état-major général des Forces Armées Royales, nous accueillons, avec plaisir, la prestation de serment que vous présentez devant Notre Majesté, au terme de la formation moderne et complète que nous vous avons assurée et qui vous a dotés des compétences et aptitudes requises.

Nous avons choisi de donner à votre promotion le nom de maître Aderrahmane El Yousseoufi, en hommage aux principes immuables de patriotisme, d'attachement aux symboles sacrés de la nation et à l'intégrité territoriale du Royaume, et de défense de ses intérêts supérieurs que cette personnalité partagée avec notre vénéré père, Sa Ma-

jesté le Roi Hassan II et avec Notre Majesté.

Les liens forts et solides qui nous unissent personnellement et la sympathie particulière que nous nous portons mutuellement constituent pour nous un motif particulier de fierté.

Soyez donc, que Dieu vous garde, à la hauteur de ce nom qui symbolise les nobles valeurs de droiture, d'engagement, de fermeté sur les principes, de patriotisme sincère ; vous serez ainsi fidèles à votre devise éternelle : « Dieu, la Patrie, le Roi ».

Après la prestation de serment, SM le Roi accompagné de S.A.R le Prince Héritier Moulay El Hassan et de S.A.R le Prince Moulay Rachid, a passé en revue les différents détachements des officiers lauréats.

La promotion ayant prêté serment comprend 566 officiers issus des grandes écoles militaires, dont 105 officiers femmes.

Il s'agit de l'Académie Royale militaire, l'Ecole Royale de l'air, l'Ecole Royale navale, l'Ecole Royale du service de santé militaire et le Centre d'instruction des services sociaux des FAR.

S'y ajoutent 500 officiers du cycle spécial et officiers issus des rangs, dont 21 officiers femmes, relevant des Forces Armées Royales, de la Gendarmerie Royale et des Forces Auxiliaires.

Aux lauréats des écoles de formation d'officiers d'active, s'ajoutent les officiers de réserve issus des grandes écoles paramilitaires, au nombre de 773 (dont 157 officiers femmes), lauréats de l'Ecole Mohammedia des ingénieurs, l'Institut Royal de l'administration territoriale du ministère de l'Intérieur, l'Institut Royal de police, l'Ecole nationale forestière des ingénieurs et l'Ecole de formation douanière.

S.M Mohammed VI *Son patriotisme sincère ne se démentit jamais au cours des décennies de son action militante*

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de condoléances à Hélène El Yousseoufi, veuve du grand militant, feu Maître Abderrahmane El Yousseoufi, ancien Premier ministre, décédé à l'âge de 96 ans.

Dans ce message, le Souverain affirme avoir appris avec une vive émotion et une profonde tristesse la nouvelle du décès du grand militant, feu Maître Abderrahmane El Yousseoufi, ajoutant que sa disparition constitue une perte considérable, non seulement pour sa famille, mais aussi pour son pays, le Maroc, qui perd l'un de ses hommes les plus valeureux.

De fait, un pan entier de l'Histoire du Maroc contemporain porte la marque de sa personnalité singulière et de son style unique d'homme fidèle et loyal, clairement attaché aux principes et guidé par un sens éminent des responsabilités, affirme le Souverain.

En cette douloureuse circonstance survenue selon la volonté imparable du Seigneur, S.M le Roi exprime ses plus sincères condoléances et l'expression de sa profonde compassion, à Hélène El Yousseoufi et, à travers elle, aux proches du regretté disparu, à ses amis, à ses partisans, à sa grande famille politique nationale, notamment au Parti de l'Union socialiste des forces populaires.

Le Souverain dit avoir une pensée émue et déferente pour le défunt aux grandes qualités humaines, soulignant que son patriotisme sincère ne se démentit jamais au cours des décennies de son action militante. Son parcours fut voué à la défense des droits de l'Homme et sa vie politique fut jalonnée d'énormes sacrifices.

Mu par un dévouement ardent au service des intérêts supérieurs de la Patrie, il a toujours témoigné un attachement inébranlable au Glorieux Trône Alaouite, un loyalisme sans faille aux symboles sacrés et aux constantes de la Nation, poursuit le message.

"Nous prenons la pleine mesure de cette perte cruelle. Nous nous rappelons combien l'illustre défunt s'était engagé, dès la première heure, dans la lutte anticoloniale et avec quelle humilité et quelle abnégation, il consacra toute sa vie au service des causes sacrées de son pays", rappelle le message Royal.

Le Souverain souligne que, "animé de telles valeurs, le défunt brilla dans l'accomplissement des missions qui lui furent successivement confiées, notamment celle de Premier ministre au sein du gouvernement de l'alternance, sous le règne de notre vénéré père, Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait son âme, puis sous celui de Notre Majesté".

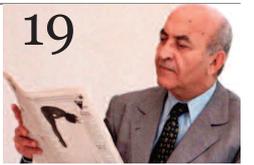
Le message Royal souligne que le regretté disparu, que Dieu l'agrée en Sa miséricorde, œuvra ainsi lors d'une étape historique marquante dans le processus de consolidation de notre choix démocratique et révéla sa stature d'homme d'Etat, sage et chevronné.

"Partageant votre chagrin en ces moments pénibles, nous vous assurons de notre constante et bienveillante sollicitude et implorons le Très-Haut de vous inspirer réconfort et consolation.

Qu'Il accueille le défunt dans Ses immenses paradis, qu'Il lui accorde Son infinie miséricorde, et qu'Il lui réserve la meilleure des récompenses, en rétribution des bons et loyaux services rendus à son Roi et sa Patrie", souligne le message.

"Ô âme, désormais apaisée ! Retourne auprès de ton Seigneur, satisfaite et agréée ! Sois désormais du nombre de Mes serviteurs, et sois la bienvenue dans Mon Paradis.

« Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons ». Véridique est la parole de Dieu.



Document

Pour la paix au Moyen-Orient

Père fondateur de l'idéal maghrébin, ses convictions l'ont aussi propulsé dans les rangs de la lutte pour la cause palestinienne et la paix au Proche-Orient. La lutte pour l'indépendance, les années de plomb, la clandestinité, l'exil, les options révolutionnaire et démocratique, la raison d'Etat, la présidence du gouvernement, le retrait de la politique... n'ont pu réduire son influence dans le temps et parmi les différentes générations ni altérer l'autorité morale de celui qui incarne autant d'idéaux.
Le document ci-après révèle l'une des facettes de son combat.

Conseil général de l'Internationale socialiste, 22 janvier 1997

Monsieur le Président,
Chers collègues

Lorsque les membres de ce conseil ont reçu le projet de l'ordre du jour il y a quelques semaines, le sort du processus de paix au Moyen-Orient suscitait de sérieuses inquiétudes parmi les militants de mon parti et l'opinion de mon pays.

Bien que les camarades et mes compatriotes soient actuellement mobilisés dans la perspective d'élections locales professionnelles et nationales qui pourraient aboutir à la première alternance démocratique dans l'histoire du Maroc, leurs préoccupations par la situation dramatique qui prévalait en Palestine sont restées prioritaires.

Il y a quelques jours, le quotidien « The international Herald Tribune » publiait un article important sous la signature de l'experte

américaine Jeane Kirkpatrick, annonçant que pour 1997 les deux régions à troubles seront le Moyen-Orient et l'Afrique centrale.

Le document signé récemment par les parties israélienne et palestinienne, en présence du médiateur américain et qui concerne le retrait partiel de l'armée israélienne de l'avant-dernière grande ville palestinienne Al Khalil, est-il de nature à modifier les prévisions pessimistes de Mme Kirkpatrick ? Bien que son analyse englobe d'autres sources de conflit dans la région, il n'en demeure pas moins que l'appréhension concernant le devenir du processus de paix reste réelle.

S'il est acquis qu'un engagement a été pris par le gouvernement Netanyahu pour procéder d'ici août 1998 à trois redéploiements, aucune garantie sur l'étendue territoriale des territoires libérés n'a été souscrite. Et si les Palestiniens espèrent recouvrer 95 % de leurs territoires, les assurances distillées par le Premier ministre israélien auprès des colons se situent entre 30 et 50 %.

Tout ce à quoi s'est engagé le gouvernement israélien, c'est de négocier, négocier l'examen de certains problèmes tels que le passage protégé entre Gaza et la Cisjordanie, l'ouverture de l'aéroport de Rafat et du port de Gaza, le statut définitif des territoires dont celui de Jérusalem ainsi que le sort des réfugiés. Il est évident qu'il ne s'agit là que « d'engagement à négocier » sans aucune obligation de résultat. Bien au contraire, les dirigeants israéliens laissent entendre qu'ils seront les seuls juges pour apprécier ce qui sera ou ne sera pas nécessaire aux impératifs de leur sécurité. Par contre, la partie palestinienne est engagée à rédiger une nouvelle charte qui spécifierait la reconnaissance de

l'Etat d'Israël et à lutter contre les organisations terroristes.

La clé de voûte du protocole paraphé par les deux chefs de délégation est constituée par la lettre d'accompagnement du secrétaire d'Etat américain. Elle n'est pas une lettre formelle de garantie, mais un document comportant un certain nombre d'assurances destinées aux deux parties. Sa mise en œuvre, en cas de crise, n'est pas évidente.

M. Netanyahu est décidé à exploiter les nouveaux délais obtenus par ce nouvel accord pour réaliser ses propres objectifs avoués :

- ° Dépeupler Jérusalem-est.
- ° Remodeler la carte d'Israël.
- ° Etendre et intensifier les établissements israéliens dans les territoires occupés.
- ° Empêcher la construction d'un Etat palestinien.

Nul doute que l'orientation de cette politique s'inscrit contre le courant de l'histoire, contrecarre la dynamique déclenchée par les accords d'Oslo et s'oppose à la volonté majoritaire du peuple israélien éclairé par les forces de gauche et les mouvements pour la paix israéliens dont je salue l'un des prestigieux leaders ici présent, le vice-président de l'Internationale socialiste Shimon Pérès. Cette politique risque de favoriser le développement des mouvements radicaux et intégristes dans les deux camps et risque de provoquer des affrontements préjudiciables à la stabilité de la région.

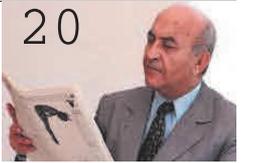
Les conditions d'existence des masses palestiniennes n'ont cessé de se dégrader depuis la signature de la déclaration de principes le 13 septembre 1993 alors que le niveau de vie du citoyen israélien moyen ne cesse de progresser. On estime que le revenu

moyen du Palestinien constitue le 1/6 de celui de son voisin israélien, tandis que le taux de chômage serait de 45 % à Gaza, de 35 % en Cisjordanie et de 7 % en Israël.

Le gel des négociations de paix tant avec les Syriens qu'avec les Libanais ainsi que l'escalade cyclique des opérations militaires au Sud-Liban stérilisent les retombées du laborieux processus de paix en cours avec les Palestiniens et rejaillissent sur le climat politique de l'ensemble du monde. Les dernières réactions du Premier ministre d'Israël au sujet du Golan nous ramènent à des périodes de tension et d'échanges belliqueux que l'on croyait révolus.

L'attitude des Etats-Unis étrangement complaisante devant le développement illégal des établissements israéliens dans les territoires occupés, pose le problème de l'objectivité et de l'impartialité du principe de parrain du processus de paix.

Monsieur le président, chers camarades, Ces quelques remarques sont loin d'être exhaustives. Le processus de paix qui vient d'être remis en marche grâce à plusieurs acteurs de bonne volonté, parmi lesquels d'éminents membres de l'Internationale socialiste, a besoin d'être sauvegardé, renforcé et accompagné d'initiatives efficaces non seulement en direction du gouvernement israélien mais aussi vers les Etats-Unis... Seul l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient permettra aux peuples concernés de se consacrer enfin à la démocratisation de leurs Etats et de leurs sociétés, condition sine qua non pour la mise en œuvre de leur développement réel dans le cadre d'une coopération mutuelle bénéfique entre les pays de l'espace euro-méditerranéen.



Entretien avec Mohammed Abed al-Jabri

L'ambition du gouvernement El Yousseoufi, une société démocratique

Au vu de son importance, nous reproduisons ci-dessous l'entretien accordé, en 1999 à « Confluences Méditerranée », par le grand philosophe et écrivain ittihadî, Mohamed Abed El Jabri, où il parle notamment de l'apport du gouvernement d'alternance présidé par le regretté Si Abderrahmane El Yousseoufi.



Oussama Gaber et Jean-Christophe Ploquin : En votre qualité de militant au sein de l'opposition marocaine depuis l'indépendance (ex-membre du Bureau politique de l'Union socialiste des forces populaires, USFP) et en tant qu'intellectuel qui a consacré de grands efforts à l'étude critique de la structure de la pensée arabe et de son évolution à travers l'histoire, quelle analyse faites-vous de la situation politique et sociale du Maroc ? Quels sont, d'après vous, les principes qui fondent l'action du gouvernement de l'alternance ? Quels sont ses objectifs prioritaires ? M. El Yousseoufi a expliqué qu'il souhaitait élargir le champ de la démocratie dans la vie sociale et politique, mais cet objectif sera-t-il suffisant pour une population qui ressent surtout la pauvreté et le chômage ? Quelles sont donc les chances de M. El Yousseoufi de réussir l'alternance ?

Mohammed Abed al-Jabri: Vu sous le prisme d'une analyse socio-his-

torique, qui s'intéresse au structurel aussi bien qu'au génétique, le Maroc se présente comme un excellent exemple d'un pays où la continuité fait loi dans tous les domaines. En effet, depuis l'établissement du Protectorat en 1912, ou du moins depuis que la « pacification » est considérée comme achevée (1936), le Maroc développe, dans tous les domaines, une distorsion grandissante entre deux pôles : l'un traditionnel, l'autre moderne. Ce qui caractérise cet état de choses, ce n'est pas seulement la continuité ininterrompue dans chaque pôle, mais aussi la coexistence pacifique entre eux. Ainsi le secteur moderne, créé par le Protectorat dans tous les domaines administratifs, économiques, politiques et culturels, a continué et ne cesse de continuer à se développer dans le même sens ou presque, tandis que son « opposant », le secteur traditionnel, perdure, se développe ou se sous-développe, dans la quasi-totalité de la vie morale et matérielle du pays : le Maroc utile (économiquement) et le Maroc non utile, le Makhzen et l'administration publique, l'enseignement originel et l'enseigne-

ment moderne etc. Autant de couples qui témoignent de la prédominance d'une distorsion/continuité structurelle qui caractérise tous les domaines.

C'est au sein de cette distorsion/continuité, que l'on peut qualifier de « chronique », que se font le changement et la continuité au Maroc. Deux ans avant son engagement dans l'actuelle expérience politique, qu'on qualifie au Maroc d'aujourd'hui d'« alternance », M. El Yousseoufi, Premier secrétaire du Bureau politique de l'USFP, a comparé le Maroc à une grande salle d'attente où on est obligé de passer un temps interminable avant une éventuelle « entrée ».

Tout le monde s'accorde à dire que la désignation, par S. M. Hassan II, de cet ancien résistant — qui fut aussi compagnon politique et camarade militant de M. Ben Barka et M. Bouabid — comme Premier ministre, constitue le signe d'un sérieux changement. Il s'agit d'un simple changement de gouvernement, certes, mais puisque ce changement vient après de nouveaux amendements à la Constitution votée pour la première fois à l'unanimité et

qui donnent naissance, au Maroc, à ce qu'on désigne aujourd'hui, avec un certain sentiment de fierté, comme « l'Institution du Premier ministre », on peut dire, ou du moins espérer, que les choses dans la « salle d'attente » marocaine commencent à bouger.

Pour mesurer combien ce changement pourrait être prometteur, il faut le voir à travers le phénomène de distorsion / continuité que nous venons de mettre en relief. On doit se rappeler que la vie politique au Maroc était, et elle l'est encore, caractérisée par l'existence de deux espaces politiques.

- Un espace traditionnel fondé sur les fameuses Bey'a (l'allégeance) et Choura (consultation). Bien que le statut juridique de celle-ci ait été défini par la majorité des fougaha (docteurs de l'Islam) comme étant « enseignante » et non pas « obligeante », elle s'impose parfois comme étant « légitimante », si j'ose dire, surtout quand il s'agit de prendre des décisions concernant des questions à caractère national. Les acteurs dans cet espace politique traditionnel sont le roi et « les gens de nouement et de dénouement », ➤➤



►► c'est-à-dire les représentants authentiques de la Oumma (la Nation). Il s'agissait surtout des Oulémas (Docteurs de la Charia) avant l'apparition sur la scène politique, à partir des années 30, des chefs du mouvement national moderne. Ceux-ci sont devenus, au temps du Protectorat, des Zouama (leaders) alliés de Sa Majesté, puis se sont transformés, depuis les premières années de l'Indépendance, en «opposition». Une «opposition de Sa Majesté»? Peut-être, mais jamais opposition à Sa Majesté. Il s'agit notamment de l'USFP (Union socialiste des forces populaires qui s'appelaient à l'origine, depuis 1960, UNFP : Union nationale des forces populaires). On peut facilement deviner que c'est dans cet espace traditionnel qu'aura été prise la décision de nommer M. El Yousseoufi comme Premier ministre.

- A côté de cette «instance» traditionnelle s'est érigé un espace politique «moderne» formé par des élections toujours «emportées» par les descendants de la «troisième force» créée, avant l'indépendance, par les autorités du Protectorat, puis re-formée, juste après, par les «défenseurs des institutions constitutionnelles». Ceux-ci prônaient le «libéralisme» contre la politique de libération économique qu'appliquait le ministre de l'Economie nationale de l'époque 1958-1960, feu Abderrahim Bouabid (devenu Premier secrétaire de l'USFP à la fin des années 60).

Ce que l'on appelle «alternance», dans le Maroc d'aujourd'hui, consiste donc, non seulement en un certain retour à la façon de former le gouvernement qui rappelle celle des années 1958-1960, mais signifie surtout le recours à une procédure, lente peut-être, mais inévitable, qui doit amener à un remplacement pacifique de l'espace politique traditionnel par un espace vraiment moderne, c'est-à-dire vraiment démocratique. En d'autres termes, la vocation du gouvernement de l'alternance dont M. El Yousseoufi est Premier ministre consiste, dans le domaine du politique, à donner à la monarchie marocaine un contenu vraiment constitutionnel et démocratique.

La question de la démocratie au Maroc n'est plus celle des libertés publiques qui jouissent actuellement d'une marge grandissante, ni celle des droits de l'Homme dont le dossier devient de plus en plus léger, mais elle est, dorénavant, celle de «l'exercice du pouvoir». Si le «roi qui règne et ne gouverne pas» est un slogan qui dépasse de loin les exigences de la réalité actuelle, «l'Institution du Premier ministre», qui marque le changement dans le domaine du politique au Maroc, reste dépourvue de sens tant que les cinq ministères dits de «souveraineté», à savoir l'Intérieur, la Justice, les Affaires étrangères, les Habous et la Défense nationale restent indépendants de la dite Institution et, par



conséquent, hors du contrôle du Parlement — encore faudrait-il, en outre, que celui-ci soit élu démocratiquement, hors de l'intervention du ministère de l'Intérieur. La neutralité de ces ministères, garantie par Sa Majesté, ne se contredit pas avec leur responsabilité devant celui que le Roi a choisi pour le poste de Premier ministre. L'alternance ne saurait accomplir son rôle de rendre possible le passage pacifique de l'espace politique traditionnel, que la disparition de ses acteurs rendra un jour non-opérationnel, à l'espace moderne, seul garant de la continuité dans le monde d'aujourd'hui et de demain, sans une action de réforme administrative et judiciaire, efficace et persévérante, dirigée par le Premier ministre lui-même, en sa qualité de responsable devant Sa Majesté et le Parlement.

S'agissant de la situation sociale, économique et culturelle, le phénomène de distorsion/continuité s'affiche grossièrement dans le profond fossé qui sépare une minorité de riches, moins de 5% des habitants du Maroc, du reste de la population. Le salaire des «hauts cadres» est plus de cent fois supérieur au SMIG. Le taux de chômage dépasse les 20%. Ce qui frappe le plus dans cette distorsion effrayante, ce n'est pas seulement le degré de pauvreté qu'elle affiche mais surtout le fait qu'elle représente deux univers totalement différents : l'un traditionnel portant toutes les caractéristiques de la vie du Moyen Age, au niveau économique comme au niveau social et culturel ; l'autre moderne s'accrochant fortement aux modes de vie et de pensée qualifiés d'ultramodernes en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique.

Dans ce domaine, les choses sont très graves. Car dans une telle situation, c'est la classe moyenne, l'arbre cérébral du phénomène production/consommation donc du développement, qui agonise. Il est superflu d'insister sur ce point. Contentons-nous donc de dire que la réussite du gouvernement de M. El Yousseoufi dépend beaucoup de ses réalisations socioéconomiques. Or celles-ci dépendent de deux sortes de conditions : intérieures et extérieures.

Au niveau intérieur, il faut noter le soutien des syndicats, du patronat et de la quasi-totalité du peuple marocain au programme du gouvernement et surtout leur confiance en la personne de M. El Yousseoufi connu pour sa droiture, sa probité et son patriotisme. Mais on doit noter également la carence d'une administration qui a accumulé pendant plus de trente ans toutes les mauvaises conduites que consacrent les interventions illégales, les pressions, le clientélisme, la corruption, etc. On peut même penser au manque de volonté de réforme et de changement chez plusieurs chefs dans les domaines contrôlés par les ministères dits de «souveraineté».

Au niveau extérieur, le soutien et les encouragements à cette expérience, qui a conduit le chef de l'opposition à la tête du gouvernement, ont dépassé de loin toutes les prévisions, y compris celles de M. El Yousseoufi lui-même. Les lettres de félicitations qu'a reçues ce dernier sont très significatives. Elles sont signées par des chefs d'Etat et de gouvernement des quatre coins du monde, non seulement pour le féliciter et lui adresser leurs vœux dans un langage de courtoisie très classique en de

pareilles occasions, mais aussi pour souligner l'importance de l'événement en matière de démocratisation dans le Tiers Monde et exprimer leur soutien, ne cachant pas leur intention de l'encourager et de «faire pression» pour que l'expérience avance vite et devienne irréversible. Ce soutien extérieur revêt une importance particulière aux yeux des Marocains, gouvernants et gouvernés. Il est parfois plus décisif, au niveau de l'agir politique, que les protestations des masses populaires car celles-ci peuvent être réprimées d'une façon ou d'une autre, tandis que celui-là reste souvent hors de portée.

Cependant, le soutien verbal comme la pression morale ne suffisent pas. Car le gouvernement de l'alternance au Maroc ne doit pas seulement faire face aux difficultés relevant du domaine du politique, la démocratisation en l'occurrence, mais aussi à de sérieuses contraintes financières et économiques. Soutenir et encourager l'expérience de démocratisation au Maroc doit prendre un contenu concret. Par exemple : allègement sérieux de sa dette extérieure, établissement d'un régime de partenariat qui au lieu d'asphyxier, par la loi de la concurrence, ses efforts de développement agricole et industriel, ouvre de nouvelles perspectives à un développement plus dynamique.

La réussite de la démocratisation au Maroc dépend donc aussi bien de la compréhension des acteurs du pouvoir au sein de ses institutions que de celle de ses amis (la France, l'Espagne et le reste de l'Europe sans oublier le rôle très important que pourraient jouer les Etats-Unis d'Amérique). Mais la réussite dépend en premier lieu de ►►



►► l'équipe gouvernementale, de son homogénéité, de son efficacité et de la capacité de ses membres à donner le bon exemple. Jugeant le comportement de cette équipe durant les vingt mois qui se sont écoulés depuis sa formation, on peut affirmer que les choses vont bien dans l'ensemble et que sauf actes de sabotage prémédités qui visent à mettre fin au processus, ce gouvernement peut survivre jusqu'aux élections prochaines, ce qui permettra de le juger d'après ses réalisations.

Concernant l'état actuel de l'action du gouvernement El Youssoufi, on peut constater qu'elle s'est manifestée clairement sur trois volets :

- Nettoyer l'image du Maroc à l'extérieur des taches qui l'ont affectée et noircie durant de longues années de répression. Les voyages que M. Youssoufi a effectués en Europe, en Asie et en Afrique, au détriment de sa santé fragile, ont eu comme résultat immédiat de sensibiliser les dirigeants des pays amis sur le fait que les choses ont changé au Maroc. La preuve en est que le militant El Youssoufi, connu dans les instances internationales en tant que défenseur des droits de l'Homme qui a passé de longues années d'exil en ne cessant de défendre la cause démocratique de son pays, cet ancien résistant qui assume depuis la disparition de Maître Bouabid la direction du «Parti de Ben Barka», est bien devenu Premier ministre d'un gouvernement d'alternance ayant pour mission la réalisation du passage pacifique à la démocratie.

- Le deuxième volet est celui de la concrétisation du respect des libertés en commençant par le règlement définitif du dossier des droits de l'Homme, y compris celui des disparus pour lequel

le principe de l'indemnité a été officiellement consacré. Il faut noter également que les mouvements de contestations et de protestations syndicales, y compris les manifestations dans les rues, se passent sans intervention policière hostile. La liberté d'expression est consolidée quoique la chaîne officielle de télévision, encore sous l'influence du ministère de l'Intérieur, continue à ignorer le changement.

- Le troisième volet de l'action du gouvernement de l'alternance au Maroc a trait à «la création des conditions d'une croissance économique élevée et durable, génératrice d'emplois, y compris la mise en œuvre des programmes sociaux destinés aux populations rurales». Dans ce domaine, les choses commencent à bouger mais lentement, certes. Il est évident que dans les secteurs sociaux et économiques les résultats ne sauraient être immédiats. M. El Youssoufi l'a bien exprimé devant la Commission centrale de son parti en déclarant : «Nous plantons et il faut attendre que les plantes donnent leurs fruits».

Oui, il faut attendre ! Cependant, il paraît que l'attente se fera cette fois non pas dans l'ancienne «grande salle d'attente» mais plutôt dans une antichambre !

- Quel est le degré de contestation interne au sein de l'USFP et des syndicats ? On oppose souvent une jeune génération à la «vieille garde» de l'USFP : est-ce fondé ? Quels sont les milieux hostiles à l'action du gouvernement de l'alternance ? Comment expliquer la «main tendue» de M. El Youssoufi à certains milieux islamiques ? N'est-ce pas un aveu de leur force ? Y a-t-il un

courant islamique/salafiste au sein de l'USFP ?

Je crois que la situation au sein de l'USFP ne justifie pas le souci exprimé par ces questions. Il faut rappeler tout d'abord que l'USFP est le seul parti des pays du Tiers Monde qui se trouvait à la tête du mouvement de libération nationale de son pays (de 1953 à 1956, M. El Youssoufi et beaucoup d'autres responsables étaient parmi les dirigeants de la résistance et de l'armée de libération) et qui est resté pratiquement hors du gouvernement après l'indépendance, militant pour l'instauration de la démocratie.

Il s'agit donc d'un parti qui a passé plus d'un demi-siècle dans l'opposition. Ses racines s'étendent jusqu'au mouvement contestataire qu'a connu le parti de l'Istiqlal pendant la seconde moitié des années 40, mouvement réclamant la démocratie au sein du parti.

Je veux dire par là que la contestation, c'est-à-dire l'esprit critique, est inhérente à ce parti politique qui affirme toujours son identité en tant que : «continuité du mouvement de libération nationale». Etant l'un des jeunes ayant participé à sa fondation, j'ai moi-même vécu toutes les péripéties qu'a traversées ce parti depuis sa création officielle en janvier 1959 : secrétaire de rédaction de son premier journal Attahrir dirigé par M. El Youssoufi lui-même, ensuite membre du conseil national (1962), membre de la commission centrale (1972) membre du Bureau politique (1975-1981), puis simple cadre intellectuel gardant d'étroites relations avec la direction du parti. Nous avons vécu des moments difficiles, surtout entre 1963 et 1973, période pendant laquelle le général Oufkir était à la tête de

la sûreté nationale et du ministère de l'Intérieur. Notre parti était, durant ces longues années, pratiquement interdit (Ben Barka a été enlevé en 1965).

Cette longue et difficile expérience a fait de l'USFP un corps comparable à un grand morceau de pâte plutôt qu'à un corps rigide. La contestation ou même les disputes peuvent déformer cette pâte mais pas la casser. C'est vrai aussi de l'opération dite «Décisions du 30 juillet 1973» qui a mis fin à l'alliance entre l'Union nationale des forces populaires (UNFP) et l'Union marocaine du travail (UMT) et qui a conduit à la modification du nom de l'UNFP en USFP. Mahjoub Ben Seddik voulait «sauvegarder la classe ouvrière hors des luttes politiques» mais seul Abdallah Ibrahim, membre du secrétariat général de l'UNFP, a quitté nos rangs, tandis que la quasi-majorité des masses ouvrières quitta l'UMT pour rejoindre la Confédération démocratique du travail (CDT) créée par les militants de l'USFP.

Durant toute cette longue histoire de lutte pour l'instauration de la démocratie au sein du parti comme au sein de la société, il n'a jamais été question de conflit des générations. Les conflits au sein de l'USFP reflétaient, et continuent à refléter, la rivalité entre deux élites qui se disputent, dans la société marocaine tout entière, postes et places bénéfiques : l'une, émanant de l'aristocratie citadine qui fournit à l'Etat ses cadres techniques (les fonctionnaires du Makhzen) et une autre, issue des milieux ruraux, nouvellement instruits, réclamant son droit à être «bien placée comme les autres» au sein des centres de décision. Ce type de «rivalité d'élites» s'exprime de plusieurs façons dans la société marocaine et va jusqu'à se substituer parfois aux autres conflits sociaux : conflits de classes, rivalités régionales, ethniques, culturelles, etc.

C'est dans ce cadre qu'il faut situer les quelques contestations exprimées au sein de l'USFP, comme chez ses partenaires dans le gouvernement d'alternance. On ne conteste pas le principe de participer à ce gouvernement, puisque la décision a été prise à l'unanimité par les instances appropriées ; on ne conteste pas les concessions faites au niveau des portefeuilles, ni au niveau du programme ; mais on manifeste un certain mécontentement à l'égard du choix fait au niveau des personnes appelées à tel ou tel ministère. C'est compréhensible. Heureusement, ce genre de malaise ne dure pas longtemps, et la passivité qu'il engendre laisse aussitôt place aux habitudes militantes.

Quant aux milieux hostiles à l'action du gouvernement, on peut citer bien sûr ce qu'on appelle actuellement l'«opposition» qui formait la «majorité» pour les gouvernements antérieurs à celui de l'alternance. Ce sont les parlementaires représentant les partis issus ►►



►► originellement de la «troisième force» dont il a été question plus haut. Les gens du peuple les désignent comme «partis administratifs» parce qu'ils sont toujours soutenus, surtout pendant les élections, par les services du ministère de l'Intérieur. Leur rôle leur est dicté par les «circonstances». Or, celles-ci sont, jusqu'à présent du moins, en faveur de l'alternance. On peut ajouter à cette «opposition» celle, non déclarée, pratiquée dans quelques secteurs ouvriers par quelques cadres se réclamant de l'UMT et gardant de «bons rapports» avec les services de l'Intérieur.

En ce qui concerne l'attitude des islamistes, il faut distinguer ceux qui ont de bonnes relations avec l'Intérieur et qui se sont intégrés au sein de l'ancien parti du docteur Al Khatib, l'un des chefs de l'armée de libération et ami de M. El Yousseoufi. Ceux-ci, ayant participé aux dernières élections, comptent une dizaine de députés et soutiennent «du dehors» le gouvernement El Yousseoufi, c'est-à-dire votent pour lui sans y participer. L'autre organisation islamiste, qui paraît plus forte et qui conteste quelques aspects pratiques de la Baya'a (allégeance) au Maroc, est dirigée par M. Abdessalam Yassin ; elle s'oppose non pas à M. El Yousseoufi dont elle reconnaît le militantisme et l'honnêteté, mais aux aspects du régime qu'elle considère non conformes avec l'idéal islamique.

De son côté, M. El Yousseoufi, comme d'ailleurs la quasi-totalité des militants de son parti, n'est pas hostile aux islamistes. Mis à part les querelles estudiantines au sein des universités, les rapports entre l'USFP et le phénomène islamiste sont sinon coopératifs du moins pacifiques. L'islamisme au Maroc ne se présente pas comme une alternative à l'état actuel des choses. Il ne s'agit pas d'un projet idéologique comme c'est le cas dans d'autres pays arabes et musulmans, mais plutôt de contestation politique et socioéconomique se référant à l'idéal de l'islam : une contestation animée par quelques cadres appartenant aux rangs d'une élite plus ou moins marginalisée dont il a été question plus haut et dont les membres se sentent victimes de l'inégalité des chances, au sein des partis politiques comme dans la société tout entière.

On peut objecter que ceci est le cas dans les autres pays arabes et musulmans. C'est vrai dans une certaine mesure, mais la différence est radicale. D'une part, le Maroc n'a pas connu de parti unique qui fait de l'islamisme la seule alternative, la seule opposition. D'autre part, l'islam au Maroc est un. Il est la seule religion partagée par toutes les composantes du peuple marocain (excepté les Juifs évidemment). Ensuite les partis politiques, l'Etat et la monarchie se rattachent tous à l'islam. Le mouvement national, dont l'USFP est

issue, était à l'origine un mouvement sa-lafiste. Nationalisme et Salafisme faisaient un pendant les années 30, 40 et 50. La scission au sein de l'Istiqlal (Parti de l'indépendance) qui est à l'origine de l'USFP, n'était pas entre islamistes et laïques : les deux existent toujours dans les deux camps, mais «à titre personnel» et non en tant que courants idéologiques. Au Maroc, la laïcité comme l'islamisme sont plutôt le résultat d'une formation intellectuelle qu'un choix idéologique. D'une façon générale les conflits idéologiques au Maroc sont d'ordre socioéconomique. La religion n'est pas sujet de discorde, au contraire. De toutes les façons, personne n'ose prétendre que son islam est plus authentique que celui de son voisin ou adversaire. La différence est reconnue seulement au niveau de la pratique. Il y a des pratiquants et des non pratiquants, mais tous se déclarent musulmans.

C'est à partir de cet état de choses qu'il faut penser le rapport entre les islamistes et le gouvernement El Yousseoufi. En effet, au Maroc, il y a toujours une «main tendue» entre les islamistes et les partis politiques qui trouvent leur origine dans le mouvement national pour l'indépendance : l'Istiqlal, l'USFP, l'UNFP, l'OADP (l'Organisation de l'action démocratique et populaire formée par des jeunes gauchistes influencés par le mouvement de mai 1968 en France). Entre ces partis et les islamistes, il n'y a pas de rupture. Les racines et l'appartenance à l'«opposition» font dénominateur commun. En revanche, on ne peut concevoir aucune «main tendue» entre les islamistes et les partis issus de «la troisième force», ceux que les gens du peuple appellent «partis de l'administration». Donc, la logique des choses, au Maroc, pousse à prévoir une

certaine alliance entre le gouvernement El Yousseoufi et les islamistes. Ceux-ci ne peuvent s'y opposer, car ce serait absurde — à leurs yeux avant ceux des autres — de se trouver dans le camp de l'«opposition» actuelle dont personne n'ignore les rapports avec l'Intérieur. Ce serait se suicider.

Quant à M. El Yousseoufi, il ne saurait ignorer l'existence du phénomène islamiste en tant que l'une des expressions du malaise profond qui s'ancre dans le corps de la société marocaine. Démocrate par nature, défenseur des droits de l'Homme et avant tout fils des quartiers populaires de Casablanca et de Tanger, ancien élève de lycée ayant participé activement, durant les années 40, à l'organisation du mouvement étudiant sous l'étendard de Salafia (terme toléré par les autorités du Protectorat à cause de sa connotation religieuse mais qui signifiait pour ces jeunes élèves nationalisme et patriotisme, mots interdits), M. El Yousseoufi ne peut pas ne pas voir son image de jeunesse se refléter sur les visages des jeunes islamistes d'aujourd'hui.

— **Est-il juste de dire que le Maroc vit une période historique avec le gouvernement El Yousseoufi ? Est-ce une nouvelle expérience de la modernité en terre arabe ou en tout cas marocaine ? Dans l'introduction de votre livre Critique de la raison arabe (éditions La découverte, ndlr), vous affirmez que «toutes expressions de la modernité devront être axées autour de la rationalité et de la démocratie» : est-ce l'expérience qu'est en train de vivre le Maroc ?**

Je crois qu'il faut d'abord s'entendre sur la signification de ces termes tant évoqués : «période historique» et «modernité».

En principe toute période est historique, c'est-à-dire un maillon dans la chaîne de l'Histoire. L'importance de chaque période, comme ses limites, ne peut être déterminée avant qu'elle soit «entrée dans l'Histoire», c'est-à-dire passée et surtout classée d'après un point de repère séparant un «avant» d'un «après». Compte tenu de cette définition, ce gouvernement, dit de l'«alternance» inaugure-t-il vraiment une rupture avec l'ancien mode de gouverner au Maroc ? Disons que le Maroc vit actuellement une période historique si, et seulement si, l'historien de demain se voit obligé ou du moins convaincu de la situer en tant que période de transition, de passage de l'espace politique traditionnel à l'espace politique moderne. Il est évident que ce passage est de nature irréversible. Mais cette expérience est-elle elle-même irréversible ? Je le crois, je l'espère car si «irréversible» veut dire «non-retour», il est difficile de s'imaginer où se situe le champ de cet éventuel retour !

S'agissant de la question de la «modernité», je serais bref. Vous m'avez facilité la tâche en spécifiant : «La modernité en terre arabe ou en tout cas marocaine», car, à mon sens, la modernité n'est pas toujours, ni partout, la même. En Occident, la modernité a consisté surtout en une triade : la laïcité, la rationalité et la démocratie. En terre d'islam, la laïcité ne saurait être quelque chose de pertinent. Elle ne pourrait être définie, comme en Occident chrétien, par rapport à un «autre» connu et bien défini : l'Eglise en tant qu'institution omniprésente, d'une visibilité indéniable. Définir la laïcité en tant que «séparation de l'Eglise et de l'Etat», ou du «spirituel et du temporel», renvoie à quelque chose.

(Confluences Méditerranée-
N° 31 Automne 1999)





Un homme de dialogue par excellence

Avec sa sagesse de leader et ses qualités d'homme d'exception, Si Abderrahmane El Youssoufi faisait partie des rares hommes politiques qui bénéficiaient de l'unanimité. Si le défunt a tant fédéré autour de lui, c'est essentiellement grâce aux valeurs qu'il véhiculait, à son sens patriotique inégalé, et à son intégrité absolue. Profondément nationaliste, il est considéré à la fois comme l'un des derniers sages et un homme foncièrement honnête. Selon les témoignages, sa gentillesse n'est pas en reste. Elle n'a d'équivalent que sa générosité et sa modestie. Les petites gens ont toujours été au centre de son attention.

Dans un épisode de l'émission "Grand angle" de 2M qui lui a été exclusivement consacré au début du nouveau millénaire, nous avons été stupéfiés par sa manière d'être. Alors qu'il venait de rencontrer dans sa résidence des diplômés chômeurs ayant menacé quelques jours auparavant de s'immoler par le feu en l'absence d'une promesse d'emploi, Abderrahmane El Youssoufi enchaîne, dans la même matinée, par un rendez-vous de la plus haute importance avec le secrétaire d'Etat américain de l'époque, pour discuter des traités de libre-échange entre le Maroc et les Etats-Unis. Les quelques bribes des deux rencontres captées par la caméra de nos confrères de 2M dépeignaient un homme toujours égal à lui-même, quel que soit son interlocuteur.

Il était comme ça Abderrahmane El Youssoufi, capable de trouver un terrain d'entente et d'échanger avec n'importe quelle personne en dépit de son statut social. Pour lui, tout le monde était sur un même pied d'égalité. Rien de plus normal pour un socialiste, diriez-vous. Ce qui n'est pas totalement faux mais pas totalement vrai non plus. Mais une chose est sûre, avec Si Abderrahmane, personne ne pouvait prétendre à un quelconque passe-droit. Tout le monde était logé à la même enseigne. Cette



ligne de conduite, El Youssoufi s'y est tenu tout au long de sa vie et l'a doublée d'une appétence au travail sans équivalent.

Dans le reportage de 2M, l'équipe de tournage l'a suivi pendant plusieurs jours. Il était le premier chef de gouvernement à avoir autorisé l'accès d'une équipe de télévision à la Primature et à son domicile. Nous sommes le 23 novembre 2002, dans moins de 24 heures, les Marocains vont être amenés à voter pour un nouveau Parlement et donc la fin du mandat d'El Youssoufi. Mais ce dernier ne s'est pas reposé sur ses lauriers pour autant. «Nous sommes à la

veille des élections, vous avez un bras dans le plâtre, mais rien ne vous éloigne de votre bureau», lui lança le journaliste. «Il le faut bien», lui répondit El Youssoufi avant d'ajouter: «La vie de l'Etat continue». Comme pour rappeler encore une fois ce que tout le monde pensait déjà: les intérêts supérieurs de la nation passent avant toute chose pour Si Abderrahmane. Et ça, il l'aura prouvé à plusieurs reprises tout au long de sa trépidante vie. Une vie dont les journées finissent tard le soir pour commencer à l'aube par la traditionnelle revue de presse pendant laquelle il avait pour habitude de répondre de gaieté de cœur aux questions des journalistes. Ce jour-là, il avait fait étalage de toute sa classe et son élégance en répondant à une question piège par un flegme britannique. La question portait sur un parti islamiste. Et comme à son habitude, Abderrahmane El Youssoufi a mis en avant son talent de fédérateur. Avec une honnêteté sans faille, il avait expliqué à son interlocuteur, preuves à l'appui, que son but ultime était de rassembler et non de diviser. Dans un monde politique peu porté sur l'union, il faut dire qu'Abderrahmane El Youssoufi représentait une forme d'idéal. C'était un avant-gardiste protecteur des valeurs les plus nobles qui existent en ce bas monde, malgré les réticences des farouches opposants auxquels il a dû faire face durant sa vie politique.

Parmi les choses les plus frappantes dans la personnalité d'Abderrahmane El Youssoufi, c'est cette manière de rendre simples les situations les plus compliquées. Un consensus était toujours susceptible d'être trouvé quand El Youssoufi faisait partie d'une table de négociations. Sans ou-

blier son refus de toute forme d'injustice. C'est donc sans surprise qu'il a toujours œuvré pour les droits de la femme.

Et le pouvoir dans tout ça ? La vérité est qu'Abderrahmane El Youssoufi n'a jamais été grisé par le pouvoir. D'ailleurs dans ledit documentaire, il l'exprimait clairement : «J'estime qu'il est normal de me retirer, après mon mandat, pour laisser place à un visage nouveau». Quelques secondes après, la caméra de 2M capte un moment d'une rare intimité: Un petit déjeuner en compagnie de sa bien-aimée, Marie-Hélène, pendant lequel il lui raconte qu'un journaliste lui avait demandé s'il ne craignait pas l'étape d'«après-gouvernement». Ce moment où il cessera d'exercer sa fonction. Comment allait-il le vivre alors que beaucoup d'hommes de pouvoir avant lui avaient sombré dans la déprime.

Réponse sans détour de Si Abderrahmane: «Il n'y a aucun danger». Le rire succinct de Marie-Hélène vient corroborer les dires de son mari et rappeler que le couple El Youssoufi a toujours vécu dans un véritable bonheur conjugal. Marie-Hélène qui considère Si Abderrahmane avant tout comme un homme de principe. «Un homme honnête, sincère et franc», souligne-t-elle dans un autre reportage, également diffusé sur 2M au début des années 2000. «L'intégrité d'Abderrahmane El Youssoufi n'a d'égal que son sens patriotique», explique, pour sa part, Christine Daure-Serfaty. De son côté, l'écrivain journaliste Jean Daniel estime qu'El Youssoufi «représente une tradition très forte au Maroc, celle d'un socialisme qui a connu des martyrs». Son confrère, Jean Lacouture, lui, souligne qu'Abderrahmane El Youssoufi fait partie de ▶▶





► ces hommes qui n'ont pas le goût du pouvoir, qui ne se précipitent pas et qui ont même une certaine hésitation devant le pouvoir».

Dans ledit reportage qui revient avec El Youssoufi sur la vie de ses parents, sa naissance, sa jeunesse et sur les débuts de sa carrière politique, Si Abderrahmane raconte qu'il est né à Tanger en pleine guerre de Rif. De son quartier, il a gardé de très beaux souvenirs. «C'était à la fois le lieu de ma naissance, le lieu de ma première école et c'est aussi dans ce quartier où j'ai passé les moments les plus agréables de mon enfance», explique-t-il. «Tanger a toujours eu un caractère cosmopolite qui s'était développé sous son statut international. Il y avait une certaine atmosphère de convivialité, des nationalités différentes et des modes de vies différents», ajoute-t-il. «Mon père est originaire d'un village situé à 25 km du centre de la ville.

Il a travaillé au sein du service d'un consul à Gibraltar et a également été Moqadem», raconte El Youssoufi. «C'était à l'époque une fonction prestigieuse. Et grâce à son travail et sa persévérance, on peut dire qu'il était devenu un petit bourgeois», ajoute Si Abderrahmane. «Quant à ma mère, dit-il, elle est du même village que mon père, c'est une vraie paysanne». «C'était une femme extraordinaire», se rappelle pour sa part, Marie-Hélène. «Elle n'avait peut-être pas une grande instruction mais elle était d'une intelligence remarquable. Elle ne connaissait pas un mot en français, moi aucun mot en arabe mais on arrivait à se comprendre parfaitement et nous étions très proches», dit-elle.

Devant poursuivre ses études loin de

Tanger, El Youssoufi obtient difficilement une bourse et gagne le collège de Marrakech. A cette époque, l'oppression coloniale règne sur la ville ocre. C'est alors ici que germe chez Si Abderrahmane une certaine conscience politique. «Je ne suis pas monté une seule fois dans un autobus de Marrakech sans que je n'assiste à une scène de racisme de bas étage qui provoquait une répulsion chez les gens qui avaient une sensibilité profonde. Alors arrivé à un certain âge, tout cela m'a mené à prendre conscience et à m'engager à fond», explique-t-il. Prise de conscience à Marrakech, engagement politique à Rabat, puis après l'étape de Marrakech, El Youssoufi rejoint le collègue Moulay Youssef de Rabat. Et c'est Mehdi Ben Berka qui remarque El Youssoufi et le fait rentrer au parti de l'Istiqlal. Ben Berka était déjà un dirigeant de renom. Grâce à son dynamisme légendaire et à ses talents d'organisateur, le collègue Moulay Youssef devient une pépinière du nationalisme. Tractes, articles, études, c'est Mehdi qui approvisionnait les cellules du parti en littérature patriotique, laquelle empruntait en suite des chemins inattendus.

Le 11 janvier 1944, date cruciale du nationalisme marocain. 32 ans après le traité du protectorat imposé au Royaume, l'Istiqlal présente le Manifeste de l'indépendance qui se heurte à une réaction brutale des autorités coloniales. Mais aux arrestations massives répondent partout des manifestations de protestation. Les élèves du collège Moulay Youssef sont en première ligne et Abderrahmane El Youssoufi compte tout naturellement parmi les meneurs. «Les sanctions n'ont pas tardé», explique-t-il. «J'ai été renvoyé du collège le 29 janvier et rayé de

l'ensemble des établissements», raconte El Youssoufi qui rappelle qu'après cela, «j'ai dû partir dans des villes où j'avais des amis, comme Safi, El Jadida et surtout Casablanca où j'ai pu retrouver des dirigeants du parti qui m'ont confié la mission de l'alphabétisation des ouvriers de l'entreprise sucrière mais cela n'était en effet qu'une couverture pour pouvoir prendre contact avec les ouvriers». «J'ai alors pu constituer des cellules dans les différentes usines du quartier industriel et c'est comme ça que le Parti de l'Istiqlal a constitué un véritable réseau politique qui permettait d'encadrer les ouvriers». «A l'époque j'avais une bicyclette qui n'avait même pas de pneumatique, elle avait une espèce de rondelle en caoutchouc. Et c'est comme ça que j'allais de la médina de Casablanca jusqu'à l'usine sucrière», se remémore Si Abderrahmane. Et d'ajouter : «A cette époque, j'étais un tangerois un peu traditionaliste, j'avais toujours mon «tarbouche» et surtout ma «djellaba» qui, avec l'effet du vent, constituait une sorte de parachute qui m'empêchait d'avancer avec mon vieux vélo. Un jour, une voiture de soldats américains passe à côté de moi et me fauche dans le bas-côté de la route. J'ai alors décidé de quitter la djellaba ce jour-là et depuis, je me suis toujours habillé à l'europpéenne jusqu'à ce que j'ai eu à remettre mes habits traditionnels pour des raisons protocolaires».

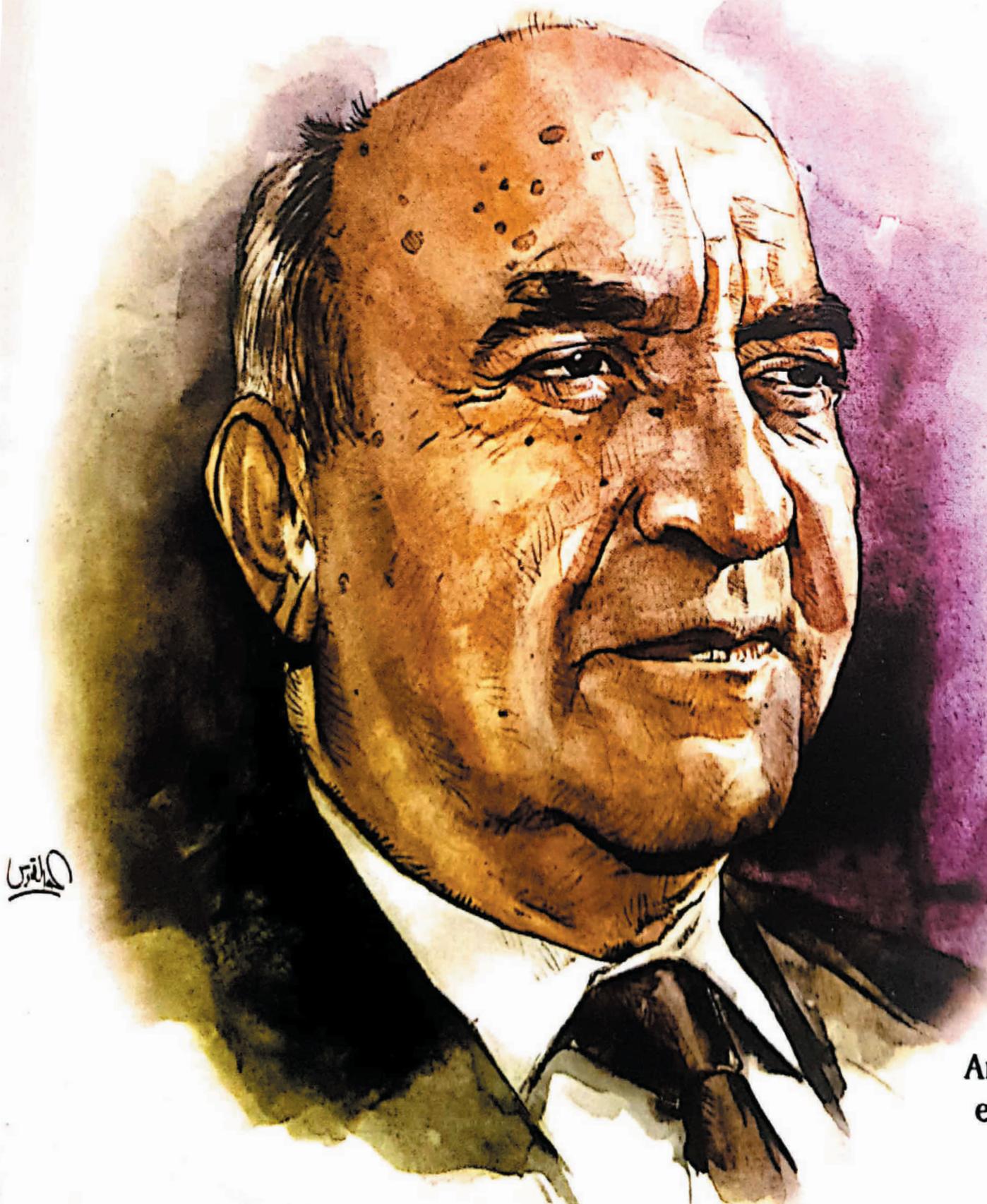
A la fin des années 1940, la France est un passage obligé pour les Marocains qui veulent faire des études supérieures. Paris est certes la métropole coloniale mais aussi la capitale de la lutte anticolonialiste. Pour mieux combattre l'adversaire, futur partenaire, il convient de séduire, de convaincre l'autre France, la France de la révolution et

des droits de l'Homme. El Youssoufi a alors 25 ans. Cet enfant de Tanger parle plusieurs langues mais ne connaît le monde qu'en se frottant aux puissances qui occupent son pays. Jamais il n'avait mis les pieds à l'étranger avant de faire le voyage vers Paris où il s'active au sein de l'antenne de l'Istiqlal qui rassemblait la plupart de ceux qui dirigeront le Maroc indépendant. Les jeunes Marocains de Paris espéraient à l'époque donner à leur action diplomatique un retentissement international lorsque l'ONU se réunissait en 1948 au Palais d'Orsay dans la capitale française. «J'étais présent à l'époque et c'était une session importante pour nous parce que la situation politique au Maroc s'était aggravée et que nous étions arrivés à demander l'inscription de la question marocaine à l'ordre du jour de l'assemblée générale», explique El Youssoufi.

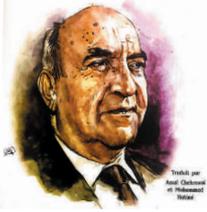
C'est à partir d'ici qu'a commencé chez Si Abderrahmane un long combat pour la démocratie et les droits de l'Homme qui l'a animé tout au long de sa carrière politique. Une carrière durant laquelle il a notamment joué un rôle important dans la promotion de la culture des droits de l'Homme dans le monde arabe à un moment où ces droits étaient considérés comme relevant de l'idéologie bourgeoise. Il est d'ailleurs l'un des fondateurs de l'Organisation arabe des droits de l'Homme. Les peuples d'Afrique du Nord, en particulier l'Algérie, se souviennent également de ses services rendus dans la lutte contre le colonialisme et les peuples arabes se souviennent aussi de ses plaidoiries dans les forums internationaux pour défendre leurs justes causes, notamment la cause palestinienne.

Retour sur le passé

Brides de ma vie relatée à M'Barek Bouderkha



Traduit par
Amal Chekrouni
et Mohammed
Hatimi


 Dessiné par
 Amal Chakoum
 et Mohamed
 Hamez

Spécial 40^{ème} jour du décès d'Abderrahmane El Youssoufi 27



Dans les rangs de l'opposition

Le référendum sur la Constitution de 1962

Mohammed V s'est éteint le dimanche 26 février 1961 à la suite d'une opération chirurgicale. Vécu comme un drame national, l'évènement pousse le petit peuple sort dans les rues pour exprimer sa peine et pleurer un monarque adulé. La cérémonie des funérailles est un grand événement auquel prennent part plusieurs chars d'Etat, l'ensemble de la classe politique et une foule amassée le long du passage du cortège funéraire. Mehdi Ben Barka, en mission à l'étranger, envoie un message et a aussitôt rejoint le pays pour présenter personnellement ses condoléances au nouveau Roi, Hassan II.

Voulant commencer son règne sous le signe du dialogue, Hassan II reçoit pour consultation les dirigeants des partis nationaux. Aussi, à l'issue de

plusieurs transactions, forme-t-il un nouveau gouvernement au début de mars 1961, le sixième depuis l'indépendance sous sa présidence effective. Il garde toutefois sous son autorité personnelle les ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture. Quelques temps après, il fait appel aux services d'Ahmed Ridha Guédira qu'il réhabilite après un moment de disgrâce, lui confie la direction du Cabinet royal, puis deux semaines plus tard, les portefeuilles de l'Intérieur et de l'Agriculture en plus du secrétariat royal. L'homme devient l'un des principaux piliers du pouvoir, omniprésent dans les gouvernements qui se succèdent depuis. Contestant une telle hégémonie, trois ministres de l'Istiqlal présentent leurs démissions et quittent le gouvernement : Allal El-Fassi, M'Hmed Bouceta et M'Hamed Diouri.

A la fin de l'année 1963, le roi effectue sa première visite officielle à Casablanca dont la population lui réserve un accueil chaleureux. Il prononce un discours devant le conseil municipal soulignant l'impératif de la mobilisation pour l'emploi, promettant de promouvoir incessamment une Constitution et affichant sa volonté de promouvoir un véritable régime démocratique.

Peu de temps après, il invite les partis politiques à former un conseil constitutionnel pour rédiger une Constitution. L'Ittihad décide de ne pas y prendre parts et insiste sur l'impératif d'élire une constituante en bonne et due forme à qui revient de droit la charge de rédiger la Constitution et estime que le cadre proposé par le roi est une bulle vide qui ne répond en rien aux attentes des partis politiques. Nos appréhensions se sont avérées vraies par la suite.

Allal El-Fassi, étant élu président du Conseil, les représentants du Mouvement populaire, Mahjoubi Aherdan et docteur El-Khattib, démissionnent, suivie dans leur fuite en avant par ceux du parti des Libéraux présidé par Guédira. La cause invoquée : l'élection d'El-Fassi bien qu'il ait été porté à la présidence par une procédure on ne peut plus démocratique.

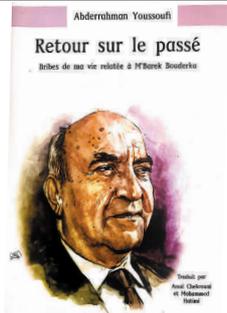
La défection des partenaires politiques pousse le roi à faire appel à des experts étrangers pour rédiger la première Constitution du Royaume. La date du référendum est prévue pour le 7 décembre 1962. L'Ittihad décide de boycotter le scrutin. Ainsi, les militants du parti se mobilisent et s'investissent pour convaincre les électeurs de mettre

dans les urnes le bulletin bleu « Non », opposé au blanc « Oui ». L'opposition entre les deux couleurs est à l'origine du slogan adopté pour les circonstances « Ni blanc, ni bleu, qu'ils gardent leurs institutions ». En outre, peu de temps avant le référendum à la mi-novembre 1962, Mehdi Ben Barka, à ses côtés Mehdi Alaoui, est victime d'une tentative d'assassinat alors qu'il est sur la route entre Casablanca et Rabat, au niveau de Oued Cherrate, à quelques kilomètres de Bouznika. Mehdi sort indemne de l'accident, tout juste une fracture cervicale qui l'oblige à aller se faire soigner en Allemagne.

Deux mois auparavant, pendant le mois de septembre, une bombe explose à l'intérieur de l'imprimerie qui édite les journaux de l'Ittihad et les publications de l'UMT. De même, lors de la campagne pour le « Non », pas moins de 900 militants du parti sont mis sous les verrous.

Pour sa part, le Parti démocratique constitutionnel, l'ancien parti de démocratie et d'indépendance (hizb chourra), dirigé par Mohammed Ben Hassan Ouazzani, membre du gouvernement, celui-même qui supervise le référendum, se retire déclarant qu'il s'agit d'un référendum « illégal ». Aus-

Spécial 40^{ème} jour du décès d'Abderrahmane El Youssoufi 28



sitôt les résultats donnés, un dahir annonce le limogeage de Ouazzani de sa fonction de ministre d'Etat.

Les élections législatives

Vers la fin du mois de mars 1963, le ministre de l'Intérieur, Ahmed Redha Guedira, annonce lors d'une conférence de presse la création d'une nouvelle formation politique baptisée le « Front de défense ses institutions constitutionnelles », plus connu par l'abréviation FDIC. Le bureau du parti se compose de plusieurs personnalités, notamment : Mahjoubi Aherdan, docteur Abdelkrim El-Khattib, Ahmed Alaoui, Driss Slaoui... Le jour même à Rabat, une nouvelle publication en français voit le jour « La Clarté ». Ziyani est à la fois son directeur ainsi que celui de l'hebdomadaire « Les Phases ». Dans les premiers numéros des deux publications, on insiste sur les impératifs derrière la création du FDIC.

Pour sa part, en pleine campagne électorale, Allal El-Fassi tient une conférence de presse où il insiste en particulier sur un point essentiel : la fraude des élections pourrait mener le pays au seuil d'une révolution. Par la même occasion, il rend publique l'existence de contacts avec l'Ittihad.

En réaction à cette déclaration, le roi s'adresse à la nation dans un discours radiodiffusé en arabe dialectal annonçant le début de la campagne électorale. Il invite l'ensemble de la

population à être au niveau de l'évènement en observant une bonne conduite et souligne encore une fois sa ferme volonté de faire régner la sûreté et d'assurer la sécurité de chacun.

Cependant, les militants de l'Ittihad subissent toutes sortes de tracasseries, surtout ceux en positions favorables face à des candidats du FDIC.

Prenant les devants au lendemain des élections, Ben Barka et Bouabid, lors d'une conférence de presse, font étalage des fraudes commises par les autorités. Allal El-Fassi, lui, dénonce les irrégularités et réclame la dissolution immédiate du gouvernement.

Les appréhensions des leaders se confirment quand le ministre de l'Intérieur annonce les résultats des élections législatives : sur 144 membres, le FDIC obtient 69 sièges, l'Istiqlal 41, l'Ittihad 28 et 6 pour les indépendants. Les résultats, néanmoins, réservent quelques surprises. En dépit des fraudes électorales, huit membres du gouvernement échouent à se faire élire, tandis que l'opposition a gain de cause dans la plupart des grandes villes.

Dans une tentative de sauver la face, le ministre de l'Intérieur, à la fin du mois de mai, n'a pas trouvé mieux que de porter plainte contre les journaux des partis nationaux, notamment « Al-Alam », « Attahrir » et « La Nation africaine ». Le FDIC, à la même époque, annonce la cessation momentanée de la parution du journal « La chargé ».

La mise en échec de ma candidature

L'ensemble des membres du secrétariat général de l'Ittihad candidats aux élections ont obtenu des sièges au parlement. Quant à moi, candidat du parti à Tanger, ma ville natale, j'ai obtenu une majorité de voix, mais à la surprise générale, les autorités, au niveau central, ont procédé sciemment à la manipulation des données et ont déclaré vainqueur mon concurrent.

J'ai su par la suite d'une source crédible, d'un homme politique au courant des méthodes en usage à l'époque, que la fraude électorale se déroulait d'une façon astucieuse : on transférait les voix du vainqueur à celui désigné par l'administration et vice-versa. Les voix exprimées demeuraient ainsi les mêmes. Les échanges de voix ne soulevaient dès lors aucune objection tant ils se déroulaient de façon limpide. Ma source m'a confié : « Tu as gagné les élections à Tanger, mais les résultats ont été changés en ta défaveur pour faire élire Cherif Ouazzani. On voulait te punir pour l'initiative que tu avais prise au début du mois de mai auprès des Algériens ».

En effet, lors d'une visite privée à Alger, j'ai sollicité l'intervention du président Ahmed Ben Bella auprès du Rais égyptien pour renoncer à une visite officielle au Maroc parce que le

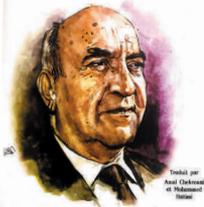
gouvernement comptait l'utiliser pour redorer son blason alors que nous étions en pleine campagne électorale. J'ai proposé d'ajourner la visite pour après les élections. Sans perdre de temps, Ben Bella a contacté Nasser dont le bateau avait déjà quitté les eaux territoriales égyptiennes. Pour sauver la face, il a été que le Rais fasse escale en Algérie en visite officielle, puisqu'il avait peu de temps auparavant, en 1961, effectué une visite au Maroc.

J'ai été le seul du secrétariat général à ne pas siéger sous la coupole du parlement. Depuis, j'ai décidé de ne plus me présenter aux élections, ce à quoi je tiens encore.

Les élections locales et l'affaire du « Complot »

Le ministre de l'Intérieur annonce la date des élections municipales et rurales : le 28 juillet 1963. Aussitôt, les autorités déclenchent une vaste campagne d'arrestation contre les militants de l'Ittihad, campagne qui s'étend pour englober les dirigeants de l'Istiqlal et du PCM, encore frappé d'interdiction.

Tirant les leçons de l'expérience précédente, celle des législatives qui, en dépit des fraudes, n'a pas atteint les résultats escomptés puisque les partis de l'opposition, surtout l'Ittihad, en sont sortis vainqueurs, la chasse aux militants cette fois-ci s'est voulue plus percutante. Répression contre les uns, disponibilité envers les autres, les autorités, sans se couvrir et en plein jour,



Travail par
Amal Oukhail
et Youssefi
Youssefi

Spécial 40^{ème} jour du décès d'Abderrahmane El Youssefi 29



n'ont guère lésiné sur les moyens pour donner l'avantage aux candidats du FDIC.

Les discussions tournaient autour de l'opportunité de participer aux élections communales et rurales, ou au contraire les boycotter. Le 16 juillet 1963, sur convocation du bureau politique, le comité central tient une réunion au siège à Casablanca pour justement en débattre et prendre une décision.

En plein réunion, les forces de l'ordre encerclent le siège et procèdent à l'arrestation des militants de l'Ittihad pour conspiration contre la sûreté interne et externe de l'Etat. L'ordre est donné par le ministre de l'Intérieur Ahmed Hamiani, celui même qui venait de remplacer de l'Intérieur Ahmed Hamiani, celui même qui venait de remplacer Guédira à ce poste. Sur le terrain, c'est le colonel Oufkir qui supervise les opérations.

Par chance, deux journalistes indépendants ont assisté à la séance. Tomm Brady, de nationalité américaine (décédé il y a quelques temps en Grèce), et André Azoulay que Bouabid avait auparavant mis en garde contre l'éventualité d'être la cible de la police, mais qui a insisté à prendre le risque et à dû partager avec moi la même cellule.

Des violations à large échelle

S'en suivent plusieurs autres arrestations visant la direction de la résistance, de l'armée de Libération et les militants de l'Ittihad. Les détenus subissent toutes sortes de tortures physiques et psychologiques, en particulier aux centres de détention Derb Moulay Cherif et Mâarif à Casablanca et Dar Al-Mokri à Rabat.

Cependant, au tout début de la campagne de répression, A. Bouabid a été libéré. Avec les camarades de la direction du parti encore en liberté, ils ont pris la décision de ne pas participer aux élections. La même décision a été prise par l'Istiqlal et le PCM, interdit d'action, ainsi que les diverses organisations estudiantines qui, unanimement, ont dénoncé « des élections truquées ».

Le roi a été mis au courant de la dérive grave par le biais d'une correspondance qui a dénoncé les arrestations dont étaient victimes des militants de l'Ittihad. Pour sa part, le Syndicat de la presse a publié un communiqué dénonçant les pratiques illégales, notamment la détention arbitraire des journalistes, la saisie des journaux et

leur renvoi devant les tribunaux. Le document a dénoncé sans ménage les dérives qui ont porté atteinte à la liberté d'expression.

Mohammed Oufkir, le directeur de la sûreté nationale et le colonel Ahmed Dlimi, se sont chargés en personnes des interrogatoires pour arriver à leurs fins et arracher les aveux, usant des méthodes les plus sadiques. Ainsi, on n'a point hésité à diffuser sur les ondes de la radio un enregistrement sonore du Fquih Basri. On a fait pression sur Moumen Diouri pour l'obliger à être témoin à charge divulguant de sa propre volonté les secrets du complot. Outre des aveux francs, on a tenu à le filmer en train de soustraire des armes d'une cache située quelque part dans une ferme.

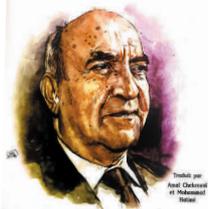
Pas moins de cent militants sont présentés devant le tribunal pénal de Rabat, tous accusés de fomenter des actions contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, de projet d'assassiner le prince héritier et de comploter contre la sécurité de l'Etat. Les accusations sont formulées de façon grossière contre ceux qui ont une opinion autre que celle exprimée par les autorités.

Il est à noter que pendant la première semaine de juin 1963, juste après les élections, quelques dirigeants de

l'Istiqlal sont arrêtés et mis sous les verrous, notamment Mansour Nejae, Ahmed Cherkaoui, Abdelaziz Cohen et Mohamed Belouareth. L'accusation évoquée, devenue classique, n'est autre que celle de porter atteinte à la sûreté de l'Etat tout simplement parce qu'ils avaient adressé une lettre à l'ambassade des Etats-Unis pour dénoncer le détournement des denrées alimentaires dont fait don l'Etat américain au peuple marocain. Ils passent deux mois en prison avant de bénéficier de la libération provisoire sans qu'ils aient fait l'objet d'un procès jusqu'à nos jours.

Les ténors de l'Union nationale des étudiants du Maroc (UNEM) subissent un traitement analogue et pour la même accusation. Mohammed Haloui, le secrétaire général de l'organisme étudiant, est mis plusieurs fois en détention.

Parmi les accusations à charge retenues, les autorités s'ingénient à fournir des preuves supposées être irréfutables. Ainsi, elles ont recours aux confidences d'un agent syrien, un certain Atef Daniel, résidant à Genève, la ville que les nationalistes ont pris l'habitude de prendre pour point de départ lors des voyages à l'étranger, vers Le Caire, New York, le Pakistan et autres destinations et ce pour éviter les aéroports



Spécial 40^{ème} jour du décès d'Abderrahmane El Youssoufi 30

de l'Hexagone infectés par les services de renseignements français. Il est à rappeler que Genève est devenue un lieu privilégié des nationalistes marocains depuis 1937, l'année où Ahmed Balafrej y est allée pour se faire soigner et avait l'habitude de y retourner fréquemment. En outre, Lausanne recevait plusieurs étudiants arabes, syriens et marocains. Ces derniers, notamment Abdelkebir El-Fassi, Allal El-Fassi et Ahmed Balafrej y avaient fait la connaissance de Chakib Arsalane, il introduisit auprès de l'émir syrien les dirigeants de la révolution algérienne, en l'occurrence Ahmed Ben Bella, Mohammed Boudhief et Houssein Aït Ahmed.

Parmi les étudiants syriens, se trouvait un certain Atef Daniel qui s'est lié d'amitié avec plusieurs étudiants marocains, entre autres avec Mamoun Alaoui et Abdel-Wahab Liraoui. La plupart de ces derniers, après la fin des études, sont revenus au pays. Daniel lui est resté en Suisse. On ne lui connaissait nulle fonction ni métier, ce qui laissait croire qu'il était à la solde des services de renseignement. Nonobstant les doutes sur sa véritable identité, les nationalistes de passage en Suisse, par compassion, se montraient généreux à son égard. Il n'est pas exclu qu'il ait rendu visite à un de ses amis au Maroc et ait participé à quelques réunions et conférences des partis marocains. Il est à croire aussi que passant par des conditions diffi-

ciles, il a dû contacter docteur El-Khattib pour lui fournir des informations en échange d'une somme d'argent ce qui ressemblait à une opération de chantage, El-Khattib devait plus tard donner plus de détails sur cette affaire.

La préparation du procès

A la mi-août 1963, les accusés du « Complot » sont différés devant le parquet. Aussitôt, le ministre de la Justice, Ahmed Bahnini, tient une conférence de presse pour confirmer l'inculpation des accusés dans une vaste opération de déstabilisation du pays. Il tient à l'occasion à préciser qu'aucun officier de l'armée n'y est impliqué, balayant ainsi les soupçons qui pesaient sur le colonel Mohammed Madbouh, l'époque responsable à la garde royale. Il est quelques temps plus, en septembre 1963, promu directeur du cabinet militaire du roi.

En signe de gratification, le colonel Oufkir, jusqu'alors directeur de la sûreté nationale, est élevé au grade de général de brigade. Le jour même de sa promotion, trois bombes explosent dans les ateliers de l'imprimerie « Imprégima » à Casablanca, là où sont éditées « Attahrir », l'organe de l'Ittihad, les publications de l'UMT et celles du PCM. Les dégâts sont énormes.

Mehdi Ben Barka, à l'étranger, échappe au coup de filet. Il quitte le pays le 15 juillet 1963, quelques heures

avant le lancement des opérations. Un mois plus tard, dans une interview au journal « Le Monde », il dénonce la répression dont sont victimes ses camarades et déclare son intention de présenter devant les instances internationales les violations graves commises.

Fin août, le juge d'instruction permet enfin aux seuls avocats marocain de rendre visite aux détenus, et refuse à leurs confrères étrangers de défendre certains inculpés. Le procès, prévu pour une date proche, est ajourné à cause de la guerre des Sables survenue pendant le mois d'octobre 1963.

La guerre entre le Maroc et l'Algérie, malheureusement, est à l'opposé de ce qui a prévalu lors de la conférence de Tanger en avril 1958, une rencontre qui voulait être le noyau de la construction du Grand Maghreb arabe, tout autant qu'elle est à l'opposé des objectifs que se sont assignés les dirigeants des Mouvements de libération en Afrique du nord. C'est un coup fatal porté à l'action menée par le Bureau du Maghreb arabe au Caire, à sa tête Mohammed Ben Abdelkrim Khattabi. Elle constitue l'acte qui a réduit à néant les sacrifices du peuple marocain pour soutenir la révolution algérienne contre le colonialisme. Est-ce nécessaire de rappeler qu'une bonne partie des opérations de résistance partait de la région orientale du Maroc.

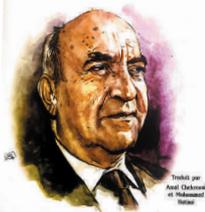
Un mois après la cessation des hostilités militaires en novembre 1963, un

nouveau gouvernement est constitué, le neuvième depuis l'indépendance et le premier sous le règne de Hassan II. Le premier ministre n'est autre que Ahmed Bahnini. Au cours du même mois, un dahir publié dans le Bulletin officielle réhabilite plusieurs « collaborateurs », dont Thami Glaoui, banni par la Commission d'enquête formée le 27 mars 1958. Le 21, Bouabid déclare au journal « Le Monde » qu'il n'est pas de l'intention de l'Ittihad de mener une opposition permanente susceptible de pousser le régime vers l'impasse. Le lendemain, le Figaro publie le texte d'un entretien avec le roi qui y déclare que depuis qu'il n'est plus premier ministre, son devoir consiste dorénavant à faire de l'arbitrage. Il invite ceux qui se déclarent être de l'opposition, à le convaincre de l'inefficacité de l'action du gouvernement, auquel cas, parce qu'il n'est pas têt, il les considérerait comme des conseillers et non pas des opposants. Il promet de prendre contact avec l'opposition parce que son rôle de roi constitutionnel correspond plus à celui qu'il avait endossé jusqu'alors.

Le début du procès

Au lendemain de cette déclaration, le 23 novembre 1963, commence le procès des accusés de complot contre la sûreté interne de l'Etat, les audiences durent jusqu'au 14 mars 1964.



Spécial 40^{ème} jour du décès d'Abderrahmane El Youssoufi 31

Travail par
Amal Oukhrouf
et Mohamed
Hajar



Juste avant le début de la première séance, Omar Benjelloun s'adresse à Moumen Diouri, président en tant que témoin à charge, pour lui rappeler le passé glorieux de son auguste père, Mohammed Diouri, grande figure de la résistance; il rend hommage à son action en faveur du Mouvement national et sa persévérance à ne point renoncer à ses principes, préférant la mort à la vie de la honte. Il lui rappelle aussi l'apport de sa mère à la libération du pays. On l'a bien deviné, l'objectif de Benjelloun est de perturber le déroulement du scénario du procès tel que préparé par les autorités, et qui consiste à appeler à la barre en premier Moumen Diouri pour affirmer l'existence d'un complot et rapporter des détails à ce sujet.

Il faut dire que Benjelloun a bien réussi son coup. Diouri en effet avoue devant l'audience qu'Oufkir et Dlimi ont fait pression sur lui pour tenir des propos qui confirment l'implication des accusés dans un prétendu complot, qu'il a été obligé d'obtempérer pendant les interrogatoires, mais là devant la cour, il tient à dire toute la vérité.

Le procès connaît plusieurs irrégularités procédurales. Le président, en effet, rejette les défenses exprimées par les avocats, de même qu'il fait la sourde oreille aux demandes formulées. Bouabid, excédé, s'insurge et dénonce les pratiques de la police et du parquet les qualifiant du même ordre que celles dont étaient victimes les nationalistes en 1952, sous le protectorat français.

Le parquet demande la peine capitale

Le procès dure quatre mois et s'apparente à des batailles juridiques et de positions politiques. Les accusés affirment l'appartenance à l'Ittihad fiers d'être des résistants au colonialisme et des combattants pour un Maroc démocratique intégrant toutes les composantes.

Le 25 janvier 1964, « Les phares », l'organe du FDIC écrit : « Personne n'a jamais nommé l'UNEP d'être organiquement compromise dans le complot, mais son tort aura été s'avoir donné asile à un petit groupe d'agitateurs professionnels ». A la fin du mois, les avocats prennent une décision grave en conséquence : se retirer définitivement en signe de protestation contre le mépris dont fait preuve la cour à leur encontre. C'est d'ailleurs ce que, quelques jours plus tard, maître Ravoti, ancien bâtonnier de Rabat et bâtonnier Ben Attar, sont venus confirmer au président. Rendant les choses encore plus compliquées, les accusés refusent dorénavant de répondre aux questions posées.

Au début du mois de mars 1964, le parquet par la voix de Majid Benjelloun (promu plus tard au poste de ministre de l'Information et futur avocat de Dlimi lors du procès Ben Barka devant le tribunal pénal de Paris), demande les têtes de douze inculpés et la perpétuité avec travaux forcés pour

cinq autres.

Le 14 mars 1964, le tribunal de Rabat se prononce dans l'affaire du complot : 11 condamnations à mort dont huit avec contumace. Les trois condamnés présents sont Fquih Basri, Omar Benjelloun et Moumen Diouri. 3 condamnations à perpétuité avec contumace, 4 autres à 20 ans de réclusion, 2 à 15 ans et 5 à 10 ans. Les acquittés sont au nombre de 35 dont cinq avec sursis de 5 à 18 mois. J'écope moi d'une condamnation de 2 ans avec sursis alors que le parquet, par le truchement de Majid Benjelloun, avait demandé 15 ans.

Comme attendu, la sévérité des condamnations provoque l'indignation de l'opinion publique nationale, Partis politique et syndicats se déclarent outrés. Prenant les devants, le syndicat de la presse demande l'intervention du roi pour annuler les condamnations.

La motion de censure et l'ordre royal de retransmission des débats.

Sitôt libéré, je retourne à l'action politique plus déterminé que jamais. En l'absence de Bouabid à l'étranger, je suis le seul de la direction qui se réunit avec le groupe parlementaire de l'Ittihad que préside le docteur Abdellatif Benjelloun. Ainsi, de façon spontanée, je suis devenu le coordinateur d'un groupe de jeunes cadres aux compé-

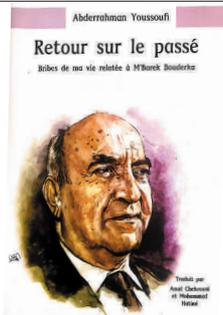
tences multiples qui, dans l'ensemble, se complètent. Citons le cas du docteur Abdellatif Benjelloun que ses tâches de médecin ne l'ont pas empêché d'être un des fondateurs de la résistance et de l'armée de libération. Intellectuel aux vastes connaissances, sa formation scientifique, son style de communication, son physique ainsi que son élégance vestimentaire, imposent le respect et la retenue à ses interlocuteurs.

Le groupe parlementaire de l'Ittihad, à l'origine composé de 28 membres, est réécrit sur décision de la Chambre constitutionnelle à 26 suite à la condamnation lors du procès du complot de Habib Forquani, élu à Agadir et Mohammed Meknassi, le député d'El Jadida.

Le règlement intérieur du Conseil permet de présenter une motion de censure à la condition expresse d'obtenir l'adhésion du dixième des parlementaires, c'est-à-dire 14 signataires. Aussi, au bout de quelques réunions au domicile de Mohammed Lahbabi, la mouture finale est présentée au docteur El-Khattib, le président élu du parlement.

Quelques jours après, la réponse dépasse nos espérances : non seulement la motion est retenue, mais l'ordre est donné pour transmettre les débats à l'intérieur du parlement sur les ondes de la radio et de la télévision marocaines. Les séances tiennent lieu à la faculté des sciences de Rabat.

Quel sens donner à la décision? Les



échos parvenus des échanges de points de vue entre le gouvernement et la majorité parlementaire, attestent de la volonté de « faire tourner l'Ittihad en bourrique » au su et au vu de l'opinion publique, une sorte de procès du parti devant le peuple puisque ses dirigeants continuent de contester les sentences annoncées à l'encontre de ses cadres aussi bien à l'issue de l'affaire du complot qu'à celle prononcée par le tribunal militaire contre Ben Barka et Hamid Berrada, tous deux condamnés à mort.

Les problématiques de la transition démocratique au Maroc

Invité au Forum du Parti socialiste belge le mardi 25 février 2003, je profite de la tribune pour faire part de ma propre évaluation du processus démocratique amorcé dans mon pays. La conférence a pour titre.

Allocution de Monsieur Abderrahmane Youssoufi : «Une expérience démocratique au Maroc :

Quelles évolutions pour un état de droit en Afrique ? » :

« Madame la vice-première ministre ;

Messieurs les présidents des partis socialistes belges ;

Mesdames et Messieurs ;

C'est un grand honneur et un réel plaisir pour moi de participer à ce Forum dédié à mon pays, le Maroc, et de parler devant cette honorable présence d'un thème cher à la famille socialiste, à savoir l'expérience de la transition démocratique. Je voudrais à cette occasion remercier très vivement ma chère camarade Madame Onekelinx, vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances, à la fois pour son aimable invitation et pour la richesse du programme de travail qu'elle a bien voulu préparer à mon intention. Je tiens à saluer cette initiative parce qu'elle témoigne de la volonté effective de nos deux partis de maintenir un rythme soutenu de relations de partenariat et de concertation dans tous les domaines intéressant nos deux pays, particulièrement dans le contexte régional et international actuel marqué par des risques multiples, préjudiciables pour la paix et la stabilité dans le monde.

Mesdames et Messieurs ;

Le 27 septembre dernier, soit depuis près de 5 mois, des élections législatives ont eu lieu au Maroc. Ce n'était pas la première fois que pareille consultation s'y déroule.



Mon pays a connu depuis 1960 une série d'élections locales, professionnelles et générales dont les résultats étaient manipulés par l'administration notamment par le parrainage de certains partis politiques.

C'est pour cela que personne, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, ne s'attendait qu'elles puissent inaugurer un vrai processus démocratique. Par contre celles du 27 septembre 2002, revêtaient une importance particulière bien avant même leur déroulement aux yeux des observateurs nationaux et étrangers ; ou bien elles allaient constituer un vrai tournant vers la démocratie effective ou bien elles allaient confirmer que la démocratie reste dans les pays du Tiers Monde, notamment dans le monde arabo-musulman, une aspiration lointaine.

Ce qui donnait à ces élections toute leur importance, c'est qu'on attendait d'elles qu'elles puissent régler un problème fondamental par rapport à l'histoire du Maroc moderne. Est-ce que l'expérience de l'alternance consensuelle vécue par le Maroc depuis 1998 pendant 5 années (près de la moitié sous celui de Mohammed VI, est-ce que cette expérience va aboutir à une expérience, qui lui soit supérieure c'est-à-dire à « l'alternance démocratique » ? ou bien allait-elle décevoir les espoirs

qu'on a fondés sur elle tant au Maroc qu'à l'étranger ?

Bien que ces élections ne concernaient pas directement l'organisation des pouvoirs au Maroc (comme voter un amendement constitutionnel par exemple) et qu'elles se limitaient à l'élection des députés, le fait qu'elles puissent échapper à toute manipulation traditionnelle depuis 1963, allait être considéré comme un événement majeur très important pour l'avenir de la démocratie au Maroc.

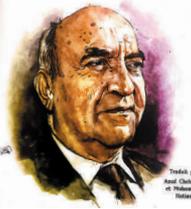
L'alternance consensuelle construite à partir du parlement de 1997 n'a pas été imposée par des élections unanimement contestées par les partis politiques, comme elle n'a pas été le résultat d'alliances librement contractées par les partis. Elle a été le résultat d'un accord entre le Roi Hassan II, qui détenait tous les pouvoirs, et l'opposition historique au Maroc (l'USFP qui représente historiquement la partie la plus grande et la plus importante des forces qui ont lutté pour l'indépendance, pour le retour du Roi patriote Mohammed V sur son Trône après sa déposition et son exil à Madagascar par les autorités françaises en 1953).

Cela veut dire que l'accord a été conclu par les deux parties qui se partageaient en quelque sorte la légitimité nationale et historique dans le Maroc

postcolonial et cela après un long désaccord qui durait pratiquement depuis l'indépendance du pays en 1956, désaccord ouvert qui a traversé des moments difficiles depuis le renvoi par le Palais en 1960 du gouvernement qui représentait l'aile progressive de l'Istiqlal laquelle englobait les résistants, les membres de l'Armée de libération, les syndicats ouvriers et la nouvelle élite politique et qui a fondé l'Union nationale des forces populaires dont le plus prestigieux de ses fondateurs n'était autre que Mehdi Ben Barka.

L'UNFP est devenue l'Union socialiste des forces populaires après le Congrès extraordinaire de 1975, congrès qui adopta la démocratie politique comme option stratégique dans le combat pour la promotion des libertés fondamentales, la consolidation de l'Etat de droit et la mise en œuvre de la justice sociale.

Tout observateur attentif à l'évolution de la situation au Maroc sait pertinemment que ce qu'on a appelé pendant plus de cinq années, « le gouvernement d'alternance » que j'ai eu l'honneur de conduire, n'a pas été le fruit d'alliances libres entre les partis qui en sont membres. Elle a été la concrétisation d'une décision prise par Hassan II. Parmi les résultats de cette décision, il faut relever une certaine et



Travaillé par
pour l'éclaircissement
et l'information
Youssef

Spécial 40^{ème} jour du décès d'Abderrahmane El Youssef 33

relative transparence qu'ont connue les élections de 1997 et dont les résultats avaient porté l'USFP en tête du paysage politique, ce qui l'habilitait « démocratiquement » à occuper le poste de premier ministre, quant à la majorité parlementaire, elle a été garantie par le Roi lui-même.

Tout cela n'était pas confidentiel, puisqu'avant même l'expérience de l'alternance, Hassan II avait convié l'opposition à travers la radio et la télévision à entrer au gouvernement, en l'assurant qu'il lui garantirait la majorité au Parlement pendant trois ans. Cette invitation, faite publiquement n'a pas prospéré. Au contraire, les rencontres discrètes ont abouti par la suite à l'alternance. C'est pourquoi l'opinion publique a accordé une importance capitale aux élections du 27 septembre 2002, parce qu'elle savait que ces élections étaient fondées sur un engagement ferme et qu'elles seront libres et honnêtes. En effet, des avancées prometteuses ont été réalisées dans la révision de la loi électorale en changeant le mode de scrutin uninominal par celui de la liste à la proportionnelle. Une liste nationale réservée aux femmes leur permettra d'occuper un minimum de 10% des sièges à la Chambre des députés. Tout cela a été atteint par consensus entre le gouvernement d'alternance et les partis représentés au Parlement, opposition incluse. Il a été procédé aussi à un nouveau découpage électoral par consensus.

La question que se posaient les Marocains et les observateurs était la suivante. « Est-ce que le consensus va se dépasser lui-même à travers les élections du 27 septembre ? En d'autres termes, le Maroc va-t-il passer effectivement de l'alternance consensuelle à l'alternance démocratique ?

Il n'était guère facile de répondre à cette question avant les élections. Non seulement parce que la réponse dépendra du degré de transparence qui caractérisera ces élections mais aussi parce que le problème en fait ne se limite pas à la transparence ou à la non-transparence. Il est plus profond que cela. Par exemple qui de la composition du gouvernement au lendemain des élections ? Restera-t-il marqué par la dualité des ministres, comme l'était le gouvernement d'alternance dans lequel il y avait les ministres choisis par le Roi (Intérieur, Défense, Justice, Affaires étrangères, Fondations religieuses) et les autres qui sont proposés par le premier ministre, ou bien cette situation va-t-elle changer parce qu'elle n'a aucun fondement constitutionnel ?

Bien que cette « dualité » ait fonctionné pendant le gouvernement d'al-

ternance dans le cadre du « consensus », l'élite politique marocaine, ainsi que de nombreux observateurs ont continué à mettre en cause cette dualité inconstitutionnelle avec insistance. En fait ce problème concerne l'étendue de l'autorité qui sera pratiquement entre les mains du premier ministre et des ministres. Ce qui pose le problème de l'essence même de la démocratie, c'est-à-dire qu'il s'agit de savoir à qui échoit l'autorité gouvernementale.

Est-ce aux urnes exclusivement ou à une réalité incontournable qui tire sa force du consensus ou de l'équilibre des forces et qui ne se soumet pas aux

d'exil de Mohammed V et l'indépendance du pays, et ce sous la pression de la Résistance et de l'Armée de libération. Il a souhaité qu'une personnalité indépendante soit placée à la tête du gouvernement de négociation. L'objectif était clair : casser l'unité du camp patriotique qui s'était constitué depuis les années « 30 », composé du mouvement national (Istiqlal) et de l'institution du Trône (personnifiée par Mohammed V) pour empêcher une indépendance réelle du pays, retarder l'évacuation des forces militaires d'occupation (française, américaine et espagnole), ralentir l'édification du Maghreb et le

sieurs pays, soit pour des motivations néocoloniales ou pour des nécessités relevant de la guerre froide.

L'implantation d'une « Troisième force » au Maroc a eu comme conséquence de rendre plus difficile « la transition démocratique » bien que le mouvement national s'y était engagé depuis la présentation du Manifeste de l'Indépendance le 11 janvier 1944 avec l'accord et la bénédiction de Mohammed V. C'est pourquoi l'instauration de la démocratie au Maroc au lendemain de l'Indépendance dépendait de la mise à l'écart de la « Troisième Force » des centres de décision et la fin de son hégémonie.

Pour ce faire, il n'y avait que deux options pour le mouvement national : se retirer du jeu politique et reprendre la lutte de libération avec ce que cela impliquait comme coûts élevés et de mauvaises surprises ou bien limiter au maximum les pouvoirs du gouvernement de la Troisième Force en confiant l'ensemble du pouvoir législatif et l'essentiel des compétences exécutives au Roi Mohammed V, en sa qualité de Roi patriote lié par un pacte sacré au mouvement national et à ses objectifs.

C'est cette dernière option qui a été choisie par l'ensemble des composantes du mouvement national, Istiqlal, Résistance, Armée de libération et syndicats. C'est ainsi que l'expérience marocaine se distingua par le fait que le Maroc était le seul pays du Tiers-Monde où les forces du Mouvement de libération nationale n'ont pas assumé la responsabilité du pouvoir après avoir gagné l'indépendance de leur pays. Il a suffi de quelques mois seulement pour constater la gravité de l'erreur commise par le choix de cette option.

La Troisième force s'est mise à occuper toutes les fonctions à l'intérieur du Palais même et dans tous les rouages de l'Etat, ce qui a provoqué une crise politique dans le pays, aggravée par des soulèvements armés douteux dans quelques régions du pays. Ce qui a fait comprendre à Mohammed V que l'expérience de la Troisième force ne pouvait conduire qu'à une plus grande détérioration de la situation générale. Il décide alors de confier la direction du gouvernement à une personnalité membre du courant progressiste de l'Istiqlal. M. Abdellah Ibrahim et le ministère de l'Economie et des Finances à Abderrahim Bouabid. C'était donc une autre « alternance » durant laquelle ce gouvernement s'attela à la libération de l'économie marocaine ; ce qui lui valut l'hostilité des milieux opposés à cette politique qui déclenchèrent une campagne virulente contre le gouvernement et exerceront



élections et ne se laisse pas influencer par elles parce qu'elle n'est pas un enjeu électoral. Le problème est donc complexe.

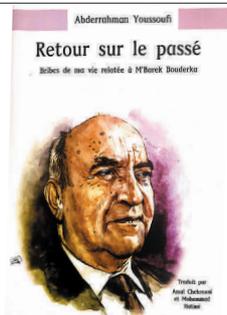
Pour comprendre le fond de cette complexité, il faut revenir en arrière, au processus des évolutions qui ont été couronnés par l'expérience de l'alternance que notre parti a assumée durant les cinq années antérieures aux élections.

Le 15 avril 1958, les ministres de l'Istiqlal présentent à Mohammed V leur démission du gouvernement. Il s'agissait du 2ème gouvernement en 2 ans d'indépendance. Il était présidé, comme le précédent, par une personnalité indépendante, Mbarek Bekay. Lorsque le gouvernement français devait négocier avec le Maroc, le retour

soutien de la révolution algérienne, gêner la construction d'une économie nationale libérée et l'établissement d'une vie démocratique animée par les militants du mouvement national et les masses populaires barrant la route aux suppôts du colonialisme, aux parvenus et aux opportunistes.

Tels étaient les projets que ne cessaient de proclamer d'expliquer les leaders nationaux en tête desquels se détachaient Allal El Fassi et Mehdi Ben Barka et ce depuis le début des négociations franco-marocaines.

L'imposition d'une personnalité indépendante à la tête du gouvernement visait en fait la constitution d'une « Troisième Force ». L'on sait que la question de la création d'une « Troisième force » s'est répétée dans plu-



Spécial 40^{ème} jour du décès d'Abderrahmane El Youssoufi 34

des pressions sur Mohammed V pour qu'il mette fin à la mission de ce gouvernement qui n'a duré que 18 mois pendant lesquels de grandes réalisations économiques et sociales ont été faites ainsi que la préparation des élections locales qui se dérouleront après son départ en mai 1960.

A partir de ce moment et particulièrement après le décès de Mohammed V, le Maroc est entré dans un régime monocratique appuyé sur des gouvernements constitués à partir d'élections ouvertement manipulées et parfois sans élection du tout.

De ce qui précède, il semblerait que l'expérience « d'alternance » qu'a connue le Maroc durant les dernières années ne serait que la répétition d'expériences passées : le camp qui fournissait les ministres pendant près de 40 ans a été rangé dans l'opposition tandis que le camp qui l'a précédé dans les années 1958-1960, a été rappelé au gouvernement après 40 ans.

Cependant, il faut souligner que la période écoulée entre l'alternance imposée par un coup de force en 1960 et l'alternance décidée par consensus en 1998 n'était guère une période d'attente du « tour de rôle », bien au contraire, ladite période a été animée par les luttes entreprises par notre parti (l'USFP) sur différents fronts et au cours desquelles nos militants ont payé le prix fort.

Pendant cette même période, notre pays a vécu certaines évolutions émailées de temps à autre de projets d'alternance qui visaient à associer notre parti au gouvernement. C'est ainsi qu'en 1965, après l'explosion populaire qu'a connue Casablanca, le Palais entreprend des consultations pour constituer un nouveau gouvernement avec notre participation. Notre leader Mehdi Ben Barka, qui résidait à l'étranger par nécessité et militait dans des ONG internationales de soutien aux Mouvements de libération, a été approché par le Palais dans la perspective d'un retour au pays et d'une éventuelle participation au gouvernement. Ben Barka se préparait à ce retour qu'il envisageait après la conférence tricontinentale de La Havane, lorsque des mains criminelles l'ont kidnappé à Paris le 2 octobre 1965 pour le faire disparaître définitivement sans que nous sachions à ce jour les circonstances de sa mort ni le lieu de sa sépulture.

Le Maroc a connu en 1971 et 1972 deux tentatives de coups d'Etat militaires, avortés grâce à Dieu. Un an plus tard, l'Espagne annonça sa volonté d'accorder une pseudo-indépendance aux populations des provinces sahariennes marocaines qu'elle colonisait.

Devant cette grave menace contre

notre intégrité territoriale, Hassan II a contacté notre camarade Abderrahim Bouabid et a consulté les autres partis politiques en vue d'affirmer l'Union nationale autour de la question saharienne d'une part, et de revenir au projet d'alternance d'autre part et ce dans la perspective d'inaugurer un véritable processus démocratique. Notre parti décide de tenter l'expérience encore une fois en participant aux élections locales (1976) et législatives (1977). Mais les manipulations habituelles ont fait avorter le projet. Depuis lors, les relations Palais-USFP allaient connaître des hauts et des bas mais sans aucune rupture. Lorsque Abderrahim Bouabid décède en janvier 1992, je lui ai succédé comme premier secrétaire. Le contact avec le Palais, si mince fut-il, était maintenu dans les mêmes conditions, jusqu'au jour où Sa Majesté Hassan II eut un vrai problème de santé. Il décida alors de reprendre le processus qui conduirait à une alternance qui -dans son esprit- devait être conduite par le premier secrétaire de l'USFP. Il n'était pas facile pour notre parti, dont nous avons décrit les relations avec le Palais, d'adhérer à l'idée d'alternance telle qu'elle a été présentée par Hassan II en 1997. Malgré cela nous avons pris le risque de l'accepter et d'assumer la responsabilité de sa réalisation.

Nous nous trouvions devant 2 options exclusivement : l'une dictée par l'intérêt national et l'autre privilégiant des considérations politiques partisans. Nous devions donc choisir entre la participation au gouvernement au moment où l'on savait que l'état de santé de notre Roi était préoccupant et que le Maroc allait de ce fait affronter une échéance difficile ou bien d'attendre l'intronisation de notre nouveau souverain pour négocier avec lui les modalités de notre participation. Nous avons choisi d'assumer notre responsabilité nationale, nous avons préféré privilégier l'intérêt du pays pour participer à une transition en douceur et finalement pour répondre à l'appel de notre Roi qui nous adjurait -nous tous les Marocains- de sauver le pays de la crise politique qui le menaçait, étant donné la situation économique sociale et politique qui prévalait.

Nous avons préféré l'option patriotique aux calculs partisans. Nous avons été encouragés par l'acceptation par le Roi des demandes que j'avais maintes fois répétées dans mes déclarations à la presse, à savoir la confiance du Roi, une majorité parlementaire confortable et l'appui populaire, demandes qui ont été confortées par la prestation ensemble d'un serment solennel.

La confiance Royale a été affirmée par Sa Majesté lors du discours inau-

gural de la session parlementaire d'octobre 1997 quand il a déclaré que le Maroc était sous la menace d'une « crise cardiaque » et qu'après l'installation du Parlement il désignera en toute âme et conscience le premier ministre.

L'opinion publique a compris dès ce moment qu'il s'agirait du premier secrétaire de l'USFP, ce parti qui est resté hors du gouvernement luttant pour la démocratie pendant 40 ans et qui a acquis la crédibilité suffisante pour jouer le rôle nécessaire dans les moments difficiles. La 2^{ème} demande a été également satisfaite après avoir procédé à de larges consultations avec les organisations politiques et syndicales, amies ou adverses, celles issues de la Troisième force incluses. Ces consultations ont abouti à la constitution d'une majorité confortable composée des députés du bloc démocratique, du centre et même du groupe islamique qui avait annoncé son soutien sans participation. Tout le monde avait compris qu'une telle majorité n'a pu se constituer sans le feu vert de qui de droit. Quant à la 3^{ème} demande, l'appui populaire, l'on peut dire que c'était la première fois au Maroc que les citoyens ont commencé dès le 2^{ème} mois de gouvernement à poser cette question : « Nous avons fondé de grands espoirs sur ce gouvernement, qu'est-ce qu'il a réalisé pour nous ? ».

La signification de cette question ne réside pas dans sa forme mais dans le seul fait qu'elle a été posée, car jamais depuis 40 ans une pareille question n'a été posée depuis les premiers gouvernements constitués par les membres du Mouvement national sous l'égide de Mohammed V.

Cela signifie que personne depuis 40 ans ne s'attendait à ce qu'un nouveau gouvernement apportât quelque chose de neuf : par contre le gouvernement d'alternance a focalisé l'attention de l'ensemble du peuple marocain depuis son installation. Personne ne peut nier qu'il bénéficiait de la satisfaction de toutes les composantes du peuple marocain : entrepreneurs, commerçants, masses populaires urbaines et rurales. Il y avait une profonde conscience que si ce gouvernement n'arrivait pas à réaliser son programme ce serait à cause d'obstacles autres qu'administratifs, c'est-à-dire parce qu'il ne disposait pas de tous les moyens qui lui permettraient d'agir.

A côté de ce soutien populaire spontané, le gouvernement a bénéficié d'une bienvenue internationale sans précédent. Pour la première fois, des Etats occidentaux intéressés par le Maroc, comme la France, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, l'Italie, la Hollande, le Royaume Uni, la Grèce, les

Etats-Unis, ont manifesté leur satisfaction devant le changement survenu au Maroc par la désignation d'un premier ministre issu de l'opposition. Des promesses d'aide et d'investissement ont révélé dans leur forme des encouragements à l'orientation prise par le Maroc.

Tout cela s'est passé lors de la constitution du gouvernement. Mais aujourd'hui, après qu'il ait achevé son mandat légal, alors que personne ne s'attendait à ce qu'il durât toute cette période qu'il a couronnée par l'organisation d'élections législatives, saluées à l'intérieur comme à l'extérieur du pays comme ayant été transparentes et honnêtes, que peut-on enregistrer comme résultats et perspectives ?

Au début de cette expérience, l'on se demandait ce qu'elle pourrait réaliser à court terme en matière de lutte contre le chômage et de réforme de l'enseignement, etc ... C'est donc du domaine du rêve que de s'attendre à une amélioration radicale ou à une réforme globale, étant donné le poids de l'héritage d'une part et la succession des années de sécheresse d'autre part.

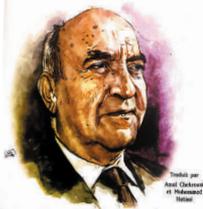
Cependant, ce gouvernement peut se flatter d'avoir réduit la dette extérieure de 19,2 (1998) à 14,1 milliards de dollars (2002), d'avoir maintenu la moyenne de l'inflation à 2%, réduit le taux national du chômage de 14,5 (1999) à 10,5% (2002), quant à la part du budget général de l'Etat allouée aux secteurs sociaux elle est passée de 41 à 48%, le taux d'électrification rurale de 27 à 50%, celui de la desserte des ruraux en eau potable de 32 à 50%, et le taux de scolarisation des 6-11 ans de 68 à 94%. L'année 2001 avait réalisé des performances économiques satisfaisantes : 6,5% de croissance, 5% du PIB comme excédent du compte courant de la Balance des paiements, maintien du déficit des finances publiques à 2,7% du PIB, réalisation d'un faible taux d'inflation de 0,6%.

L'année 2002 a consolidé et confirmé ces performances avec un taux de croissance de 4,5%, un excédent du compte courant de près de 3%. Les recettes et rentrées touristiques montrent un rétablissement progressif de la confiance dans la destination Maroc. Les avoirs extérieurs se sont établis à 104,5 MM DH contre 99,3 (...) ce qui permet de couvrir 8,8 mois d'importation.

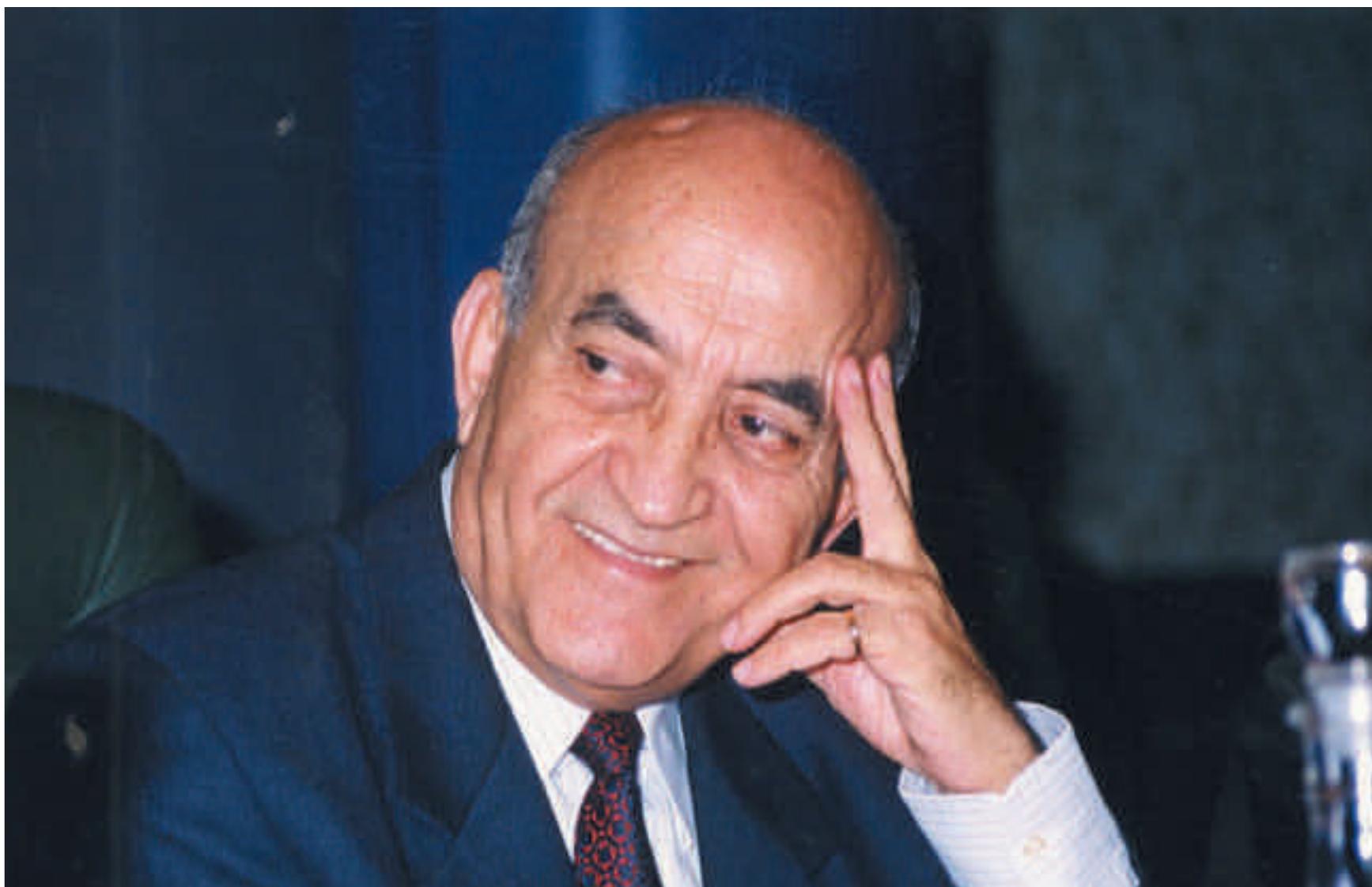
Sous la direction de ce gouvernement ont été constituées des commissions d'enquêtes parlementaires et autres qui ont dévoilé de grands scandales et malversations dans des établissements publics et bancaires, perpétrés avant la formation de ce gouvernement, que des procès jugeant des mal-

Retour sur le passé

Billet de ma vie inédite à l'heure de la

Travail par
Abel Gattuso
et Mohamed
Hassan

Spécial 40^{ème} jour du décès d'Abderrahmane El Youssefi 35



fauteurs sont en cours. Ajoutons à cela la liquidation des dossiers relatifs aux droits de l'Homme, l'indemnisation des victimes de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'autres répressions exercées contre elles dans les années « 70 » et « 80 » indemnisation qui a coûté à l'Etat plus de 80 millions de dollars, l'édiction d'un arsenal de lois et de décrets dans le domaine social, notamment les textes de la réforme de l'éducation et de la formation, de l'assurance maladie obligatoire, de la sauvegarde et de l'élargissement de la liberté d'expression de la presse, la réforme du code de procédure pénale, l'exécution d'un nombre impressionnant de jugements, la démonopolisation de l'audiovisuel et l'institution d'un haut conseil de l'audiovisuel.

Ceux qui connaissent réellement le Maroc et les préoccupations marocaines ne jugent pas cette expérience à travers ce qu'elle a pu réaliser au niveau des problèmes que nous venons d'évoquer.

L'exposé que nous avons fait sur le problème de l'alternance depuis l'indépendance du Maroc en 1956 jusqu'à nos jours montre clairement que le problème concerne en réalité le défi auquel sont confrontés la plupart des

pays du Tiers-Monde, à savoir celui de la « transition démocratique ». Cette expérience signifie le transfert du pouvoir des mains de son détenteur aux mains d'une autre force dégagée par l'expression démocratique libre. Ce qui veut dire qu'il faut nécessairement distinguer dans la démocratie deux choses distinctes :

1- La signification littérale, c'est-à-dire « le gouvernement du peuple par le peuple ». Ce qui veut dire à notre époque le gouvernement du peuple par lui-même par l'intermédiaire de ceux qu'il délègue à cet effet à travers des élections libres et honnêtes. C'est ce que voulaient dire les acteurs politiques pendant les 5 années écoulées par l'expression « l'alternance démocratique » ;

2- Les libertés démocratiques comme la liberté d'expression, la liberté de constituer des associations ou des partis, le respect des droits de l'Homme, etc. Ce deuxième aspect de la démocratie existe aujourd'hui au Maroc d'une façon raisonnable. Il a toujours existé depuis l'indépendance à des degrés divers sauf pendant les périodes de répression. Le gouvernement d'alternance s'est attelé à élargir ces libertés, à les faire pratiquer, à en faire une réalité concrète. Reste le pre-

mier aspect qui constitue la substance de la démocratie. C'est l'alternance du pouvoir gouvernemental entre les forces secrétées par les élections libres et honnêtes.

Cet aspect des choses n'a jamais existé à quelque époque que ce soit. Il y avait un accord général au Maroc durant les cinq années écoulées sur le fait que l'alternance consensuelle avec ses réalisations et ses insuffisances, n'est qu'une étape transitoire qui devait se terminer avec les élections du 27 septembre 2002 pour passer à l'alternance démocratique.

La question donc qui se pose aujourd'hui est la suivante : Est-ce que la transition s'est réalisée ? La réponse qui s'impose, en prenant en considération tout ce que nous avons présenté sur l'expérience marocaine, est que la transition à « l'alternance démocratique » repose sur 3 conditions :

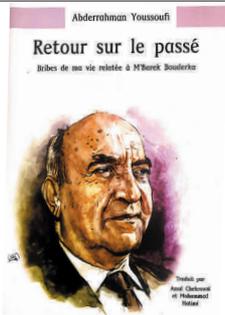
1- L'organisation d'élections dans un climat de transparence et d'honnêteté, c'est ce qui s'est passé le 27 septembre dernier.

2- Appliquer la méthode démocratique dans la constitution du gouvernement et ce en confiant la charge de Premier ministre au parti qui a obtenu le plus grand nombre de sièges dans la nouvelle Chambre des députés ;

3- Mettre en œuvre les articles de la constitution dans le sens de transférer la plus grande quantité de compétences exécutives au Premier ministre et au gouvernement qu'il préside. En premier lieu ne pas retenir le concept de « Ministres de souveraineté » qui n'est pas mentionné dans la constitution et par conséquent confier tous les portefeuilles ministériels sans exception aux partis habilités à participer aux élections. Ce qui ne porte en aucune manière atteinte au consensus entre le Premier ministre qui propose les noms des ministres à Sa Majesté le Roi, auquel revient la décision de les nommer en application des dispositions constitutionnelles.

La question qui se pose et qui concerne l'avenir est la suivante : Est-ce qu'il y a eu application de ces conditions, celles de la transition à l'alternance démocratique ? Avant d'y répondre, il y a lieu d'observer ce qui suit :

-Il n'y eut pas dans les milieux populaires d'enthousiasme suffisant pour ces élections. Peut-être que la moitié des Marocains en majorité parmi nos électeurs habituels ont exprimé par leur non participation au vote leur déception à l'égard de l'alternance consensuelle.



Spécial 40^{ème} jour du décès d'Abderrahmane El Youssoufi 36

L'expérience des 5 dernières années leur a fait comprendre que le gouvernement ne disposait pas de l'autorité suffisante pour assurer ses responsabilités, et qu'il était enchaîné par des traditions séculaires.

-La procédure des élections a été adoptée dans le cadre du consensus avec toutes les parties. Ce qui en fait une procédure compliquée ne correspondant pas à l'orientation de l'opinion publique.

-On doit souligner que les résultats de ces élections ont subi le contrecoup des crises internes que connaissent tous les partis. Le nombre de ces derniers a atteint 26, quatre d'entre-deux seulement avaient une existence lors des premières élections de 1960 (locales) et de 1963 (législatives), les autres 22 partis sont tous sortis de la matrice des 4 anciens partis par fractionnement. L'administration n'a pas eu besoin de créer de nouveaux partis comme c'était le cas durant les 40 années passées.

-La majorité des sièges ont été gagnés par les 4 anciens partis : l'USFP, l'Istiqlal, le R.N.I et les deux branches du Mouvement populaire.

Ces élections ont enregistré le triomphe d'un parti islamique : le Parti de la justice et du développement avec un nombre de sièges remarquables. Certains organes de presse le qualifient de « parti islamique royal » parce que son président, Dr. El-Khatib, a toujours

été, depuis l'indépendance, un des hommes du Palais. La raison pour laquelle ce parti a surpris par sa victoire vient de ce que ses résultats de 1997 avaient été revus à la baisse par l'administration. Ensuite lors des dernières élections, il a adopté une stratégie intelligente, en limitant ses candidatures à 56 circonscriptions au lieu de 91, en concernant ses efforts sur elles, en conseillant à ses partisans de voter Istiqlal ou Mouvement populaire là où le PJD n'est pas candidat et pour contrer l'USFP, qui a souffert aussi de la dispersion des voix provoquées par le groupe Amaoui, lequel n'a obtenu le plus grand nombre de voix et de sièges.

La méthodologie démocratique voulait que Sa Majesté le Roi désigne le Premier ministre parmi ses membres. Bien que la lettre de la constitution lui donne la possibilité de désigner le Premier ministre (point final), il n'en demeure pas moins que selon l'esprit de la nouvelle constitution et étant donné la pratique inaugurée par l'alternance, la primature revenait au parti qui a obtenu le plus grand nombre de sièges (USFP 50, Istiqlal 48, PJD 42, RNI 41). La Mouvance populaire a totalisé 45 sièges. Les autres partis ont obtenu entre 1 et moins de 20 sièges. Il est évident que selon les résultats, les électeurs ont voté pour la reconduction de la majorité gouvernementale avec son leadership en cautionnant le bilan du

gouvernement sortant.

La période qui a suivi les élections du 27 septembre 2002 a été fertile en surprises et en changements dans les rapports entre les partis. Alors que l'on s'attendait du passage de « l'alternance consensuelle » à « l'alternance démocratique », un communiqué du cabinet Royal du 9 octobre 2002 annonça que M. Driss Jettou, qui était ministre de l'Intérieur dans le gouvernement précédent, a été nommé par Sa Majesté e l'intérieur dans le gouvernement précédent, a été nommé par Sa Majesté le Roi, Premier ministre. C'est M. Jettou qui avait supervisé les élections du 27 septembre 2002 et dont la performance a été unanimement louée à l'intérieur comme à l'extérieur. Il ne s'était pas présenté à ces élections et il n'est inscrit dans aucun parti.

Notre parti se devait de prendre position devant cette décision. Le Bureau politique de l'USFP publia le lendemain un communiqué déclarant que la désignation du Premier ministre en dehors des partis ayant participé aux élections et du parti qui a obtenu le plus grand nombre de sièges n'est pas conforme à la méthodologie démocratique. Nous avons réuni par la suite le comité central de l'USFP pour décider de l'opportunité de notre participation au gouvernement. Bien que l'orientation générale des débats ait été contre la participation du fait que la nomina-

tion du nouveau Premier ministre constituait un retour aux méthodes antérieures à l'alternance consensuelle, laquelle devant déboucher sur une vraie alternance démocratique, le comité central a donné, finalement, mandat au Bureau politique pour prendre la décision qui s'imposait.

En vérité, nous nous sommes trouvés, encore une fois, devant un choix difficile. Notre non participation signifierait condamner toute l'expérience à l'échec.

Nous devons nous interroger sur la possibilité de la transition démocratique par la voie du consensus, cette voie que nous voulions donner comme un exemple à suivre par les pays du Tiers-Monde au moment où la démocratie est devenue une revendication mondiale.

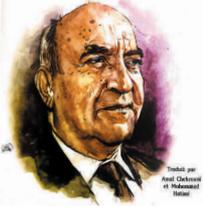
Quant à notre participation et quels que soient le nombre et l'importance des portefeuilles obtenus, elle signifierait que nous cautionnons la méthode non démocratique dans la transition démocratique, en supposant qu'il y a une volonté politique réelle pour réaliser cette transition.

Après une longue réflexion, nous avons choisi la non participation pour juger ce qui est arrivé. Nous nous sommes dit que nous avions devant nous l'échéance des élections locales dans quelques mois. Leur préparation, leur déroulement et leur transparence



Retour sur le passé

Bribes de ma vie relatée à M'Barek Boudjéna

Travaillé par
Hafidh Ibrahim
et Mohammed Bahi

Spécial 40^{ème} jour du décès d'Abderrahmane El Youssoufi 37



constitueront des indicateurs sur l'orientation des choses.

Mais le plus important, c'est qu'après ces élections sera convoqué notre VII^{ème} congrès national, soit près de deux ans après la constitution de l'actuel gouvernement. Il se serait écoulé une période suffisante pour évaluer le cours de choses dans notre pays. Nous aurons donc la possibilité d'évaluer l'expérience de l'alternance dans sa globalité.

Notre acceptation de conduire l'expérience de l'alternance a été un risque. Nous avons pris en considération l'intérêt national et non pas partisan.

Aujourd'hui que cette expérience s'est achevée sans qu'elle ait débouché sur ce que nous attendions d'elle, à savoir l'orientation vers la démocratie par les avancées historiques qui constitueraient une coupure avec les pratiques du passé, nous nous trouvons encore une fois devant un impératif national qui nous engage à patienter pendant deux ans, dans l'espoir de voir la possibilité de réalisation du rêve de la transition sereine et tranquille à la démocratie.

Espérons de ne pas perdre dans le proche avenir la faculté de rêver.

Je vous remercie de votre aimable attention ».

Appel aux personnes concernées

Je ne peux me permettre de publier ces bribes de mon parcours de combattant, sans rendre hommage à un homme dont le rôle est déterminant dans la lutte contre le colonialisme au Maghreb, il s'agit de Hafidh Ibrahim. Ce grand militant tunisien a tant donné de son temps, de son argent et de son énergie pour venir en aide aux Mouvements de libération dans au Maroc et en Algérie.

Résident en Espagne depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, Hafidh Ibrahim s'est spécialisé dans la production des médicaments. Son domicile à Madrid était devenu le lieu de rencontre des dirigeants marocains, algériens et tunisiens. Il a été un des principaux fournisseurs d'armes qu'il payait de son propre argent.

L'homme a découvert sa vocation de combattant un soir dans une salle de cinéma sous l'effet de la rubrique «Partie Journal» présentée avant la projection du film. La scène du martyr d'Allal Ben Abdellah dans le Méchouar de Rabat alors qu'il s'apprêtait à poignarder le sultan fantoche Mohammed Ben Arafa, avait

soulevé en lui l'émoi et la révolte.

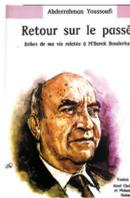
Il a pris la décision d'agir et a aussitôt pris contact avec les nationalistes marocains. Après m'être assuré de sa sincérité et disposition, j'ai chargé un militant de son état chauffeur de taxi en Espagne d'être notre homme de liaison et de transporter les armes procurées par Hafidh Ibrahim au Nord du Maroc.

Allant encore plus loin, ce militant hors pair nous a fourni, à nous les Marocains autant qu'aux Algériens, des quantités énormes de matières chimiques qu'il se procurait pour son propre business et la détournait en notre faveur. Ces produits nous servaient pour fabriquer des explosifs.

En octobre 1956, il m'a accompagné à Rabat et a participé à l'audience accordée par le Roi Mohammed V au palais Royal de Rabat à Ben Bella et ses compagnons la veille du détournement de l'avion qui transportait ces derniers vers Tunis.

Il est décédé à Madrid le 11 juillet 2010 et a insisté dans son testament à ne pas être enterré en Tunisie tant que le «général» Ben Ali y est à la tête de l'Etat. Sa mort est survenue six mois avant l'avènement de la révolution du Jasmin au début de l'année 2011. J'étais le seul du Maghreb, hélas, à assister à ses funérailles aux côtés de sa petite famille et ses amis. Ben Bella nous a rejoints deux jours plus tard.

Il me tient à cœur de dire que nous serons de vrais ingrats si dans les trois pays du Maghreb, les autorités publiques ne donnent pas chacun le nom de Hafidh Ibrahim à au moins un boulevard dans une ville du pays en signe de reconnaissance à ce qu'il a accompli en faveur des indépendances. J'en profite pour appeler les autorités de mon pays à rendre hommage aux symboles de la lutte, en donnant à quelques boulevards les noms de héros de l'indépendance. Je cite en l'occurrence le nom du Docteur Abdellatif Benjelloun, ce tangérois, l'un des premiers médecins de notre pays, dirigeant de l'Armée de libération et membre actif de la résistance. On lui doit le mérite de donner au 20 août de chaque année l'appellation « Révolution du Roi et du peuple ». Un autre nom mérite d'être inscrit dans le marbre, celui du Fquih Basri, grande figure de la résistance et de l'Armée de libération. Encore un et pas des moindres. Saïd Bounailate qui a tant donné à ce pays. Citons encore Mohammed Bahi, un homme venu du sud, de la Mauritanie et tombé amoureux du Maroc. Les générations actuelles lui doivent beaucoup, ses articles « Lettres de Paris » sont une source d'inspiration inépuisable.



Abderrahmane Youssoufi
Retour sur le passé
Notes de son vieil ami à l'heure du deuil

Je ne regrette aucun engagement



Jeune Afrique : L'état de grâce dont bénéficiait le gouvernement d'Alternance n'est pas sérieusement entamé, mais on note, ici et là des impatiences...

El Youssoufi : Qu'on puisse encore parler d'état de grâce, six mois après, représente déjà une performance. Les marocains savent que le gouvernement est près d'eux, s'intéresse à leurs problèmes et s'efforce de résoudre ceux-ci sans tapage ni démagogie. Sans dissimuler non plus les difficultés.

La télévision n'a guère changé... ?

La réforme de l'information reste à l'ordre du jour et le ministre de la Communication, Larbi Massari est en train la préparer. S'agissant de notre télévision, il convient de ne pas la comparer avec ce qui se passe en Europe, où les grilles de programmes, les présentateurs, les décors changent régulièrement. Ici, le système audiovisuel a toujours été un instrument de pouvoir, avec son histoire, ses habi-

tudes, ses hommes. Nul ne conteste qu'il pose problème. L'audience de nos deux chaînes ne cesse de baisser et elle risque d'atteindre le seuil à partir duquel tout redressement deviendrait impossible. La réforme de la télévision doit, pour réussir, être opérée en douceur, afin d'en faire un instrument attractif d'information, de distraction et de culture. Cet instrument devrait être au service de l'ensemble de la communauté, à l'abri de toute politisation et de tout esprit partisan. Il n'est pas question de la majorité politique actuelle. Par ailleurs, on a tendance à croire que la réforme ne coûte rien. Alors que la confection de nouveaux programmes et, d'une manière générale, la professionnalisation, exigent des moyens substantiels...

C'est surtout, dit-on, un problème d'hommes...

Sans doute. Mais là encore, il n'est pas facile de constituer une équipe qui, à la fois, inspire confiance et ne pêche pas sa

partialité. A ce sujet, l'investigation se poursuit.

Devant le comité central de l'USFP, réuni le 12 et 13 septembre, vous avez pourtant déclaré que «le gouvernement ne souffre que d'un problème de communication».

J'estime qu'il est trop commode, pour expliquer les échecs, d'invoquer le «déficit de communication». C'est également une manière de rappeler que notre pays connaît des problèmes sérieux en matière d'emploi, d'enseignement, de santé, etc... problèmes qui ne seront réglés du jour au lendemain. Au fond, la meilleure communication serait assurée par la solution réelle des problèmes.

Quelles sont les prérogatives du Premier ministre ?

Il lui revient d'impulser l'action du gouvernement, de coordonner l'activité de ses différents départements et de veiller à l'exécution de ses décisions.

Le Premier ministre exerce donc

le pouvoir réglementaire ?

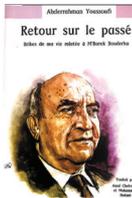
Exactement. A ce titre, tous les jours je signe des textes.

J'insiste ; exercez-vous vraiment l'intégralité de ce pouvoir ?

Chacun sait que, dans un passé récent, ni les gouvernements successifs ni le parlement ne remplissaient la totalité des fonctions qui sont les leurs dans une démocratie. La révision de la Constitution, comme la formation du gouvernement de l'Alternance avaient précisément pour objectif de mettre fin à ces défaillances.

Vous avez parlé des «blocages» et des «obstructions» auxquels votre gouvernement est confronté. Se situent-ils à l'intérieur ou à l'extérieur de votre équipe ?

Je faisais illusion à une constatation faite d'ailleurs davantage par l'opinion publique que par le gouvernement. Les gens savent qu'il y a un changement avec la formation du gouvernement ➡➡



►► d'Alternance, mais ils n'en perçoivent pas encore les retombées dans leur vie quotidienne.

Il paraît que les doléances adressées au Premier ministre ont augmenté vertigineusement, ces derniers mois...

C'est vrai. A l'examen, ce sont les plus souvent des demandes d'emploi, de secours, des plaintes contre telle ou telle administration... Ces doléances sont confiées à des services qui les instruisent, puis, au nécessaire, elles sont transmises aux autorités concernées. Pour répondre à ces doléances, nous envisageons de mettre en place un médiateur disposant de l'autorité et des moyens nécessaires au règlement du maximum de problèmes.

Comment fonctionne le gouvernement ?

Le Conseil du gouvernement, présidé par le Premier ministre, se réunit chaque semaine, en général le mardi. Les ministres y présentent leurs communications et les projets de textes, lois ou décrets, qui sont alors examinés. Une fois que ce conseil a statué sur ces textes, ils sont soumis au Conseil des ministres, présidé par Sa Majesté. Le Premier ministre préside également des commissions interministérielles restreintes en présence, à l'occasion, d'experts des départements concernés.

Qu'en est-il de l'homogénéité du gouvernement ?

Avant et après la formation du gouvernement, de nombreux observateurs s'interrogent sur sa capacité d'harmonie. Force est de constater, plusieurs mois après, que ces craintes n'étaient pas fondées. Jusqu'à présent, le gouvernement fait preuve de cohésion et de solidarité.

Entre tous les membres, sans exception ?

Il est arrivé que tel ou tel ministre prenne, de bonne foi, une initiative intempestive, mais ces incidents n'ont jamais pris un caractère de gravité et ont été rapidement réglés.

Y a-t-il des divergences qui requièrent votre arbitrage ?

Bien entendu, c'est le propre de tout gouvernement qui se respecte de débattre. Et la fonction même du Premier ministre implique, sans cesse, des arbitrages.

Avez-vous eu recours à l'arbitrage du Roi ?

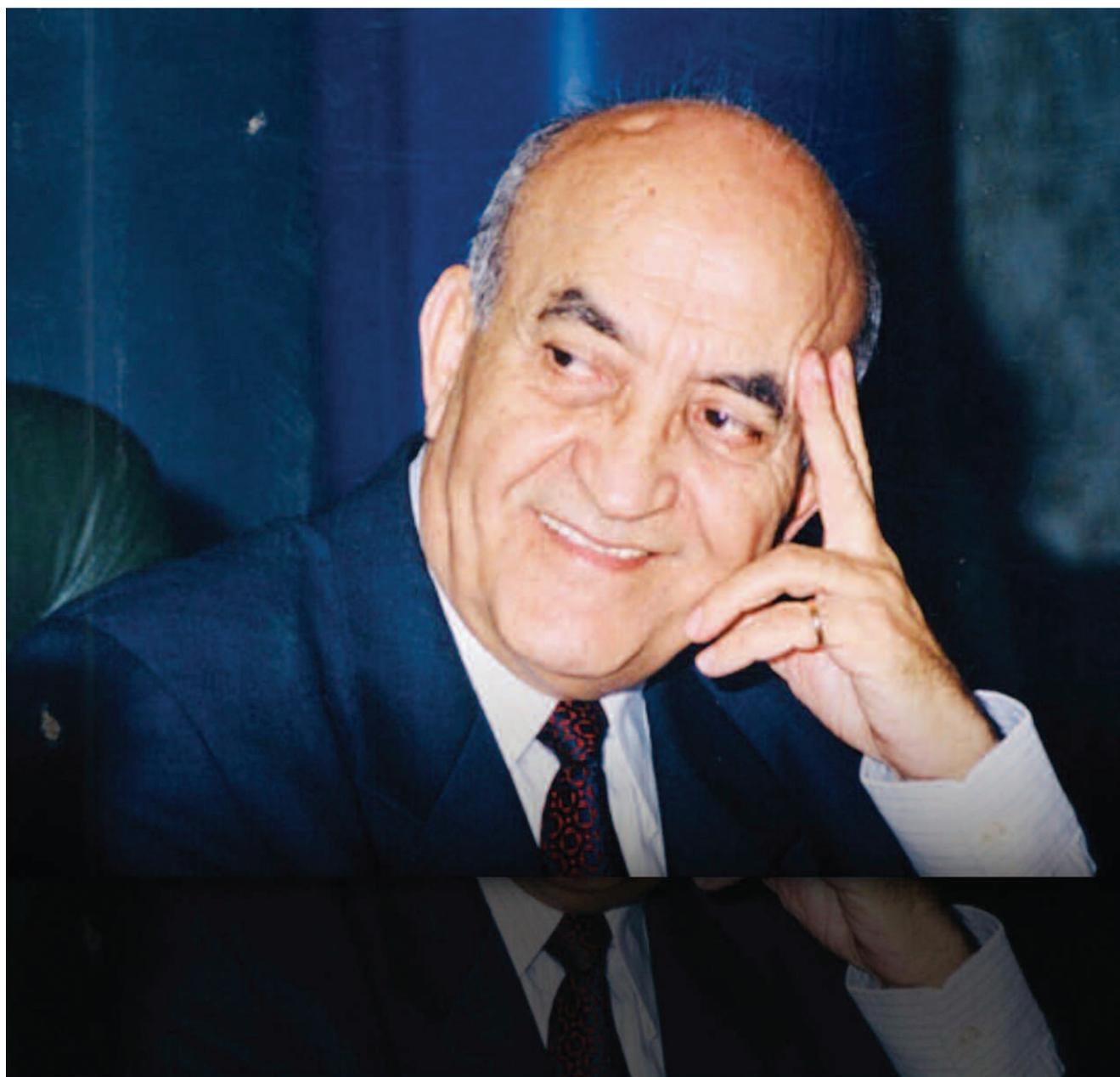
Un tel recours ne s'impose que dans les rares cas où les positions sont cristallisées. De toute manière, en présidant le Conseil des ministres, Sa Majesté exerce son magistère en apportant des modifications, des éclairages qui lui permettent, le cas échéant, de trancher.

Parlons clairement : Où est la cohabitation avec Driss Basri ?

Je vous fais observer que le terme «cohabitation» n'est pas de mise, dès lors qu'il suggère, comme en France, la cohabitation entre deux orientations politiques différentes. Au Maroc, nous avons affaire à un gouvernement de coalition dans lequel siègent des hommes et des femmes appartenant à plusieurs partis, ainsi que des personnalités indépendantes, sans appartenance politique.

Le ministre de l'Intérieur n'est plus un super-ministre ?

C'est un ministre comme les autres.



Sa seule singularité est que son titulaire, Driss Basri, le dirige depuis des années et qu'il a accumulé, de ce fait, une expérience incomparable.

Joue-t-il le jeu de l'alternance ?

Lors de l'investiture du gouvernement, Sa Majesté a invité tous les membres à travailler avec le Premier ministre à la réalisation de son programme.

Donc tout baigne ?

Ça fonctionne.

Avez-vous des entretiens réguliers avec le Roi ?

Je demande régulièrement audience à Sa Majesté. De même, Sa Majesté me convoque chaque fois qu'il le juge nécessaire. J'ai donc, en permanence, l'occasion d'évoquer toutes les questions qui méritent d'être traitées à ce niveau.

Les audiences royales sont-elles hebdomadaires ?

En général, oui. Mais il peut arriver qu'elles soient plus rapprochées, selon les circonstances et les problèmes.

Il a été question d'une séance de travail avec les gouverneurs, présidée par le Premier ministre...

Elle est toujours à l'ordre du jour. Son objectif est d'examiner les conditions sur le terrain, de la mise en œuvre des priorités du programme gouvernemental. Elle doit avoir lieu dans les prochaines semaines.

On a parlé d'un mouvement de gouverneurs...

Les mouvements des gouverneurs

sont périodiques, ne serait-ce que pour respecter le principe de rotation dans la fonction publique.

Qu'en est-il des relations entre les partis qui participent au gouvernement ?

La majorité plurielle fonctionne parfaitement. Je me réjouis de constater que, dans les débats au sein du gouvernement, les considérations partisans n'entrent pas en ligne de compte.

Diriez-vous que le souverain vous apporte toute son aide ?

Lorsqu'il m'a désigné, Sa Majesté le Roi m'a assuré de sa confiance et de son soutien.

Qu'avez-vous appris de nouveau au cours de ces six mois ?

J'apprends à tous les instants ! En particulier, nous apprenons, mes proches collaborateurs et moi, à nous familiariser avec la machine de l'Etat. Nous apprenons aussi ce que signifie concrètement d'assumer les responsabilités gouvernementales. Nous mesurons sans cesse toute la différence entre la culture de l'opposition et la culture du gouvernement. Personnellement, je découvre la coloration inédite que prennent mes relations, aussi bien avec amis qu'avec mes adversaires.

On s'interroge sur les sentiments réels à l'égard du gouvernement de votre ami le Fquih Mohamed Basri ?

Je n'ai lu aucune déclaration publique de lui à ce sujet. Au plan personnel, il m'a souvent dit qu'il souhaitait le succès du

gouvernement d'Alternance.

Reviendra-t-il à l'USFP lors du prochain congrès ?

Je n'en sais rien. En tout cas, il lui appartient d'exprimer d'abord ses propres intentions.

Comment réagissez-vous aux critiques qui s'expriment à l'intérieur de votre parti ?

L'ISFP est un corps vivant, animé, depuis toujours, par l'esprit de contestation. Malgré tout, le parti sait, à l'heure des décisions, faire taire ses dissensions et prendre ses responsabilités. Aujourd'hui comme hier, c'est pour l'essentiel.

Noubir Amaoui, secrétaire de la Confédération démocratique du travail et membre du Bureau politique de l'USFP, n'a pas assisté au comité central...

Il était fatigué, mais on l'a vu, le même jour, aux funérailles du militant de gauche Mohamed Hihi.

C'est surtout au sein de la jeunesse de l'USFP (Chabiba) que les critiques se concentrent.

Elles s'expriment dans différentes catégories d'âge et dans tous les milieux.

Comment les expliquer ? Frustrations, impatience ?

Dans les instances du parti, mon rôle est surtout de répondre aux opinions divergentes. Et il m'arrive de convaincre. Comme vous le savez, le comité central a adopté finalement une motion de soutien au gouvernement... ►►

Spécial 40^{ème} jour du décès d'Abderrahmane El Youssoufi 40

« A l'unanimité », ce qui peut surprendre... ; pas ceux qui connaissent notre parti. On discute dur, franchement, puis on se met d'accord sur la position la plus juste.

Qui visiez-vous lorsque, au cours du comité central, vous avez lancé «la terre de Dieu est vaste» ?

Ceux qui s'acharnent à combattre ce que nous faisons et refusent de se plier aux positions de la majorité, pour leur dire qu'ils peuvent aussi bien le faire de l'extérieur du parti. Il n'est pas raisonnable d'être au parti et de passer le plus clair de son temps à le dénigrer.

On a l'impression que l'USFP a du mal à se transformer en parti de gouvernement ?

Le pays a changé, le monde a changé, le parti, lui aussi, doit changer. La raison d'être de l'USFP, sa vocation, est d'abord et avant tout de servir notre pays. Or il est clair que le Maroc a besoin aujourd'hui d'une équipe au pouvoir susceptible de mettre en application les idées que nous défendons depuis quarante ans. Le congrès du parti, prévu en mai 1999, devrait prendre toute la mesure du nouveau paysage politique et apporter, dans l'organisation de l'USFP, comme dans

l'attitude de ses militants, les mutations qui s'imposent.

Le cumul des postes de Premier ministre et Premier secrétaire de l'USFP pose problème...

Je ne cramponne pas à la direction du parti. Si les circonstances l'exigent, ou si mes amis le désirent, je suis prêt à m'effacer.

Votre premier voyage en tant que chef du gouvernement a été pour Tunis...

J'ai tenu à assister à la réunion, en juillet, de Grande Commission maroco-tunisienne, afin de promouvoir la coopération intermaghrébine. C'était aussi l'occasion de retrouver mes amis tunisiens. J'ai remis un message de S.M le Roi au président Ben Ali, l'invitant au Maroc.

Une date est-elle fixée ?

Probablement dans le courant du mois d'octobre.

Qu'en est-il des rapports avec l'Algérie ?

J'allais vous en parler. Lorsque j'ai été désigné par Sa Majesté, j'ai relevé avec plaisir que le premier message de félicitations provenait du premier ministre algérien, Ahmed Ouyahya. Sur le chemin

de Tunis, en survolant l'espace aérien de l'Algérie, j'ai adressé à mon tour un message à mon homologue. Je considère que les relations actuelles entre nos deux pays - qui ont, on ne le rappellera jamais assez, un passé et un avenir commun - sont anormales. Sans entrer dans le débat sur la meilleure manière d'organiser la reprise de la coopération entre nos deux pays, fermée depuis l'été 1994, ne serait-ce que parce que les régions limitrophes sont aujourd'hui, de ce fait, sinistrées. J'ai réitéré cette proposition en recevant l'ambassadeur d'Algérie, El Mihoub Mihoub. En guise de réponse, la presse algérienne a insisté sur une «approche globale». J'attends d'en savoir plus par voie diplomatique.

Comment avez-vous réagi au départ annoncé du président Zéroual ?

Comme tout le monde, par l'étonnement et la surprise.

L'instabilité au sommet de l'Algérie ne va pas arranger les choses. Ne risque-t-elle pas d'entraver toute tentative de réconciliation avec le Maroc.

Je ne pense pas qu'il faille lier les problèmes internes de l'Algérie avec les relations d'Etat à Etat entre nos deux pays. Pour notre part, nous demeurons ouverts

à toute démarche susceptible d'assurer, voire d'accélérer, la normalisation entre l'Algérie et le Maroc.

Qu'attendez-vous de la France, où vous vous rendez début octobre ?

Vous avez sans doute constaté que notre opinion publique accorde déjà une grande importance à cette visite. On peut même soutenir qu'aucune visite gouvernementale n'a suscité, par anticipation, un tel retentissement. Ce n'est pas un hasard. Le gouvernement d'Alternance a bénéficié, outre de la confiance de Sa Majesté et de la disponibilité des marocains, d'une réelle sympathie à l'extérieur, dont le remboursement absorbe 30% de notre budget et handicape sérieusement la réalisation de notre programme de réformes, sera au centre de nos entretiens à Paris. Nous sommes persuadés que nos partenaires français, qui souhaitent le succès de l'alternance, comprennent que nous avons besoin d'alléger de façon significative le fardeau de la dette.

Un dernier mot : avez-vous des regrets après six mois du gouvernement ?

Je ne regrette aucun engagement.

Interview accordée à Jeune Afrique en septembre 1998



Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Direction Régionale de l'Orient

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 05/2020

(Séance publique)

Le Mercredi 29 Juillet 2020 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Régionale CNSS – de l'Orient sise : Boulevard Echouhada Oujda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix n° 05/2020 concernant l'Acquisition des Bureaux et fauteuils pour le front-office de la Direction Régionale de l'Orient et les agences qui lui sont rattachées en UN (01) lot unique :

- Lot (Unique) : Acquisition des bureaux et fauteuils pour le front-office de la Direction Régionale de l'Orient et Agences rattachées

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Direction Régionale CNSS – de l'Orient - Division Ressources, Bureau des Moyens Généraux, sis : Boulevard Echouhada Oujda, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- Lot (Unique) : Acquisition des bureaux et fauteuils: **3 000.00 Dhs (Trois Mille dirhams et Zéro Cts)**

L'estimation des couts est arrêtée à :

-Lot (Unique) : **94.130,00 Dhs (Quatre-vingt Quatorze Mille Cent Trente Dirhams)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 à 29 et 31 du décret relatif aux marchés publics de la CNSS du 09 Novembre 2016.

Les concurrents peuvent déposer leurs offres :

- soit sur le site www.marchespublics.gov.ma
- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- soit les déposer contre récépissé au bureau du président de la Direction Régionale
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article 03 du règlement de la consultation.

Les documents techniques et les prospectus exigés par le dossier d'Appel d'Offres doivent être déposés dans les bureaux sus-indiqués **au plus tard le 28 juillet 2020 Avant 12h00mn** (Heure limite pour le dépôt des documents techniques ou autres).

N° 5237/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la région
Tanger Tétouan Al Hoceïma
Province Al Hoceïma
Pachalik d'Ajdir
Commune d'Ajdir
Service de la régie des recettes

Avis de vente aux enchères publiques

N° 01/2020

Le président de la commune d'Ajdir informe les enchérisseurs qu'il sera procédé le : 11/08/2020 A 11H du matin, au siège de la commune d'Ajdir à la vente d'une quantité du bois (pour le chauffage) qui se trouve à la forêt : SFIHA lieu du projet complexe touristique Souani à Ajdir du lot suivant :

N° lot	Résumé des consistances	Caution provisoire	Quantité	Observation
Unique	Bois de chauffage	2000 dhs	260 Stir	Vente à l'enchère

La quantité du bois pour la vente est : 260 stir (1 stir=1m3)

* Les participants doivent se présenter au lieu et à la date désignés munis de leurs cartes d'identité nationale et le récépissé de la caution provisoire ci-dessus.

* Les cautions provisoires seront versées à la caisse du percepteur d'Imzouren avant la date fixée pour l'enchère.

* L'adjudicataire paye en plus du prix de la vente une majoration de 10% immédiatement au comptant après adjudications.

* Les enchérisseurs peuvent visiter le lieu de stockage et prendre connaissance de la quantité du bois à vendre, durant les jours de travail administratif de 10h à 15h à partir du : 10/07/2020 jusqu'au : 10/08/2020.

* La commission de vente peut accepter, refuser ou annuler toute enchère ou cas de nécessité.

* L'acquéreur s'engage à dégager la quantité du bois dans un délai de 10 jours à partir du lendemain de la vente, une fois que ce délai est dépassé, une pénalité de retard sera déduite de la caution provisoire à raison de 50,00 dhs par jours.

Pour toute information complémentaire les participants peuvent consulter le service de la régie des recettes de la commune d'Ajdir.

N° 5240/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale
Et de la Formation Professionnelle l'enseignement
supérieur et de la recherche scientifique
A.R.E.F Marrakech Safi
Direction Provinciale de Rhamna



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي
و البحث العلمي
أكاديمية مراكش آسفي
المديرية الإقليمية لرامنا

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 13/RH/2020/INV (Séance publique)

Le 04/08/2020, à 10 heures00 min, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de MENFPERS de Rhamna relevant de l'AREF MS, « Salle des réunions » à Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 13/RH/2020/INV

Désignation des travaux	Montant de l'Estimation TTC	Montant cautionnement provisoire
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE COLLEGIAL OULAD IMLOUL A LA COMMUNE TERRITORIALE A LA COMMUNE OULAD IMLOUL RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA.	13 500 000.00 (Treize million cinq cent mille dirhams)	300 000.00 (Trois cent mille dirhams)

Les dossiers des appels d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale du M.E.N.F.P.E.S.R.S de RHAMNA, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leur plis contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 12 du règlement de la consultation.

En plus de :

* Les entreprises installées au Maroc doivent fournir Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant : **Secteur A, Qualification A.2, Classe 2.**

* Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N.B Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics

N° 5238/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle
De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Marrakech -SAFI
Direction provinciale de Marrakech

AVIS DE CONSULTATIONS ARCHITECTURALES (Séance publique)

Il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, Guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis relatifs aux consultations architecturales selon le calendrier suivant :

N° DE LA C.A.	OBJET	Budget prévisionnel maximum des travaux en dhs HT	date	Heure d'ouverture des plis
N°11/MR/2020	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de l'école primaire communautaire OULED BENRAHMOUN à La commune territoriale WAHAT SIDI BRAHIM relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	5 625 000,00 (Cinq Millions Six cent vingt-cinq Mille Dirhams).	04/08/2020	10h00
N°12/MR/2020	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction du LYCEE COLLEGIAL AHMED BEN HANBAL à La Commune territoriale SID ZWIN relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	7 500 000,00 (sept Millions cinq cent Mille Dirhams).	04/08/2020	11h00

Le dossier la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation architecturale.

N° 5239/PA

CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/06/2020, il a été établi les statuts d'une société SARL/AU, dont les caractères sont les suivantes:
Dénomination: «SUPER-ETTE MINI RAMI» SARL/AU.
Siège social: Rue El Ouahda N°01 Hay El Qods Berkane.
Capital social: il est fixé à 100.000,00 Dhs divisé en 1000 parts de 100 Dh chacune attribuées comme suit: Mr RAMI MOHAMMED: 100.000,00 Dh.
Durée: 99 ans.
Objet: Négociant-Tenant un Magasin d'Alimentation Générale.
Gérance: La société sera gérée pour une durée indéterminée par Mr RAMI MOHAMMED.
Le dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de 1er Instance de Berkane le 06/07/2020 sous n° 238/2020.

N° 5241/PA

“BAGIC” SARL FIDUCIAIRE
Cité wahda Imm.1,1er Etage Appt.1 Bd la Résistance Mohammedia
TEL : 0523 32 16 18
Dissolution anticipée « AL MOUDAKKIK » SARL
R.C N° 21235

Par décision extraordinaire en date du 22/06/2020, les associés de la société AL MOUDAKKIK ont décidé ce qui suit :

- La dissolution anticipée de la société AL MOUDAKKIK SARL et sa mise en liquidation ;
- L'assemblée générale a nommé comme liquidateur M. Ahmed OUAHOUB de nationalité marocaine, né le 05/01/1951 a Settat demeurant à : Cité Hassania 1 n° 515 2ème étage El Alia ; Mohammedia titulaire de la CIN N° B707597, et lui confère les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, s'acquitter du passif.

Le siège de la liquidation est fixé à : Cité Hassania 1 n° 515 2ème étage El Alia ; Mohammedia

Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Grefe du tribunal de première instance de Mohammedia, le 02/07/2020 sous le n° 645
N° 5242/PA

ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER LE WHITE “S.A.R.L AU”
Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 22/06/2020. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION: LE WHITE “S.A.R.L AU”
OBJET : BLANCHISSERIE, DEGRAISSAGE ET REPASSAGE PAR PROCÉDES MACANQUES. IMPORT EXPORT
LE SIEGE : CASA-

BLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG Q.H.
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune:
- Mr SI MOHAMED ZOUAOUI... 1000,00 Parts
Soit un total de 1000,00 Parts
GERANCE : La société est gérée par Mr SI MOHAMED ZOUAOUI.
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca.
RC N°463721.

N° 5243/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI IFNI
CT DE ANFEG
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2020/BC

Le 12/08/2020 à 11h00, il sera procédé, dans la salle de réunion du siège de la Commune Territoriale d'Anfeg, Province de Sidi Ifni, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour: TRAVAUX DE DAL-LAGE DES ACCES AU DOUARS À LA COMMUNE D'ANFEG, PROVINCE DE SIDI IFNI.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service technique de la Commune Territoriale de Anfeg, Province de Sidi Ifni. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat et à partir de l'adresse électronique: «www.marchespublics.gov.ma»

Le cautionnement provisoire est fixé à : quinze mille DHS (15.000.00 Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé

à la somme de : 992 250.00dhs (Neuf cent quatre vingt douze mille deux cent cinquante dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom du président de la commune Territoriale de anfeg .
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation,
N° 5244/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI IFNI
CT DE ANFEG
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2020/BC

Le 12/08/2020 à 12h00, il sera procédé, dans la salle de réunion du siège de la Commune Territoriale d'Anfeg, Province de Sidi Ifni, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour: Travaux de peinture des cimentiers de la commune d'Anfeg

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service technique de la Commune Territoriale de Anfeg, Province de Sidi Ifni. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat et à partir de l'adresse électronique: «www.marchespublics.gov.ma»

Le cautionnement provisoire est fixé à : trois

mille DHS (3.000.00 Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 87042.00dhs (Quatre vingt sept mille quarante deux dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom du président de la commune Territoriale de Anfeg.
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation
N° 5245/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE BOULEMANE
COMMUNE DE MISSOUR
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°03/ C M/2020

Le 04 Aout 2020 à 10 HEURES , il sera procédé en séance publique dans le bureau de Monsieur le Président de la Commune de Missouri, Province de Boulemane , à l'ouverture des plis relatif à l'affermage du souk hebdomadaire de Missouri à la commune de Missouri ; Province de Boulemane .

- Le dossier peut être retiré au bureau des marchés à la commune, il peut également être téléchargé, à partir du portail des marchés de l'Etat

www.marchespublics.gov.ma .

- Le dossier d'appel d'offre peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20.000,00 . dirhams.
- l'estimation établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de 681 200,00 dhs (Six Cent Quatre Vingt et Un Mille Deux Cents Dirhams 00 cts).

- Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 – 29 et 31 du décret n° 2.12.349 précité.

Les concurrents peuvent également soumissionner électroniquement à partir du portail des marchés publics de l'Etat (www.marchespublic.gov.ma) Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N.B : Les photocopies des documents doivent être certifiées conformes à L'original .
N° 5246/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
COMMUNE D'AIN-LEUH
REGIE DE RECETTES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 06/2020

Le Mardi 25 Aout2020A 10 h il sera procédé au siège de la Commune d'Ainleuhà L'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre de prix ouvert concernant location du:

- Centre d'estivage touristique Ajaabou à Ainleuh.

• La durée de de location est limitée à 25 ans.

• Le cout global de location débutera de200 000,00dhs.

• Le Montant du cautionnement provisoire est de : 50000,00dhs.

• La visite du centre est obligatoire et prévue le Lundi 03 Aout à 11h,rencontre serra sur le lieu, une attestation délivrée par le président à ajouter au dossier.

Dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la régie de recettes de la commune d'Ain Leuh. Ilpeut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du décret n°2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) précité. Comme cite au cahier de charge et au règlement de consultation.

Suite aux dispositions de l'article 29 dudit décret les concurrents peuvent présenter leurs dossiers dans un pli fermé portant les mentions suivantes :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et, éventuellement, l'indication du lot ;

• La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

• L'avertissement que « le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offre » lors de la séance d'ouverture des plis.

Ce pli contient deux enveloppes distinctes :

A- Dossier administratif et technique comprenant les pièces cite en article 04 du règlement de consultation.

B- Dossier comprenant Offre financier comme cite en même article ci-dessus

N° 5247/PA



AFRICAPITAL MANAGEMENT

AFRICAPITAL MANAGEMENT porte à la connaissance du public que la note d'information et la fiche signalétique des fonds : FCP AFRICAPITAL CASH et FCP AFRICAPITAL LIQUIDITY ont été mises à jour comme suit :

FONDS	DISPOSITIONS	ANCIENNES	NOUVELLES
FCP AFRICAPITAL CASH	Délai de réception des bulletins de souscription/Rachat	11H00	11H30
FCP AFRICAPITAL LIQUIDITY		11H00	11H30

Ces modifications ont reçu le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), en date du 02 Juillet 2020, sous les références suivantes :

VP20067: FCP AFRICAPITAL LIQUIDITY.
VP20068: FCP AFRICAPITAL CASH.

Société Anonyme au capital de 10.500.000,00 Dh
R.C. : 181533 – TP : 31290568 – IF : 1862229 – ICE : 000191043000008 - CNSS : 7776133
92 Boulevard d'Anfa, Etage n°8, 20040, Casablanca
Tél : +212 5 22 97 81 80 – Fax : +212 5 22 26 51 42

OFFICE NATIONAL DE l'électricité et de L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DRÂA TAFILALET
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°37/DRD/CE/AMD/3/2020

La Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès lance l'appel d'offres suivant :

• A.O N°37/DRD/CE/AMD/3/2020 :

Objet : Entretien du réseau de distribution d'eau potable du centre de Tagounite - Province de Zagora.

Estimation : 250 000,00 DH TTC.

Caution provisoire :

3 000,00 DH

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE -

Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche

Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 05 Aout 2020 à 10H00 à la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N° 5248/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'ESSAOUIRA
CERCLE TAMANAR
CAIDAT SMIMOU
C.RSMIMOU

Avis de modification d'appel d'offre ouvert
N° 03/2020

Le président de la commune de Smimou porte à la connaissance des concurrents que l'appel d'offre ouvert N° 03/2020 du 21/07/2020 annonce au journal libération a la date du 24/06/2020 sous N° 9049 concernant l'ouverture des travaux d'extension de Dar Taliba a la commune de Smimou province d'Essaouira.

est subit une rectification comme suite : Demande d'une certificat de qualification A2 classe minimal 05(copie conforme à l'original) le reste sans modification

N° 5249/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification du Haut Atlas
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification d'Essaouira

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 11/2020/DPEFLCD.ES
-SEANCE PUBLIQUE-

Le 06/08/2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant les lots suivant :

Lot 1 : Travaux de régénération de l'Arganier sur 50 Ha, dans le périmètre d'Amhach I, forêt de Sidi Slimane, Commune rurale de Sidi Ghanem, Province d'Essaouira.

Lot 2 : Travaux de régénération de l'Arganier sur 50 Ha, dans le périmètre d'Amhach II, forêt de Sidi Slimane, Commune rurale de Sidi Ghanem, Province d'Essaouira.

Lot 3 : Travaux de régénération de l'Arganier sur 50 Ha, dans le périmètre de Bella Ouzeroual IV, forêt de Bella Ouzeroual, Commune rurale d'Ait Said, Province d'Essaouira.

Lot 4 : Travaux de régénération de l'Arganier sur 50 Ha, dans le périmètre de Mrameur II, forêt de Mdaraa, Commune rurale de Mrameur, Province d'Essaouira.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **Bureau de Comptabilité** de la Direction Provinciale Des Eaux Et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à :

Lot 1 : Onze mille dirhams (11.000,00 Dhs)
Lot 2 : Dix mille dirhams (10.000,00 Dhs)
Lot 3 : Quatorze mille dirhams (14.000,00 Dhs)
Lot 4 : Douze mille dirhams (12.000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

Lot 1 : Quatre cent cinquante six mille dirhams (456.000,00 Dhs)
Lot 2 : quatre cent vingt neuf mille dirhams (429.000,00 Dhs)
Lot 3 : Cinq cent trente mille huit cent quatre vingt dirhams (530.880,00 Dhs)
Lot 4 : Quatre cent soixante dix mille quatre cent dirhams (470.400,00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 di-Kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent, soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage, soit les déposer sur support papier dans les conditions prévues par l'article 31 du décret n°2-12-349 susvisé

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et classification des entreprises intervenant dans le secteur forestier conformément au tableau ci-dessous :

Nombre de Lots susceptible d'être attribués	Différents cas de soumission (Lot N°)	Certificat exigé		
		Secteur	Qualification	Catégorie
Un (01) seul lot	2	1	1-4	1 à 5
	1, 2, 3 ou 4	1	1-4	1 à 4
Deux(02) lots	(1 et 2); (1 et 3); (1 et 4), (2 et 3), (2 et 4), (3 et 4)	1	1-4	1 à 4
Trois (03) lots	(1,2 et 3), (1, 2 et 4) (1, 3 et 4), (2, 3 et 4)	1	1-4	1 à 4
Quatre (04) lots	(1, 2, 3 et 4)	1	1-4	1 à 3

N° 5250/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Haut Atlas
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 12/2020/DPEFLCD.ES
-SEANCE PUBLIQUE-

Le 06/08/2020, à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant les lots suivant :

Lot 1 : Travaux de regarnis et d'entretien des plantations anciennes (Arganier) sur 50 Ha, dans le périmètre de Taourirt, forêt de Tamerzaguet, Commune rurale de Sidi El Jazouli, Province d'Essaouira

Lot 2 : Travaux de regarnis et d'entretien des plantations anciennes (Arganier) sur 64 Ha, dans le périmètre de Tamerzaguet, forêt de Tamerzaguet, Commune rurale d'Ait Said, Province d'Essaouira.

Lot 3 : Travaux de regarnis et d'entretien des plantations anciennes (Arganier) sur 50 Ha, dans le périmètre de Bella Ouzeroual I, forêt de Bella Ouzeroual, Commune rurale d'Ait Said, Province d'Essaouira.

Lot 4 : Travaux de regarnis et d'entretien des plantations anciennes (Thuya) sur 50 Ha, dans le périmètre d'Isk Iguenouane, Forêt d'Imouzgaoune, Commune Rurale d'Agilif, Province d'Essaouira.

Lot 5 : Travaux de regarnis et d'entretien des plantations anciennes (Thuya) sur 50 Ha, dans le périmètre d'Ibleas, Forêt d'Ibleas, Commune Rurale de Tahalouante, Province d'Essaouira.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **Bureau de Comptabilité** de la Direction Provinciale Des Eaux Et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à :

Lot 1 : Trois mille dirhams (3.000,00 Dhs)
Lot 2 : Quatre mille cinq cent dirhams (4.500,00 Dhs)
Lot 3 : Cinq mille dirhams (5.000,00 Dhs)
Lot 4 : Sept mille cinq cent dirhams (7.500,00 Dhs)
Lot 5 : Sept mille cinq cent dirhams (7.500,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

Lot 1 : Cent dix neuf mille huit cent trente six dirhams, quatre vingt centimes (119836,80 Dhs)
Lot 2 : Cent quatre vingt douze mille cent vingt dirhams (192120,00 Dhs)
Lot 3 : Deux cent sept mille cent trente dirhams, quatre vingt centimes (207130,80 Dhs)
Lot 4 : Deux cent quatre vingt dix huit mille cent soixante quatorze dirhams, quatre vingt centimes (298174,80 Dhs)
Lot 5 : Deux cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent soixante quatre dirhams (299964,00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 di-Kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent, soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage, soit les déposer sur support papier dans les conditions prévues par l'article 31 du décret n°2-12-349 susvisé

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et classification des entreprises intervenant dans le secteur forestier conformément au tableau ci-dessous :

Nombre de Lots susceptible d'être attribués	Différents cas de soumission (Lot N°)	Certificat exigé		
		Secteur	Qualification	Catégorie
Un (01) seul lot	1, 2, 3, 4 et 5	1	1-4	1 à 5
Deux(02) lots	(2 et 4), (2 et 5), (3 et 4), (3 et 5), (4 et 5)	1	1-4	1 à 4
	(1 et 2); (1 et 3); (1 et 4), (1 et 5), (2 et 3)	1	1-4	1 à 5
Trois (03) lots	(1, 2 et 3), (1, 2 et 4), (1, 2 et 5), (1, 3 et 4), (1, 3 et 5), (1, 4 et 5), (2, 3 et 4), (2, 3 et 5), (2, 4 et 5), (3, 4 et 5)	1	1-4	1 à 4
Quatre (04) lots	(1, 2, 3 et 4), (1, 2, 3 et 5), (1, 3, 4 et 5), (2, 3, 4 et 5)	1	1-4	1 à 4
Cinq lot (05) lots	(1, 2, 3, 4 et 5)	1	1-4	1 à 4

N° 5251/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 REGION FES MEKNES
 PROVINCE DE TAZA
 COMMUNE DE TAZA
 DIVISION DES RESSOURCES FINANCIERES
 AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE PAR OFFRES DES PRIX, RELATIF A LA GESTION DELEGUEE DU SERVICE DE TRANSPORT DES VIANDES
 N°: 3/2015 D.R.F.
 SEANCE PUBLIQUE.

Le MERCREDI 05/08/2020 à 10:00 H du Matin, il sera procédé au Siège de la Commune de TAZA (Place 20 Août) à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres concernant la gestion déléguée du service de transport des viandes, pour une durée de 5 (cinq) années commençant après la signature du contrat et après délivrance de l'ordre de service par le Président du Conseil Communal. Les dossiers des Concurrents doivent être déposés: *Soit dans le Bureau d'Ordre sis au siège de la

Commune (place 20 Août); contre Récépissé.
 *Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité;
 *Soit les remettre au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont:
 A-Pour chaque concurrent lors du dépôt du dossier d'offres:
 I-Dossier Administratif comprenant:
 1-La Déclaration sur l'Honneur;
 2-Le Récépissé original du Cautionnement ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire d'un montant de 100.000,00 DHS.
 3-Cahier des Charges signé par le Concurrent avec la mention " Lu et accepté toutes les conditions"
 Ce cahier des charges peut être retiré de la Division des Ressources Financières (Bureau N°: 1, 2° Annexe administrative-Bd. Med V) ou du portail des marchés publics.
 II-L'offre Financière Comprimant:
 *L'Acte d'Engagement

comprenant le pourcentage mensuel émanant des recettes relatives au transport des viandes et des abats (en lettres et en chiffres) que le Concurrent s'engage à donner à la Commune contre l'exploitation du service sus- indiquée.
 B-Pour le concurrent estimé admis:
 I-
 1-La ou les Pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du Concurrent.
 2-L'Attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière;
 3-L'Attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S. certifiant que le Concurrent est en situation régulière envers cet Organisme;
 4-Le Certificat d'Immatriculation au Registre de Commerce.
 II-Dossier Technique comprenant:
 *Une Note indiquant les moyens Humains et Techniques du Concurrent.

N° 5252/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale D'éducation et de Formation
 Région Marrakech - Safi
 Direction Provinciale de Marrakech

Service des affaires Administratives et financières

AVIS DE CONSULTATION N°14 /EXP/2020

POUR PASSATION D'UNE CONVENTION N°02/2020
 Des prestations de restauration

Le Directeur provincial de Marrakech , sis Jnane Elharti, Gueliz, MARRAKECH, relevant de l'académie régionale d'Education et de formation - Marrakech -Safi, informe qu'il sera procédé le 23/07/2020 à 10h00 ,au siège de la direction provinciale de MARRAKECH, à l'ouverture des plis relatifs à La prestation de restauration destinée aux participants et intervenants aux différentes activités organisées par la Direction provinciale de Marrakech pendant l'exercice 2020. L'estimation de la prestation s'élève à: Deux cent quarante-quatre mille deux cent (244 200,00) DHS.

La caution provisoire est de : Trois mille (3000.00)DHS.

Le dossier de la consultation peut être retiré auprès du Service des affaires administratives et financières sis à l'adresse sus-indiquée, avant la date d'ouverture des plis jusqu'au 16H00.

Les pièces demandées sont indiquées à l'article 05 du règlement de la consultation relatif à la convention.

N° 5253/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



المملكة المغربية
 وزارة التربية الوطنية
 والتكوين المهني والتعليم
 العالي والبحث العلمي

Avis de Report et de Modification

Appel d'offres ouvert N° 02/FMPC/2020

Achat d'une solution de correction automatique QCM et d'un photocopieur professionnel au profit de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca en 2 lots.

Il est porté à la connaissance au public que l'Appel d'offre n° 02/FMPC/2020 dont l'ouverture est prévu pour Le 14/07/2020 à partir de 10H à la Présidence de l'Université Hassan II Casablanca et qui a pour objet l'achat d'une solution de correction automatique QCM et d'un photocopieur professionnel au profit de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca en 2 lots est reporté pour Lundi le 20/07/2020 à 11h à la même adresse. De même le caution provisoire à l'avis d'insertion en arabe est de 8.000,00 DH au lieu de 80.000,00 DH et il ya des articles rectifiés au niveau du CPS, RC, et les insertions qui seront modifier sur le site du marché public

N° 5254/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 WILAYA REGION GUELMIM OUED NOUN
 PROVINCE D'ASSA-ZAG

AVIS RECTIFICATIF PORTANT SUR AOO n°14/2020/INDH

L'administration de Province d'Assa Zag, porte à la connaissance des concurrents, qu'une rectification est prévue à retenir pour AOO n°14/2020/INDH, portant, sur :

- Acquisition de fourniture et manuels scolaires dans le cadre de l'opération un million cartables pour les établissements scolaires relevant de la province d'Assa Zag ,au titre de l'année scolaire 2020/2021,
 Publié au journal de libération sous n° 9057, en date du vendredi 3 Juillet 2020, que la séance de l'ouverture des plis, aura lieu au jour du 27 Juillet 2020, au lieu du 24 Juillet 2020, avec le même horaire mentionné au journal précité. Et ce pour respecter le délai légal de la Publication.

Aussi, on tire l'attention des concurrents d'une rectification du montant global estimatif du projet en chiffres en lettres, à savoir 274 909,57 DH TTC, (Deux cent soixante quatorze mille neuf cent neuf DH 57Centimes, au lieu du montant global estimatif du projet :274 909,40 DH TTC (Deux cent soixante quatorze mille neuf cent neuf DH TTC) cité au journal.

N° 5255/PA

Дирекция провинциальной администрации
 ТАНТАН



السلطة المحلية
 وزارة التربية الوطنية
 والتكوين المهني والتعليم
 العالي والبحث العلمي
 الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
 جهة سوكندة واديس

DIRECTION PROVINCIALE DE TANTAN

AVIS CONSULTATIONS ARCHITECTURALES

SEANCE A HUIT CLOS

(Conformément aux dispositions du circulaire du ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration N° : C9/20/DEPP du : 31 Mars 2020)

Il sera procédé au siège de la de la direction provinciale de TANTAN relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guelmim Oued Noun à l'ouverture des plis relatifs aux consultations architecturales suivantes :

N° CA	OBJETS	BUDGET PREVISIONNEL HORS TAXES, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX A REALISER EN DHS	DATE ET HEURS D'OUVERTURE DES PLS
CA05/2020	Etudes, conception architecturale et suivi des travaux de construction de 02 deux classes d'enseignement à l'école primaires AL MOURABITINE DP TANTAN	442 000.00 dhs Quatre Cent Quarante Deux Mille Dirhams	03/08/2020 à 15H 00
CA06/2020	ETUDES, CONCEPTION ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE CHARIF AL IDRISSE ET TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 ESPACES D'ORIENTATION AUX ETABLISSEMENTS COLLEGIAL DP TANTAN	3 166 666.66 Dhs Trois Millions Cent Soixante Six Mille Six Cent Soixante Six Dirhams ; 66 cts	03/08/2020 à 15H30

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma. (Conformément aux dispositions du circulaire du ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration N° : C9/20/DEPP du : 31 Mars 2020)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la direction provinciale de TANTAN
- relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guelmim Oued Noun avenue de la plage TANTAN;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 7 du règlement de la consultation architecturale.

N° 5256/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE
 DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'AZILAL
 SECRETARIAT
 GENERAL
 D.B.M
 AVIS D'APPELS
 D'OFFRES OUVERTS
 N° : 27/2020 /B.G/PAZ
 Le 06 Aout 2020 à 11
 heures il sera procédé à la
 grande salle de réunions
 de la Province d'Azilal à
 l'ouverture des plis rela-
 tifs à l'appel d'offres sur

offres de prix, pour :
 Fourniture et installation
 du matériel de climatisa-
 tion aux postes de com-
 mandement de la
 Province d'Azilal.
 Le dossier d'appel d'of-
 fres peut être retiré au bu-
 reau du Chef de la
 Division du Budget et
 Marchés au Secrétariat
 Général de la Province
 d'Azilal, il peut égale-
 ment être téléchargé à
 partir du portail des mar-
 chés de l'Etat www.mar-

chéspublics.gov.ma
 Le cautionnement provi-
 soire est fixé à la somme
 de: mille huit cent di-
 rhams, 00 Cts (1.800,00
 DH).
 L'estimation des couts
 des prestations établie par
 le maître d'ouvrage est
 fixée à la somme de : qua-
 tre vingt dix huit mille
 neuf cent soixante quatre
 dirhams 00 cts (98 964,00
 dhs)
 Le contenu, la présentat-
 ion ainsi que le dépôt

des dossiers des concu-
 rents doivent être
 conformes aux disposi-
 tions des articles 27, 29,et
 31 du décret du décret N°
 2-12-349 du 8 Joumada I
 1434 (20/03/2013) relatif
 aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit les envoyer par
 courrier recommandé
 avec accusé de réception
 au bureau précité ;
 - Soit les envoyer par voie
 électronique dans le por-

tail des marchés publics.
 - Soit déposer contre récé-
 pissé leurs plis dans le bu-
 reau du Chef de la
 Division du budget et
 marchés au Secrétariat
 Général de la Province
 d'Azilal;
 - Soit les remettre au Pré-
 sident de la commission
 d'appel d'offre au début
 de la séance et avant l'ou-
 verture des plis ;
 Les catalogues exigés par
 le dossier d'appel d'offres

doivent être déposés à la
 Division du Budget et
 Marché au Secrétariat Gé-
 néral de la Province au
 plus tard le :05 Aout 2020
 à 16 h 30 min.
 -Les pièces justificatives à
 fournir sont celles pré-
 vues par l'article 4 du rè-
 glement de consultation.
 N.B : CE MARCHE EST
 RESERVE A LA PETITE
 ET MOYENNE ENTRE-
 PRISES

N° 5257/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA
 LOGISTIQUE ET DE L'EAU

SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA
 LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE RHAMNA

**Objet : Etude d'amélioration du niveau de service de la route
 régionale n° 206
 du PK7+000 au PK54+500, Province de Rhamna**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 25/2020

OUVERTURE DES PLS LE 11/08/2020

Le 11/08/2020 à 10h 30 (Dix Heures et demi), Il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'Equipe-
 ment, du Transport, de La Logistique et de l'Eau de Rhamna (Benguerir) à l'ouverture des plis
 relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**Etude d'amélioration du niveau de service de la route régionale n° 206
 du PK7+000 au PK54+500, Province de Rhamna**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables du bureau des marchés du
 Service de l'Equipe-
 ment, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Rhamna. Il peut être également
 téléchargé à partir du portail des **Marchés Publics** sur l'adresse électronique suivante
www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Quatre mille cinq cent Dirhams (4 500,00 Dh)**
 L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Trois Cent cinq Mille quatre cent dirhams (305 400,00) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes
 aux dispositions des articles 27 , 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés
 du SETLE ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du SETLE ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant
 l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain de marche publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du Règlement de consultation.

1- Un dossier technique comprenant :

Les candidats doivent fournir :

1.1 Pour les concurrents installés au Maroc :

- a) Une copie certifiée conforme du certificat d'agrément D4 : Routes, autoroutes et
 Transport.

1.2 Pour les concurrents non installés au Maroc :

- a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la
 nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a
 participé ;
- b) Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original, délivrées par les hommes
 de l'art sous la direction desquels les dites prestations similaires ont été exécutées, avec
 indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation,
 l'appréciation, le nom et la qualité du ou (des) signataire(s) ;

N° 5258/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA
 LOGISTIQUE ET DE L'EAU

SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA
 LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE RHAMNA

**Objet : Etude géotechnique d'amélioration du niveau de service de la RR 206 du
 PK7+000 au PK54+500 et de renforcement la route nationale n°9 du PK 177 au
 PK231, Province de Rhamna.**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 26/2020

OUVERTURE DES PLS LE 12/08/2020

Le 12/08/2020 à 10h 30 (Dix Heures et demi), Il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de
 l'Equipe-
 ment, du Transport, de La logistique et de l'Eau de Rhamna (Benguerir) à l'ouverture des plis
 relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**Etude géotechnique d'amélioration du niveau de service de la RR 206 du PK7+000 au
 PK54+500 et de renforcement la route nationale n°9 du PK 177 au PK231, Province
 de Rhamna.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables du bureau des marchés du
 Service de l'Equipe-
 ment, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Rhamna. Il peut être également
 téléchargé à partir du portail des **Marchés Publics** sur l'adresse électronique suivante
www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Deux mille neuf cent dirhams (2 900,00 Dh)**
 L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Cent Quatre-vingt-dix-Huit Mille six-cent soixante-douze dirhams (198 672,00) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes
 aux dispositions des articles 27 , 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés
 du SETLE ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du SETLE ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant
 l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain de marche publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du Règlement de consultation.

1- Un dossier technique comprenant :

2-1- Pour les concurrents installés au Maroc :

Une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de
 classification. Il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes :

ACTIVITE	QUALIFICATION	CLASSE
EG	EG.3	2

2-2- Pour les concurrents non installés au Maroc :

- a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la
 date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution
 desquelles il a participé ;
- b) Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites
 prestations ont été exécutées ou par les maîtres d'ouvrages qui en ont
 éventuellement bénéficié. Chaque attestation précise notamment la nature des
 prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom
 et la qualité du signataire.

N° 5259/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS
N° : 30 /2020
/B.G/PAZ

Le 06 Aout 2020 à 10 heures il sera procédé à la grande salle de réunions de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Achat de matériel technique pour les services du Secrétariat Général de la Province d'Azilal

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois mille quatre cent dirhams, 00 Cts (3.400,00 DH).

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent quatre vingt dix sept mille huit cent Vingt dirhams, 00 Cts (197 820,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du budget et marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et Marché au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 05 Aout 2020 à 16 heures 30 min

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N.B : CE MARCHE EST

RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISES

N° 5260/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
13/2020/INDH

Le 03 Aout 2020 à 12 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Réalisation de forage de reconnaissance au douar El Bacha relevant de la commune Aguelmous - Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Deux mille cinq cent Dirhams (2.500,00 dhs). L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent soixante six mille trois cent vingt dirhams TTC (166.320,00 Dhs TTC)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents et la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014).

Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposés par voie électronique au por-

tail des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 5261/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
COMMUNE DE KHENIFRA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° : 05/2020
CONCERNANT
LOCATION DEUX
LOCAUX A USAGE
COMMERCIAL AU
GARE ROUTIERE
DE KHENIFRA

Le 03/08/2020 à 12 h, il sera procédé dans la salle de réunion au siège de la commune de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix , concernant la location deux locaux à usage commercial numéro : 2 et 3 au gare routière Khénifra .

La caution provisoire est fixée à trois mille dirhams (3000,00 dhs). Le Prix estimatif est fixé à 400,00 (quatre cent) Dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service de l'assiette fiscale de la commune de khénifra.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité, à savoir :

1) DOSSIER ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE :

• Dossier administratif comprenant :

a) Une déclaration sur l'honneur , en un exemple unique, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 25 du décret n° 2-12-349.

b) L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu pour les groupement, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 157 du décret précité.

Pour les concurrents auxquels sont envisagés d'at-

tribuer la location des boutiques dans les conditions fixées par à l'article 40 du décret n° 2-12-349./

a) La ou la pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent .

b) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis mains d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière.

c) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.

d) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

N.B :

- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes b.c et d ci-dessus et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative , un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

• Dossier financier
Acte d'engagement dûment rempli et signé le concurrent, et doit comprendre le nom, le prénom et l'adresse du concurrent ainsi que le numéro du boutique et le montant mensuel du loyer auquel il veut soumissionner en chiffre et en lettre .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service d'assiette de la commune de khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchéspublics.gov.ma.

N° 5262/PA

EZLI SHOP SARL AU CONSTITUTION D'UNE SARL AU

Aux termes d'un acte ssp établit le 22/06/2020 il a été constitué une SARL AU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EZLI SHOP SARL AU
Siège Social : 67 RUE AZIZ BELLAL 2EME ETAGE N°3 MAARIF - CASABLANCA

Objet : ENTREPRENEUR D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION
Gérance : la société est gérée par Mme. ER-RMILI HAJAR gérante unique pour une durée illimitée

Capital Social : il est fixé à 100.000,00 dhs, divisé en 1000 parts social de 100 dhs chacune comme suit :

* Mme. ER-RMILI HAJAR : 1000 parts sociales

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous n°738448 le 07/07/2020
RC N°464509

N° 5263/PA

Cession des parts sociales
Société AMIR-ALI LOCATION ET TRANSPORT S.A.R.L
Capital de 100.000,00 Dirhams.

10 Kisariat Benkachour
Bd Idriss Ben Bouchaib
1er Etage Oujda.
RC : 18647 - IF : 5301757 - CNSS : 7298749

Aux termes d'un acte SSP et Aux termes d'un PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en 18 Novembre 2019 les associés de la société à responsabilité limitée dénommée AMIR-ALI LOCATION ET TRANSPORT ont approuvé la cession de deux cent cinquante (250) parts sociales :

Monsieur EL KHALDI MOSTAFA cède deux cent cinquante (250) parts sociales qu'il possède dans la société au profit de Monsieur LAHOUARI ALLAOUI.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Commerce d'Oujda, le 03/07/2020 sous le numéro 1318.

N° 5264/PA

REPERE PRO - SARL AU CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 11.06.2020, il a été établi les Statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination : REPERE PRO

Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée d'Associé Unique.

Objet:
- REALISATION DES TRAVAUX LIES AUX MARCHES PUBLICS ET PRIVES.

Siège Social : 46 BOULEVARD ZERKTOUNI 3 EME ETAGE APT N° 6, CASABLANCA.

DUREE : 99 ans.

Capital Social : CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 Dhs), divisé en MILLE (1000) parts de CENT DIRHAMS (100 Dhs) chacune, numérotées de 1 à 1000, toutes libérées et attribuées à :

• Monsieur TALHA AHMED ... 1000 parts sociales.

GERANCE : - Monsieur TALHA AHMED, gérant unique de la Société.

La société est engagée par la signature du gérant unique Monsieur TALHA AHMED.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca, le 03.07.2020 sous le N° 738233. La Société est immatriculée au Registre de Commerce sous N° 464257.

N° 5265/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION DE FES-MEKNES
Direction Provinciale d'Ifrane

AVIS RECTIFICATIF

La Direction Provinciale de l'AREF Fès-Meknès à Ifrane porte à la connaissance du public qu'elle a effectué les rectifications suivantes sur l'avis paru au journal Libération n°9058 du 04-05/07/2020 :

-Avant rectification

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification comme suit :

✓ Pour l'appel d'offres N° 39/2020, 40/2020 et 41/2020 :

Secteur A/ Qualification A2 /classe minimale 4

-Après rectification

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification comme suit :

✓ Pour l'appel d'offres N° 39/2020 :

Secteur A/ Qualification A2 /classe minimale 3

✓ Pour les appels d'offres N° 40/2020 et 41/2020 :

Secteur A/ Qualification A2 /classe minimale 4

Le reste sans changement.

N° 5266/PA

VIEW LIGHT - SARL AU CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 19.06.2020, il a été établi les Statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination : VIEW LIGHT
Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée d'Associé Unique.
Objet:

- INFORMATIQUE (MARCHAND DE MATÉRIEL)
- SURVEILLANCE ET PROTECTION CONTRE LE VOL (MARCHAND D'APPAREILS DE)
Siège Social : 46 BOULEVARD ZERKTOUNI 3 EME ETAGE APT N° 6, CASABLANCA.
DUREE : 99 ans.
Capital Social : Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 Dhs), divisé en MILLE (1000) parts de CENT DIRHAMS (100 Dhs) chacune, numérotées de 1 à 1000, toutes libérées et attribuées à :
• Monsieur OUADII NASYR ... 1000 parts sociales.
GERANCE : - Monsieur OUADII NASYR est désigné gérant unique de la Société.

La société est engagée par la signature du gérant unique Monsieur OUADII NASYR.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca, le 03.07.2020 sous le N° 738231. La Société est immatriculée au Registre de Commerce sous N° 464259.

N° 5267/PA

T.CEVENETS - SARL AU CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 04.05.2020, il a été établi les Statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination : T.CEVENETS

Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée d'Associé Unique.
Objet:
- EXPORTATION DE SERVICES
- ETUDE ET CONCEPTIONS DE SITES INTERNET OU AUTRES.
Siège Social : 46 BOULEVARD ZERKTOUNI 3 EME ETAGE APT N° 6, CASABLANCA.
DUREE : 99 ans.
Capital Social : CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 Dhs), divisé en MILLE (1000) parts de CENT DIRHAMS (100 Dhs) chacune, numérotées de 1 à 1000, toutes libérées et attribuées à :
• Monsieur THOMAS FRANCOIS VINCENT CLASUSI 1000 parts sociales.
GERANCE : - Monsieur THOMAS FRANCOIS

VINCENT CLASUSI est désigné gérant unique de la Société.
La société est engagée par la signature du gérant unique Monsieur THOMAS FRANCOIS VINCENT CLASUSI.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca, le 03.07.2020 sous le N° 738216. La Société est immatriculée au Registre de Commerce sous N° 464261.

N° 5268/PA

PERLA CATERING - SARL AU CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 28.05.2020, il a été établi les Statuts d'une Société A Responsabilité Limitée d'Associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination : PERLA CATERING
Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée d'Associé Unique.
Objet: - RESTAURANT (EXPLOITANT DE)
Siège Social : 46 BOULEVARD ZERKTOUNI 3 EME ETAGE APT N° 6, CASABLANCA.
DUREE : 99 ans.
Capital Social : CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 Dhs), divisé en MILLE (1000) parts de CENT DIRHAMS (100 Dhs) chacune, numérotées de 1 à 1000, toutes libérées et attribuées à :
• Monsieur AIT RAHAL EL MOSTAFA ...1000 parts sociales.
GERANCE : - Monsieur AIT RAHAL EL MOSTAFA est désigné gérant unique de la Société.

La société est engagée par la signature du gérant unique Monsieur AIT RAHAL EL MOSTAFA.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca, le 03.07.2020 sous le N° 738232. La Société est immatriculée au Registre de Commerce sous N° 464251.

N° 5269/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 36/2020
(Séance publique)

Le 10 aout 2020 à 12 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril

BP 746 Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour objet: Contrôle et optimisation des études techniques et contrôle des travaux de renforcement de la structure en fondation et en élévation et aménagement de l'ancien siège de la préfecture de police à Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, Service Gestion et Programmes (Bureau des Marchés), sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan Tel n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : Quatre mille (4.000,00) dirhams. L'estimation du maître d'ouvrage est : Deux cent vingt sept mille deux cent dirhams (227 200,00) dirhams toutes taxes comprises.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013).

Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service gestion et programmes bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
Une visite des lieux est prévue le 21/07/2020 à 11 heures à l'ancien siège de la préfecture de police à Tétouan.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation

N° 5270/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 37/2020

L'EAU DE TETOUAN
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 37/2020

Le 10 aout 2020 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour objet : ELABORATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE EN FONDATION ET EN ELEVATION ET EN ELEVATION AMENAGEMENT DE L'ANCIEN SIEGE DE LA PREFECTURE DE POLICE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, Ser-

vice Gestion et Programmes (Bureau des Marchés), sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan Tel n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : Huit mille (8.000,00) dirhams. L'estimation du maître d'ouvrage est : Cinq cent soixante quatre mille (564.000,00) dirhams toute taxes comprises.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013).

Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service gestion et programmes bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipe-

ment du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément de domaine d'activité : D.14, D15 et D.16.

Une visite des lieux est prévue le 21/07/2020 à 11 heures à l'ancien siège de la préfecture de police à Tétouan.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation

N° 5271/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 35/2020

Le 07 aout 2020 à 11 h00, Il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, sis à 203 Avenue 9 Avril Quartier Administratif BP 746 Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux de construction de l'Hôpital des Spécialités Régional à la ville de Tétouan, Lot revêtement-faux plafond-peinture et aménagement extérieures.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau de Tétouan, sis à 203 Avenue 9 Avril Quartier Administratif BP 746 Tétouan. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Six cent cinquante mille (650 000,00) dirhams**
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Cinquante neuf millions quatre vingt et un mille deux cent vingt dirhams Toutes Taxes comprises (59 081 220,00 DH).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au **Bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau de Tétouan sis à 203 Avenue 9 Avril Quartier Administratif BP 746 Tétouan.**
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le **Bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau de Tétouan sis à 203 Avenue 9 Avril Quartier Administratif BP 746 Tétouan.**
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés Publics (www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le dossier technique doit comprendre :

1/**Pour les entreprises nationales :** Conformément à l'article 4.B.1 du règlement de consultation, il est exigé la production du certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme à l'originale suivant :

Secteurs	Qualifications exigées	Classes
Secteur A : Construction	A2 : Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment	1
Secteur O : Revêtement	O2 : Travaux de revêtement spéciaux	1

2/ **Pour les entreprises non installées au Maroc:** le dossier technique est composé des pièces prévues par l'article 4.B.2 du règlement de consultation.

N° 5272/PA